



Bulletin Officiel

N° 5835 Lundi 15 Avril 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AU SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

2-3

RAPPEL AU SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

4

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

ADVANS TUNISIE SA

5-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE - BTK - GROUPE BPCE -

10-15

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE

16-18

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

19-24

COMMUNIQUE ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

25

AUGMENTATION ARAB TUNISIAN LEASE - ATL -

26-30

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 »

31-36

ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

37-41

COMMUNIQUES DE PRESSE

OFFICE PLAST

42

SOTRAPIL

43

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

EL AMANA TAKAFUL

44

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -

45

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR -

46

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -

47

SICAV L'EPARGNANT

48

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

NEW BODY LINE

49-50

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

EL AMANA TAKAFUL

51-52

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES - UIB -

53-54

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI - FCP CEA

55

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

56-57

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -
- ARAB TUNISIAN BANK - ATB -
- EL AMANA TAKAFUL
- SICAV L'EPARGNANT
- ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

ANNEXE IV

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI -

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1. Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**
 - L'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
 - Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
 - Une copie originale des rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
 - Le document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2. Publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, ses états financiers annuels **accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.**

Ainsi, pour l'exercice comptable 2018, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2019.

Dans ce cadre, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de

- Suite -

prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- Les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- La liste des actionnaires,
- La liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- La liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- Les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- Les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2019, au plus tard le 20 Avril 2019.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

ADVANS TUNISIE SA



Société Anonyme au capital de 16 000 000 dinars divisé en 1 600 000 actions de nominal 10 dinars

Siège social : 10 Rue de GRECE - 1001 Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1317726X

Matricule fiscal : 1317726X/A/M/000

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 2011-117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit .

Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ADVANS 2019-1 »

De 10 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DT

Prix d'émission : 100 DT

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **05/04/2019** a autorisé l'émission par la société « Advans Tunisie » d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 40 millions de dinars au cours des exercices 2019 et 2020, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire de **10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions** de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes validées par le Conseil d'Administration du **05/04/2019** :

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 10 millions de dinars susceptible d'être porté à 15 millions de dinars divisé en 100 000 obligations susceptible d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « ADVANS 2019-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **02/05/2019** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **01/07/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 15 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **01/07/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'emprunt** : « ADVANS 2019-1 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par la société « Advans Tunisie ».
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **01/07/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **01/07/2019**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de **13%** et/ou variable **TMM+3,5%**
 - Catégorie B : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de **13,50%** l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **13,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **01/07/2024** pour la catégorie A et le **01/07/2026** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **01/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **01/07/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **01/07/2020** pour la catégorie A et le **01/07/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,632%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la catégorie A.

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « ADVANS 2019-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,578 années pour la catégorie A et 3,872 années pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Domiciliation de l'emprunt :**

La tenue du registre des obligations émises sera assurée durant toute la durée de vie des obligations par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE
BTK – GROUPE BPCE**

Société Anonyme au capital de 200 000 000 Dinars
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V– 1001- TUNIS
Registre de Commerce : B 152691996
Tél. : 71 204 000 - Fax : 71 343106

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

«Emprunt Subordonné BTK 2019-1»

**De 5.000.000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15.000.000 de dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1 - Décisions à l'origine de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le **19 Juillet 2018**, a décidé d'émettre au cours des exercices 2018 et 2019, un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés pour un montant total maximum de 50 millions de dinars à réaliser en une ou plusieurs tranches et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités, les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le **4 octobre 2018**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 30 millions de dinars en une ou plusieurs tranches **sans recours à l'appel Public à l'Epargne** aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux d'intérêts au choix de l'investisseur :
 - Taux Variable : Entre TMM+3% et TMM + 3,5% brut maximum l'an.
 - Taux Fixe : Entre 10,5% brut l'an et 11,0% brut maximum l'an.
 - Date prévue pour la clôture des opérations de souscription : 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration a également délégué tout pouvoir au Directeur Général de la BTK pour fixer les modalités et les conditions de chaque tranche de l'émission de l'emprunt obligataire en fonction des conditions du marché.

Vue l'état d'avancement des souscriptions à l'emprunt subordonné BTK 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 13/12/2018, a demandé à la Direction Générale de continuer la prospection en 2019.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de **5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,0% et/ou TMM + 3,00%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

- Suite -

2-Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » est d'un montant de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 de dinars divisé en 50 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier - CMF.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **11/04/2019** et clôturés au plus tard le **11/06/2019** Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/06/2019** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

But de l'émission : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» permettra à la banque de disposer d'une ressource longue pour financer les projets d'investissement des PME.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°2018-06 du 5 juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux Banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1 - Caractéristiques des titres émis

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance ci-dessous). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : Emprunt Subordonné BTK 2019-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances ci-dessous)

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/06/2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/06/2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,0%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **11%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/06/2024**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 juin** de chaque année.

- Suite -

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **11/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2019 (à titre indicatif), qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :** Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans.
- **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne pour l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1» est comme 3 ans.
- **Duration (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt subordonné est de 2,632 années.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang

- Suite -

que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Domiciliation de l'emprunt : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2019-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux t'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées : Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires

- Suite -

subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) **telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**.

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
Total		169 748	

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	169 748	168 172	337 920

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1^{er} janvier 2019.**

But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**¹

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social: Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire, ouvertes du 06/03/2019 au 05/04/2019, réalisées à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires de l'ATL **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans la note d'opération visée par le CMF en date du 19/02/2019 sous le N°19-1019.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- **Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

OFFICE PLAST

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB-B.P.156- 9070 Béja

La société Office Plast informe ses honorables actionnaires que son conseil d'administration, lors de sa réunion du 11 avril 2019, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2018 et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2018 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes.

Les états financiers font apparaitre un résultat net au 31/12/2018 de 1.344.621 Dinars contre 1.065.916 DT au 31/12/2017, soit une progression de 26.14%.

En outre, le conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 20 juin 2019 à 10 heures à son siège social à Medjez El bab et de proposer la distribution d'un dividende de 0.075 DT par action.

**Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société de Transport des Hydrocarbures Par Pipelines

« SOTRAPIL »

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

La Société de Transport des Hydrocarbures Par Pipelines « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires et le public, que son Conseil d'Administration réuni le vendredi 12 avril 2019 a, entre autres points de son ordre du jour, arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Ces états financiers font ressortir :

- Un total des revenus de transport de 17.479.695 dinars contre 15.101.361 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 15,75%,
- Un total des produits d'exploitation de 17.803.513 dinars contre 16.655.567 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 6,89%,
- Un total des charges d'exploitation de 9.127.534 dinars contre 9.081.894 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 0,5%.
- Un résultat net après impôt de 7.103.434 dinars contre 6.218.419 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 14,23%.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 14 juin 2019 à partir de 10h00 du matin à l'hôtel Sheraton Tunis et a proposé à l'occasion la distribution d'un dividende de 0,900 dinars par action.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé le renouvellement du siège de l'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs et a décidé de lancer un appel à candidature pour le renouvellement dudit siège par voie de lancement d'un appel à candidature et la tenue d'une Assemblée Générale Elective au cours de la quelle sera élu l'administrateur représentant les petits porteurs. Les conditions de participation à l'appel à candidature, la composition du dossier de candidature et la date limite de dépôt des candidatures seront communiquées ultérieurement via les quotidiens locaux, les sites web du Conseil du marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et de SOTRAPIL. L'Assemblée Générale Elective sera convoquée ultérieurement par voie d'avis de convocation et se tiendra avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 14 juin 2019.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية لسنة 2018 يوم الجمعة 19 أبريل 2019 على الساعة الحادية عشر صباحا بمقر الشركة 13، نهج البرجين 1073 مونبليزير تونس، للتداول في جدول الأعمال التالي:

1. الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة خلال سنة 2018،
2. الاستماع إلى تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2018،
3. الاستماع إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية للشركة المتعلقة بالسنة المالية 2018،
4. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2018،
5. تخصيص النتيجة المالية لسنة 2018،
6. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2019 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة،
7. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2019 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي،
8. منح البراءة لأعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2018،
9. تسمية أعضاء مجلس الإدارة،
10. تسمية مراقبي حسابات الشركة،
11. تسمية أعضاء هيئة الرقابة الشرعية،
12. مشروع قرارات الجلسة العامة العادية.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Messieurs les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis , inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Vendredi 19 avril 2019 à 10 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
- Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ;
- Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ;
- Pouvoirs ;

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise 10, rue d'Egypte, 1002 Tunis.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'Unité Bourse et Titres sise 10, rue d'Egypte, 1002 Tunis, pendant les délais légaux.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 10 Mai 2019 à 21 heures à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2018.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 et quitus aux membres du conseil d'administration.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.
5. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2018.
6. Renouvellement du mandat de trois Administrateurs.
7. Renouvellement ou nomination d'un commissaire au compte.
8. Franchissement de seuil de participation à la hausse.
9. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 24/04/2019 à 9 heures à l'hôtel « Laïco » à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2018.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018.
3. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018.
5. Affectation des résultats de l'Exercice 2018.
6. Distribution des dividendes.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.
9. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2019.
10. Renouvellement de mandats d'Administrateur(s).
11. Nomination d'Administrateur(s).
12. Information de l'AGO des fonctions de responsabilité occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales.
13. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à l'assemblée générale seront à votre disposition au bureau d'ordre du siège de la Banque sis au 139 avenue de la Liberté 1002- Tunis

Important : pour pouvoir assister aux réunions de l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit détenir au moins 10 actions.

(*) Projet de résolutions en annexe

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 30 avril 2019 à 10 heures du matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) - Cité des Sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018
- 4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2018
- 7- Fixation du montant des jetons de présence
- 8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS.**NEW BODY LINE**

Siège social : Avenue Ali Balhaouane – 5199 Mahdia – Tunisie.

La société NEW BODY LINE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS AU 31/03/2019

Indicateurs	1 ^{er} Trimestre			Exercice 2018
	2019	2018	Var (%)	
Production Lingerie Basique	36 791	56 764	-35,19%	239 109
Production Lingerie intelligente	117 231	142 376	-17,66%	577 100
Total Production vendue (en unité)	154 022	199 140	-22,66%	816 209
CA Lingerie Basique	378 950	445 402	-14,92%	2 254 661
CA Lingerie intelligente	1 119 455	1 017 197	10,05%	4 456 937
Chiffre d'affaires (en DT)	1 498 405	1 462 600	2,45%	6 711 598
Investissements nets	60 646	889	6726%	476 539
Endettement LMT	0	0	0	0

(i)- Les chiffres ayant servis pour l'élaboration des indicateurs d'activité trimestriels au 31 mars 2019, sont issus des livres comptables de la société arrêtés **provisoirement** à cette date.

(ii)- Les chiffres de l'exercice 2018 sont audités.

COMMENTAIRES**1. Chiffre d'affaires**

La production en pièces de NEW BODY LINE durant le 1^{er} trimestre 2019 a diminué de –22,66% avec un volume total de 154 022 pièces produites et vendues contre 199 140 pièces pour la même période en 2018.

Toutefois, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019 a évolué de 2,45% et s'est élevé à 1 498 405 DT, contre 1 462 600 DT pour la même période en 2018. Cette croissance s'explique essentiellement par une progression du chiffre d'affaires de +10,05% des produits intelligents.

Durant le 1^{er} trimestre 2019, NEW BODY LINE a travaillé avec 10 clients dont 1 local et 9 étrangers et a réalisé les principales actions commerciales suivantes :

- Suite -

- Exposition au salon « Interfilère » en France.
- Exposition au salon « Première vision » en France.
- Visites de clients pour bien consolider les relations d'affaires.

1. Investissements

La société NBL a réalisé un investissement d'environ 60.000 DT courant le 1^{er} trimestre 2019.

2. Endettement

La société NBL maintient toujours son niveau d'endettement à LMT à zéro et dispose d'une trésorerie largement excédentaire générant des produits de placement substantiels.

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 19 افريل 2019.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها إلى :

- تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2018
- و إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2018
- و إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية

تصادق على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2018: الموازنة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على الحياة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة و جدول التدفقات النقدية و الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المحاسبية 2018 و ذلك استنادا للوثائق المقدمة لمجلس الإدارة

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار الثاني :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما بعده من مجلة الشركات التجارية، تأخذ علما بمحتوى هذا التقرير و تصادق على ما فيه.

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار الثالث :

تبرأ الجلسة العامة العادية تماما و بدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2018

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار الرابع :

قررت الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2018 و البالغة 1379169 دينار ضمن النتائج المؤجلة و بذلك يكون مجموع النتائج المؤجلة سلبية بمبلغ 1829619 دينار.

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

- Suite -

القرار الخامس:

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2019 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكل عضو عن كلّ جلسة.

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ..

القرار السادس:

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2019 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكل عضو عن كلّ جلسة.

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار السابع:

تقرّر الجلسة العامة العادية تسمية أعضاء مجلس الإدارة لفترة ثلاث سنوات تنتهي عند إنقضاء الجلسة العامة التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2021 و هم الأشخاص الآتي ذكرهم:

-
-
-

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار الثامن:

بناء على اقتراح مجلس الإدارة في دورته الأولى لسنة 2019 بتاريخ 11 مارس 2019 تقرّر الجلسة العامة تجديد نيابة (تسمية...) مراقبي حسابات الشركة لفترة ثلاث سنوات تنتهي عند إنقضاء الجلسة العامة التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2021 و هما:

- ...
-

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ..

القرار التاسع:

بناء على اقتراح مجلس الإدارة في دورته الأولى لسنة 2019 بتاريخ 11 مارس 2019 تقرّر الجلسة العامة تجديد نيابة (تسمية...) أعضاء هيئة الرقابة الشرعية لفترة ثلاث سنوات تنتهي عند إنقضاء الجلسة العامة التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2021 و هم:

-
-
-

و تمت المصادقة على هذا القرار بـ ...

القرار العاشر:

تكلف الجلسة العامة العادية المدير العام أو من ينوبه بالقيام بكافة إجراءات الإنهاء القانوني لهذه القرارات.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2018, qui s'élève à **111.808.540,568 TND** majoré du report à nouveau positif de **3.418.194,284 TND**, soit au total **115.226.734,852 TND** comme suit :*

· Réserve pour réinvestissement exonéré	20.528.000,000 TND
· Réserve ordinaire	65.000.000,000 TND
· Fonds social	1.000.000,000 TND
· Dividendes	24.192.000,000 TND
· Report à nouveau	4.506.734,852 TND

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,700 TND par action ou certificat d'investissement, soit 14% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

*Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **1^{er} juin 2019**.*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Moncef MZABI
- Madame Asmae HAJJAMI

Les Administrateurs, ainsi nommés, exerceront leur fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **200.000 dinars** à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI- FCP CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 47-2013 du 6 novembre 2013
Adresse: 74, Avenue Habib Bourguiba - 100 Tunis

UBCI BOURSE- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de **UBCI- FCP CEA**, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018, à compter du **mardi 16 avril 2019**, un dividende de **0,722 dinar par part**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI et UBCI BOURSE.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,518	181,593		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,664	123,719		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,960	104,344		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,955	109,012		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,706	108,754		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	103,222	103,285		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,403	105,446		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,704	43,717		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,209	30,217		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,156	16,159		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,942	117,979		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,147	1,147		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,166	107,209		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,655	10,658		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,501	148,577		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,850	10,853		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,667	1,669		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,086	59,107		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,296	127,532		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,541	117,129		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	134,600	135,265		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	498,829	501,235		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	126,853	127,733		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	131,909	132,612		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,659	130,171		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,493	110,753		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,289	109,818		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,051	166,146		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,592	99,977		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,191	114,301		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,471	174,539		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,791	147,669		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,412	108,712		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,431	22,610		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2038,684	2038,618		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,261	124,368		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,183	160,258		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	198,124	201,064		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,035	18,067		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,718	2,722		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,405	2,406		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,278	76,140		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,203	1,197		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,181	1,182		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,141	1,141		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,111	1,113		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	121,858	121,749		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,689	128,943		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1129,769	1130,753		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,848	11,835		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,416	10,445		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,153	98,063		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,904	110,948
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,430	104,463
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,402	107,448
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,418	105,463
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	101,805	101,855
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,365	109,405
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,520	107,566
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,648	103,691
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,946	104,967
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,546	107,596
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,928	109,984
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,985	107,020
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,423	105,461
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	100,927	100,970
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	106,138	106,168
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,726	105,775
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,443	106,485
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,374	107,406
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,599	105,649
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,046	105,090
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,528	107,566
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,309	104,344

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,219	105,253
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,332	106,380
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,210	107,251
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,611	103,792
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,459	59,551
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	98,851	99,322
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,606	18,626
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	290,518	290,752
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2476,595	2488,769
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,272	75,654
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,181	58,209
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,361	115,921
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,514	11,546
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,164	14,245
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,696	16,822
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,170	14,282
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,376	155,820
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,501	8,581
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	116,239	116,341
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	82,250	82,200
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,053	83,036
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	100,014	100,176
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	101,875	102,883
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,697	95,900
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,123	10,266
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,898	97,154
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	159,016	160,153
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	107,190	107,106
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,473	112,820
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,584	117,570
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	203,066	202,846
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,112	187,086
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,722	163,719
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,330	24,306
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	144,892	145,778
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	138,740	138,829
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9197,692	9226,670
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1069,694	1071,669
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5988,057	5992,611
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5320,472	5319,160
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,188	91,158
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5059,895	5066,248
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,936	9,922
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	118,853	119,915
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 784,196	11 818,373

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Samir LABIDI et M. Anis SMAOUI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	313 699	178 353	135 346	75,9%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	96 821	99 941	(3 120)	(3,1%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	9 259 078	8 748 255	510 823	5,8%
a- Comptes débiteurs		1 428 928	1 262 769	166 159	13,2%
b- Autres concours à la clientèle	(*)	7 512 995	7 173 352	339 643	4,7%
c- Crédits sur ressources spéciales		300 997	294 773	6 224	2,1%
d- Créances agricoles sur l'État		16 158	17 361	(1 203)	(6,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	3 694	4 929	(1 235)	(25,1%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	1 538 342	1 407 309	131 033	9,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	114 904	97 068	17 836	18,4%
AC7 - Autres actifs	4.7	211 748	153 839	57 909	37,6%
Total des actifs		11 538 286	10 689 694	848 592	7,9%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	1 360 596	803 589	557 007	69,3%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	221 350	395 643	(174 293)	(44,1%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	7 799 985	7 634 060	165 925	2,2%
a- Dépôts à vue		2 189 348	2 046 240	143 108	7,0%
b- Autres dépôts et avoirs	(*)	5 610 637	5 587 820	22 817	0,4%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	624 767	509 410	115 357	22,6%
a- Emprunts matérialisés		304 727	221 131	83 596	37,8%
b- Autres fonds empruntés		9 776	-	9 776	-
c- Ressources spéciales		310 264	288 279	21 985	7,6%
PA5 - Autres passifs	4.12 (*)	379 510	370 963	8 548	2,3%
Total des passifs		10 386 208	9 713 665	672 544	6,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	4.13	176 000	160 000	16 000	10,0%
CP2 - Réserves	4.13	667 614	485 794	181 820	37,4%
CP3 - Actions propres	4.13	-	(1 372)	1 372	100,0%
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	7	16	(9)	(56,3%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	175 456	198 591	(23 135)	(11,6%)
Total des Capitaux propres		1 152 077	976 029	176 048	18,0%
Total des capitaux propres et passifs		11 538 286	10 689 694	848 592	7,9%

(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité, voir note 3.9-Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 311 015	996 111	314 904	31,6%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		339 305	125 221	214 084	171,0%
b- En faveur de la clientèle		811 710	710 890	100 820	14,2%
c- En faveur de l'État		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	699 462	564 432	135 030	23,9%
Débiteurs par accreditifs export devises		143 538	78 876	64 662	82,0%
Débiteurs par accreditifs import devises		555 924	485 556	70 368	14,5%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	1 437 600	803 000	634 600	79,0%
Total des passifs éventuels		3 448 077	2 363 543	1 084 534	45,9%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	409 252	506 617	(97 365)	(19,2%)
Crédits notifiés non utilisés		409 252	506 617	(97 365)	(19,2%)
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	3 832	(1 000)	(26,1%)
a- Participations non libérées		2 832	3 832	(1 000)	(26,1%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		412 084	510 449	(98 365)	(19,3%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	5.6	3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%
Total des engagements reçus		3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	850 802	627 052	223 750	35,7%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		9 311	7 017	2 294	32,7%
b- Opérations avec la clientèle		815 302	595 404	219 898	36,9%
c- Autres intérêts et revenus assimilés		26 189	24 631	1 558	6,3%
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	110 272	87 556	22 716	25,9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	27 246	21 150	6 096	28,8%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	86 698	77 036	9 662	12,5%
Total produits d'exploitation bancaire		1 075 018	812 794	262 224	32,3%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(518 398)	(365 239)	(153 159)	(41,9%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(138 024)	(62 272)	(75 752)	(121,6%)
b- Opérations avec la clientèle		(356 925)	(288 238)	(68 687)	(23,8%)
c- Emprunts et ressources spéciales		(22 905)	(14 381)	(8 524)	(59,3%)
d- Autres intérêts et charges		(544)	(348)	(196)	(56,3%)
CH2 - Commissions encourues		(2 866)	(3 249)	383	11,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(521 264)	(368 488)	(152 776)	(41,5%)
Produit Net Bancaire		553 754	444 306	109 448	24,6%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(82 773)	(80 505)	(2 268)	(2,8%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	16 244	90 470	(74 226)	(82,0%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		792	582	210	36,1%
CH6 - Frais de personnel	6.8	(196 387)	(179 347)	(17 040)	(9,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(60 536)	(35 110)	(25 426)	(72,4%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 116)	(6 379)	(2 737)	(42,9%)
Résultat d'exploitation		221 978	234 017	(12 039)	(5,1%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(7 233)	(43)	(7 190)	(16720,9%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.11	(35 259)	(30 960)	(4 299)	(13,9%)
Résultat des activités ordinaires		179 486	203 014	(23 528)	(11,6%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 030)	(4 423)	393	8,9%
Résultat net de l'exercice		175 456	198 591	(23 135)	(11,6%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		971 989	727 163	244 826	33,7%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(521 475)	(359 523)	(161 952)	(45,0%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 447	(6 150)	8 597	139,8%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(627 912)	(1 407 059)	779 147	55,4%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		170 159	602 516	(432 357)	(71,8%)
Titres de placement		(1 214)	(1 513)	299	19,8%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(224 914)	(181 250)	(43 664)	(24,1%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(44 846)	1 574	(46 420)	(2949,2%)
Impôt sur les bénéfices		(34 276)	(5 742)	(28 534)	(496,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(310 042)	(629 984)	319 942	50,8%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		84 548	80 406	4 142	5,2%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(109 149)	6 985	(116 134)	(1662,6%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(26 953)	(9 990)	(16 963)	(169,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(51 554)	77 401	(128 955)	(166,6%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		1 517	-	1 517	-
Emission d'emprunts		100 000	100 000	-	-
Remboursement d'emprunts		(19 463)	(10 735)	(8 728)	(81,3%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		32 175	(11 158)	43 333	388,4%
Dividendes versés (*)		(32)	(32)	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	114 197	78 075	36 122	46,3%
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	(37 960)	37 960	100,0%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(247 399)	(512 468)	265 069	51,7%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(960 548)	(448 080)	(512 468)	(114,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(1 207 947)	(960 548)	(247 399)	(25,8%)

(*) Le montant des dividendes versés mentionné au niveau de ce poste correspond au versement, à la recette des Finances, du montant de dividendes ayant atteint cinq ans et devenus prescrits sans être réclamés par leurs bénéficiaires, et ce conformément à l'article 288 du code des sociétés commerciales.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2018

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 176 millions de dinars, composé de 35.200.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Med V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 180 agences.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	17 629 490	88 147 450	50,09%
L'Etat Tunisien	8 269 050	41 345 250	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 674 795	13 373 975	7,60%
Office des Céréales	2 161 016	10 805 080	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 824 072	9 120 360	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 425 655	7 128 275	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 107 676	5 538 380	3,15%
Office des Terres Domaniales	140 817	704 085	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 409	132 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 059 494	20 297 470	11,53%
CTAMA-MGA	1 538 230	7 691 150	4,37%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 348 164	6 740 820	3,83%
STAR	754 428	3 772 140	2,14%
Société Tunisienne du Sucre	52 506	262 530	0,15%
Autres actionnaires à participation publique	366 166	1 830 830	1,04%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 681 056	18 405 280	10,46%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	8 610 092	43 050 460	24,46%
AUTRES ACTIONNAIRES	1 219 868	6 099 340	3,47%
TOTAL	35 200 000	176 000 000	100%

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste

valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères

La BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères à un cours fixe par devise calculé selon le cours BCT du dernier jour ouvrable de l'exercice en cours. Au 31 Décembre une opération de réévaluation des comptes en devise est opérée selon ces cours.

3.8- Faits marquants de l'exercice 2018

La banque a procédé à l'ouverture de 5 nouvelles représentations.

Le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 05/02/2018, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 100.000 mDT, faisant Appel Public à l'Epargne dont la durée de vie est de 5 ans pour la catégorie A et 7 ans dont deux années de grâce pour la catégorie B. Les intérêts sont calculés au taux de 8,25% ou TMM+2% pour la catégorie A et au taux de 8,5% ou TMM+2.25% pour la catégorie B. L'emprunt a été clôturé avec succès le 03/08/2018.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/05/2018, a décidé l'augmentation du capital social de la banque d'un montant de 16.000 mDT par incorporation de réserves et distribution de 3.200.000 actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes. Cette augmentation a porté le capital social de la banque de 160.000 mDT à 176.000 mDT.

Au cours de l'exercice 2018, la banque a procédé à la cession de 1.700.000 actions détenues dans le capital de la SFBT pour un prix de cession de 34.336 mDT. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 33.268 mDT. Cette décision a été approuvée par le conseil d'administration réuni le 19/02/2015 et de la CAREPP du 06/08/2015.

La banque a procédé à la cession à la SOFINREC de deux lots de créances compromises s'élevant à 36.626 mDT dont 1.821 mDT d'intérêts pour le premier lot et à 84.987 mDT dont 8.785 mDT d'intérêts pour le deuxième lot. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 90.395 mDT et 20.236 mDT. Le prix de cession de ces deux lots s'élève à 5.000mDT.

En vertu des dispositions de l'article 52 de la loi n° 2017-66 Du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2018, la banque a procédé à la constatation de la taxe conjoncturelle parmi les pertes extraordinaires pour un montant de 4.030 mDT et de la contribution de solidarité sociale parmi les charges générales d'exploitation pour un montant de 1.007mDT.

En vertu du décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017, la BNA a constaté, parmi les autres charges d'exploitation, une contribution au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires au titre de l'exercice 2018 pour un montant de 23.137 mDT.

La BNA a procédé à la souscription de 35.000.000 de titres participatifs auprès de l'AMI, d'une valeur nominale de 1 dinar chacun. La durée de l'émission est de 7 ans. La rémunération desdits titres est composée d'une partie fixe et une partie variable.

3.9- Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant
Provisions ordinaires sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(21 449)
Provisions additionnelles sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(1 229)
Saisie arrêt sur comptes en devises	PA5B	PA3B	759
Saisie arrêt sur comptes en dinars convertibles	PA5B	PA3B	3

Les rubriques des états financiers ayant été impactées par le reclassement mentionné se comportent comme suit :

Libellé du compte	Solde au 31/12/2017 publié	Reclassement	Solde au 31/12/2017 Retraité
AC3 - Créances sur la clientèle	8 725 577	22 678	8 748 255
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	7 150 674	22 678	7 173 352
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	7 633 299	762	7 634 060
<i>b- Autres dépôts et avoirs</i>	5 587 059	762	5 587 820
PA5 - Autres passifs	349 047	21 916	370 963

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 313.699 mDT au 31/12/2018 contre 178.353 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 135.346 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	45 593	42 436	3 157	7,4%
Avoirs en caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
Avoirs chez la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(401)	(334)	(67)	(20,1%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Intérêts à percevoir	2	3	(1)	(33,3%)
Mouvements IBS	10 739	10 730	9	0,1%
Avoirs auprès du CCP	203	554	(351)	(63,4%)
Total	313 699	178 353	135 346	75,9%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2018 de 90%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2018, un ratio de liquidité de 181,16%.

	Seuil régl.	31/12/2018	Seuil régl.	31/12/2017
Ratio de liquidité	90%	181,16%	80%	107,05%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(334)	(67)	-	-	(401)
Total	(334)	(67)	-	-	(401)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 96.821 mDT au 31/12/2018 contre 99.941 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 3.120 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	45 649	48 587	(2 938)	(6,0%)
Comptes courants & autres créances	5 595	8 553	(2 958)	(34,6%)
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	54	34	20	58,8%
B - Créances sur les établissements financiers	51 430	51 586	(156)	(0,3%)
Comptes courants	9 725	7 603	2 122	27,9%
Prêts à MLT	40 453	42 900	(2 447)	(5,7%)
Créances rattachées sociétés de leasing	252	926	(674)	(72,8%)
Intérêts à percevoir	1 000	157	843	536,9%
Total brut	97 079	100 173	(3 094)	(3,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(258)	(232)	(26)	(11,2%)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	-
Total net	96 821	99 941	(3 120)	(3,1%)

Il est à noter que les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	5 595	40 054	-	-	-	45 649
Comptes courants & autres créances	5 595	-	-	-	-	5 595
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	54	-	-	-	54
B - Créances sur les établissements financiers	10 990	5 134	10 284	24 281	741	51 430
Comptes courants	9 725	-	-	-	-	9 725
Prêts à MLT	1 013	4 134	10 284	24 281	741	40 453
Créances rattachées sociétés de leasing	252	-	-	-	-	252
Intérêts à percevoir	-	1 000	-	-	-	1 000
Total au 31 décembre 2018	16 585	45 188	10 284	24 281	741	97 079
Total au 31 décembre 2017	-	57 273	400	32 500	10 000	100 173

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	45 649	45 649
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	51 430	51 430
Total brut au 31 décembre 2018	-	-	-	97 079	97 079
Total brut au 31 décembre 2017	-	-	-	100 173	100 173

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(26)	-	-	(258)
Total	(232)	(26)	-	-	(258)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 258 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2018 à 9.259.078 mDT contre 8.748.255 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 510.823 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 070 013	1 066 799	3 214	0,3%
Comptes débiteurs	45 866	61 016	(15 150)	(24,8%)
Autres concours à la clientèle	575 069	566 805	8 264	1,5%
Crédits sur ressources spéciales	188 695	184 668	4 027	2,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	264 858	256 792	8 066	3,1%
Produits constatés d'avance	(4 475)	(2 482)	(1 993)	(80,3%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	9 639 501	9 096 330	543 171	6,0%
Comptes débiteurs	1 427 201	1 246 715	180 486	14,5%
Autres concours à la clientèle	7 898 981	7 563 714	335 267	4,4%
Crédits sur ressources spéciales	111 464	109 621	1 843	1,7%
Intérêts impayés et créances rattachées	235 214	205 720	29 494	14,3%
Produits constatés d'avance	(33 359)	(29 440)	(3 919)	(13,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	16 622	17 824	(1 202)	(6,7%)
Encours brut	10 726 677	10 181 494	545 183	5,4%
Provisions sur créances à la clientèle	(958 317)	(943 802)	(14 515)	(1,5%)
Provisions sur créances classées (*)	(558 213)	(618 630)	60 417	9,8%
Provisions additionnelles (*)	(283 613)	(237 353)	(46 260)	(19,5%)
Provisions collectives sur créances non classées	(116 491)	(87 819)	(28 672)	(32,6%)

Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(508 818)	(488 973)	(19 845)	(4,1%)
Sur engagements agricoles	(249 638)	(245 762)	(3 876)	(1,6%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(259 180)	(243 211)	(15 969)	(6,6%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 467 599)	(1 433 239)	(34 360)	(2,4%)
Encours net	9 259 078	8 748 255	510 823	5,8%

(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité, voir note 3.9-Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés.

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2017 Publié	31/12/2017 Ajusté	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses						
Provisions individuelles sur créances classées	(640 078)	(618 630)	(76 582)	136 999	-	(558 213)
Provisions additionnelles	(238 583)	(237 353)	(61 319)	15 059	-	(283 613)
Provisions collectives	(87 819)	(87 819)	(28 672)	-	-	(116 491)
Total	(966 944)	(944 266)	(166 573)	152 058	-	(958 781)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	609 510	47 862	117 563	198 792	96 286	1 070 013
Engagements bruts commerciaux et industriels	2 743 784	2 998 620	1 051 017	2 298 017	548 063	9 639 501
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	14 956	1 666	-	-	-	16 622
Total au 31 décembre 2018	3 368 791	3 048 148	1 168 580	2 496 809	644 349	10 726 677

Total au 31 décembre 2017	2 991 826	2 885 658	1 241 205	2 426 608	636 197	10 181 494
---------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	------------

La ventilation des créances envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Encours brut	176 479	1 446	-	10 548 752	10 726 677
Provisions sur créances à la clientèle	(803)	-	-	(957 978)	(958 781)
Intérêts et agios réservés	-	-	-	(508 818)	(508 818)
Total brut au 31 décembre 2018	175 676	1 446	-	9 081 956	9 259 078
Total brut au 31 décembre 2017	159 237	1 304	-	8 587 714	8 748 255

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales et industrielles	31/12/2018	31/12/2017
Créances éligibles au refinancement	135 619	1 259 590	1 395 209	1 433 652
Créances non éligibles au refinancement	439 450	6 639 391	7 078 841	6 696 867
Total	575 069	7 898 981	8 474 050	8 130 519

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et les provisions correspondantes se présentent comme suit

	31/12/2017	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2018
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	982 964	(2 162)	(137 901)	158 565	(15 410)	986 056
Total	982 964	(2 162)	(137 901)	158 565	(15 410)	986 056

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2018, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 14,68% et un ratio Tier One de 9,86%.

	Seuil régl.	31/12/2018	31/12/2017
Ratio de solvabilité	10%	14,68%	12,40%
Tier One	7%	9,86%	7,99%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Classe 0	8 240 092	7 725 679	8 190 243	7 676 410	-	-	(7 050)	(20 018)
Classe 1	1 784 077	1 537 382	1 774 836	1 536 559	-	-	(11)	(19 085)
Total créances courantes	10 024 169	9 263 061	9 965 079	9 212 969	-	-	(7 061)	(39 103)
Classe 2	189 870	232 978	184 844	222 274	(20 312)	(26 522)	(11 134)	(13 501)
Classe 3	234 254	140 663	233 627	139 180	(45 042)	(27 229)	(28 756)	(12 589)
Classe 4	1 657 548	1 710 193	1 429 952	1 488 264	(792 643)	(824 910)	(197 729)	(196 119)
Total créances classées	2 081 672	2 083 834	1 848 423	1 849 718	(857 997)	(878 661)	(237 619)	(222 209)
Total créances en mDT	12 105 841	11 346 895	11 813 502	11 062 687	(857 997)	(878 661)	(244 680)	(261 312)
Taux des créances classées	17,20%	18,36%	15,65%	16,72%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	52,63%	52,83%	59,27%	59,52%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 décembre 2018, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 116.491 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	331 879	11,1%	9,9%	2,81	10 302
Autres Industries	87 539	2,6%	27,9%	3,11	1 986
Autres Services	704 444	4,8%	21,5%	1,40	10 229
Bâtiments et travaux publics	498 046	3,6%	21,8%	1,30	5 013
Commerce	1 372 849	4,0%	20,2%	1,37	15 184
Consommation	1 369 011	2,4%	51,8%	1,19	20 027
Habitat	418 214	2,3%	17,0%	2,58	4 151
Industries Manufacturières	2 342 329	3,8%	19,1%	1,48	25 005
Promotion Immobilière	599 655	6,4%	7,9%	1,15	3 468
Tourisme	124 882	8,0%	11,4%	1,00	1 139

Total Classes 0 & 1 (*)	7 848848				96 504
Carthage Cement (**)	79 948	100%	25,0%	1,00	19 987
Total	7 928796				116 491

(*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits et hors Carthage Cement*

(**) *Suite aux recommandations de la BCT, la banque a procédé exceptionnellement à la constatation d'une provision sur les engagements de la société Carthage Cement hors escompte commercial au taux de 25%.*

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2018, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2018 s'élève à 283.613 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 46.260 mDT par rapport au 31/12/2017 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2018 des dotations complémentaires pour un montant de 61.319 mDT et des reprises pour un montant de 15.059 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'État et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur des dites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 20 ans et 25 ans arrive à terme respectivement au 01/03/2019 et au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2018 (3)	Encours au 31/12/2018 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	14 052	10 769	3 283
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	65 354	50 357	14 997
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	1 666	1 113	553
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	81 072	62 239	18 833

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2018 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 560	108 536	52 600
Engagements au 31/12/2018	1 765 383	904 044	150 410	38 247	113 223	56 528	58 684
Garanties de l'état au 31/12/2018	1 506 642	903 900	150 410	37 969	95 100	56 528	50 237
Agios et intérêts réservés au 31/12/2018	(14 034)	-	-	-	-	-	(8 446)
Classe au 31/12/2018	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 3.694 mDT au 31/12/2018 contre 4.929 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 1.235 mDT due essentiellement à la baisse des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 2.380 mDT au 31/12/2017 à 1.740 au 31/12/2018.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2017	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2018
I- Titres de placement	2 861	1 125	18	(2 030)	1 974
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	29	200	-	-	229
Valeurs brutes	29	200	-	-	229
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	2 364	1 014	18	(2 030)	1 367
Valeurs brutes	2 466	1 014	-	(2 030)	1 451
Provisions	(102)	-	18	-	(84)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	468	(89)	-	-	378
Valeurs brutes	1 060	-	-	-	1 060
Provisions	(592)	(89)	-	-	(682)
II- Titres de transactions	2 068	-	(348)	-	1 720
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	2 068	-	(348)	-	1 720
Bons du trésor	2 380	-	(640)	-	1 740
Créances et dettes rattachées	(312)	-	292	-	(20)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	4 929	1 125	(330)	(2 030)	3 694

- Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

- Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

- Les titres de transactions sont composé de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

- La plus-value latente sur les titres de placement est établie à 8 mDT au 31/12/2018.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 1.538.342 mDT au 31/12/2018 contre 1.407.309 mDT au 31/12/2017. Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres de participation	Titres participatifs	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2018
Valeur brute au 31/12/2018	184 946	35 000	185 346	37 520	195 987	65 477	871 956	1 576 232
Valeur au 1er janvier	182 209	-	218 434	26 300	140 230	76 370	782 022	1 425 565
Acquisitions / souscriptions	2 354	35 000	12 000	28 220	60 000	-	196 879	334 453
Cessions / Remboursement	(1 647)	-	(45 088)	(17 000)	(4 243)	(10 893)	(106 945)	(185 816)
Reclassements	2 030	-	-	-	-	-	-	2 030
Créances rattachées	31	-	7 259	-	11 381	15	32 778	51 464
Provisions au 31 décembre 2018	(47 208)	-	-	(3 103)	(39 043)	-	-	(89 354)
Provisions au 1er janvier	(34 514)	-	-	(816)	(30 779)	-	-	(66 109)
Dotations	(12 807)	-	-	(2 287)	(10 616)	-	-	(25 710)
Reprises	113	-	-	-	2 352	-	-	2 465
Valeur nette au 31/12/2018	137 769	35 000	192 605	34 417	168 325	65 492	904 734	1 538 342
Valeur brute au 31/12/2017	182 209	-	218 434	26 300	140 230	76 370	782 022	1 425 565
Créances rattachées	143	-	8 111	-	8 265	15	31 319	47 853
Provisions au 31/12/2017	(34 514)	-	-	(816)	(30 779)	-	-	(66 109)
Valeur nette au 31/12/2017	147 838	-	226 545	25 484	117 716	76 385	813 341	1 407 309

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres cotés	83 740	82 778	962	1,2%
Titres non cotés	98 936	97 936	1 000	1,0%
Titres OPCVM	2 270	1 495	775	51,8%
Total	184 946	182 209	2 737	1,5%

Le portefeuille titres d'investissement comporte, principalement, les titres de participation qui se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2018	Provisions	Valeur nette au 31/12/2018
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOVM SICAF	62,86%	2 461	-	-	2 461	-	2 461
SOJET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
SIMPAR	30,30%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	30,00%	75	-	-	75	-	75
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES ŒILLETES	29,39%	265	-	-	265	-	265
SICAV BNA	25,97%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	-	4
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,03%	986	1 354	(579)	1 762	-	1 762
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées		41 258	1 354	(579)	42 034	-	42 034
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	(1 485)	515
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 154)	5 264
CAP Bank	23,82%	2 470	-	-	2 470	(268)	2 202
AMI	25,90%	29 796	1 185	-	30 981	(13 998)	16 983
TUNIS-RE	18,27%	26 693	845	-	27 538	-	27 538
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		70 377	2 030	-	72 407	(19 905)	52 502
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 521)	1 534
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(1 945)	3 736
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	(786)	756
SOJEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(445)	653
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERT	15,00%	2 250	-	-	2 250	(115)	2 135
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,43%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(6 480)	224
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,79%	1 889	-	(1 068)	821	-	821
A.T.LEASE	10,00%	3 800	-	-	3 800	-	3 800
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	3 000	1 000	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(5 319)	2 241
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(184)	116
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(33)	25
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	(10)	90
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	4,05%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(26)	174

SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(16)	184
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	-	5
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	-	100
BTE	0,11%	99	-	-	99	(44)	55
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(121)	313
STB	0,02%	208	-	-	208	(87)	121
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		61 480	1 000	(1 068)	61 412	(18 210)	43 202
SMVDA AZIZIA	0,00%	1 075	-	-	1 075	(1 075)	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	-	238	(238)	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-
STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	-	9 094	(9 094)	-
Total général		182 209	4 384	(1 647)	184 946	(47 208)	137 738

Les résultats et les capitaux propres des filiales se présentent comme suit :

Filiales	Sièges sociaux	Capitaux propres	Résultat 2018
SICAF Participations	5, rue de Syrie Tunis	1 132	43
BNA Capitaux	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	14 891	501
SOFINREC	Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM-Br n°14 Les berges du Lac II 1053 Tunis	16 475	1 141
SICAR INVEST	16, rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	15 392	1 658
SOIVM SICAF	Complexe le banquier, avenue Tahar Hadded les berges du lac	6 201	580
SODET SUD	Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord	8 291	(795)
SIMPAR	14, rue Masmouda Mutuelleville	40 610	(865)
Tunisie Informatique Services	6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	917	231
AGROSERVICES	4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis	1 524	(19)
LES ŒILLETES	46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis	573	(1 111)
SICAV BNA	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	2 716	38
SOGEST	44 avenue Hedi Noura Ennasr	558	(499)
ESSOUKNA	46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	34 445	951
Placement Obligataire SICAV	5 Rue de Syrie 1002 Tunis	272 812	13 819
SIVIA	51 Av Hédi Noura Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	14 413	(1 248)
SPI MADINA	36 Boulevard Hedi Noura ENNASR II 2037	4 210	(1 169)
ZIED SARL	46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis	1 431	153

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession actions propres	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
Fonds géré 1	1997	4 500	130	-	1 410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	-	-	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	-	-	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	15	-	4 437	(4 054)	383
Fonds géré 5	2000	7 000	236	-	3 054	(2 611)	443
Fonds géré 6	2001	7 000	50	-	2 557	(1 744)	813
Fonds géré 7	2002	5 000	-	-	2 603	(1 237)	1 366
Fonds géré 8	2003	3 500	233	-	1 853	(876)	977
Fonds géré 9	2005	1 500	50	-	1 005	(410)	595
Fonds géré 10	2006	5 000	880	-	2 037	(1 832)	205
Fonds géré 11	2007	2 500	175	-	869	(667)	202
Fonds géré 12	2008	8 500	13	-	7 966	(3 605)	4 361
Fonds géré 13	2009	20 000	890	-	19 110	(7 475)	11 635
Fonds géré 14	2010	15 000	271	-	14 729	(1 753)	12 976
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(493)	1 007
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	1 300	-	8 700	(1 525)	7 175
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(328)	2 172
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	8 400	(653)	7 747
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(228)	5 372
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	6 000	(790)	5 210
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(52)	5 948
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(603)	6 397
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	-	4 000
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(4 571)	4 429
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(490)	8 010
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Total (net de provisions)		228 857	4 243	-	195 987	(39 043)	156 944
Créances rattachées							11 381
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		228 857	4 243	-	195 987	(39 043)	168 325

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2018 à 39.043 mDT, soit une variation nette de 8.264 mDT par rapport au 31/12/2017, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2018, de dotations complémentaires pour un montant de 10.616 mDT et de reprises pour un montant de 2.352 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2018, une valeur brute de 231.655 mDT et des amortissements et des provisions de 116.751 mDT soit une valeur nette de 114.904 mDT contre 97.068 mDT au 31/12/2017, ce qui représente environ 1,00% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	21 680	4 530	-	-	26 210
Logiciels	21 680	4 530	-	-	26 210
Amortissements	(15 000)	(3 491)	-	-	(18 491)
Logiciels	(15 000)	(3 491)	-	-	(18 491)
Total net (1)	6 680	1 039	-	-	7 719
Immobilisations corporelles	183 022	22 423	-	-	205 445
Terrains	2 613	1 139	-	2 601	6 353
Constructions	86 047	-	-	(566)	85 481
Agencements, aménagements et installations	31 450	4 523	-	-	35 973
Matériel de transport	2 530	-	-	-	2 530
MMB et Matériel Informatique	44 763	9 591	-	-	54 354
Immobilisations en cours	10 986	4 710	-	(2 035)	13 661
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	469	642	-	-	1 111
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	1 272	-	-	1 423
Dépenses nouvelles agences	201	546	-	-	747
Immobilisations en dation	3 812	-	-	-	3 812
Amortissements	(92 297)	(5 626)	-	-	(97 923)
Constructions	(27 915)	(1 444)	-	-	(29 359)
Agencements, aménagements et installations	(25 204)	(1 251)	-	-	(26 455)
Matériel de transport	(2 075)	(187)	-	-	(2 262)
Mobiliers et matériel de bureau	(37 103)	(2 744)	-	-	(39 847)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	90 388	16 797	-	-	107 185
Total général (1)+(2)	97 068	17 836	-	-	114 904

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2018 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
----------	-------------	---------------------	--------------	------------------------	-----------

Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total		3 812			(337)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues. Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 211.748 mDT au 31/12/2018 contre 153.839 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	113 775	65 029	48 746	75,0%
Débiteurs divers	33 697	16 401	17 296	105,5%
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	19 426	7 143	12 283	172,0%
Impôts exigibles - Actif	5 887	1 957	3 930	200,8%
Commissions de gestion à percevoir	13 246	10 340	2 906	28,1%
Ajustements devises actifs	4 447	5 488	(1 041)	(19,0%)
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	2 026	1 699	327	19,2%
Charges payées d'avance	592	518	74	14,3%
Comptes d'attente actifs	161	147	14	9,5%
Comptes de régularisation	17 708	10 659	7 049	66,1%
Comptes monétaires	3 127	644	2 483	385,6%
Consommations chefs d'agences & directeurs	11	11	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	25 021	26 312	(1 291)	(4,9%)
Affaires litigieuses & remises égarées	19 614	17 506	2 108	12,0%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	1 271	1 085	186	17,1%
Produits à recevoir	198	269	(71)	(26,4%)
Ecart / VO MMB & Coffre-Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre-Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(33 876)	(36 369)	2 493	6,9%
Autres	97 973	88 810	9 163	10,3%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	43 857	36 113	7 744	21,4%
Stock cartes de retrait	730	301	429	142,5%
Dotations timbres postes	264	147	117	79,6%
Dotations timbres fiscaux	13	9	4	44,4%
Dotations timbres spéciaux de voyage	39	116	(77)	(66,4%)
Dépôts et cautionnements	272	261	11	4,2%
Prêts ETAT/BNA à recouvrer	79 111	80 958	(1 847)	(2,3%)
Prêts ETAT/BNA recouverts	(33 959)	(35 373)	1 414	4,0%
Autres comptes d'actif	7 646	6 278	1 368	21,8%
Total Net	211 748	153 839	57 909	37,6%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2018, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 25.021 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 95.632 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.7.2- Provisions sur risques divers / autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2017	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2018
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(36 369)	(6 826)	9 319	-	(33 876)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Total des provisions	(36 430)	(6 826)	9 319	-	(33 937)

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 1.360.596 mDT au 31/12/2018 contre 803.589 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 557.007 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	6	4	2	50,0%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 358 000	803 000	555 000	69,1%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	2 590	585	2 005	342,7%
Total	1 360 596	803 589	557 007	69,3%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 221.350 mDT au 31/12/2018 contre 395.643 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une diminution de 174.293 mDT qui résulte de la baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises compensée en partie par une hausse du solde des comptes à vue. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	214 805	392 620	(177 815)	(45,3%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 545	3 023	3 522	116,5%
Total	221 350	395 643	(174 293)	(44,1%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Comptes à vue	12 969	9 487	3 482	36,7%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	91 300	2 000	2,2%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	114 829	293 978	(179 149)	(60,9%)
Intérêts à payer	252	878	(626)	(71,3%)
Total	221 350	395 643	(174 293)	(44,1%)

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	12 969	-	-	-	12 969
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	-	-	-	93 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	46 463	68 366	-	-	114 829
Intérêts à payer	252	-	-	-	252
Total	152 984	68 366	-	-	221 350

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	12 969	12 969
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	93 300	93 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	-	-	114 829	114 829
Intérêts à payer	-	-	-	252	252
Total	-	-	-	221 350	221 350

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.799.985 mDT au 31/12/2018 contre 7.634.060 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 165.925 mDT, soit un taux d'accroissement de 2,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Dépôts en dinars	6 897 255	6 916 620	(19 365)	(0,3%)
Dépôts à vue en dinars	1 605 313	1 696 861	(91 548)	(5,4%)
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	2 448 489	196 569	8,0%
Bons de caisse en dinars	64 874	68 567	(3 693)	(5,4%)
Comptes à terme en dinars	215 936	215 880	56	0,0%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 770 777	1 813 492	(42 715)	(2,4%)
Certificats de dépôt en dinars	408 000	461 000	(53 000)	(11,5%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	212 331	(25 034)	(11,8%)
Dépôts en devises	859 798	670 272	189 526	28,3%
Dépôts à vue en devises	579 657	346 639	233 018	67,2%
Bons de caisse en devises	11 646	10 900	746	6,8%
Comptes à terme en devises	49 669	47 161	2 508	5,3%
Comptes de placement en devises	194 725	250 370	(55 645)	(22,2%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	15 202	8 899	58,5%
Dettes rattachées	42 932	47 168	(4 236)	(9,0%)

Intérêts à payer sur dépôts à vue	4 378	2 740	1 638	59,8%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	490	1 070	(580)	(54,2%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	28 103	22 307	5 796	26,0%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	48 530	47 504	1 026	2,2%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(38 569)	(26 453)	(12 116)	(45,8%)
Total	7 799 985	7 634 060	165 925	2,2%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 438 300	827 599	1 205 972	425 384	-	6 897 255
Dépôts à vue en dinars	1 605 313	-	-	-	-	1 605 313
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	-	-	-	-	2 645 058
Bons de caisse en dinars	180	17 984	27 231	19 479	-	64 874
Comptes à terme en dinars	452	76 687	92 029	46 769	-	215 937
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	491 428	928 212	351 136	-	1 770 776
Certificats de dépôt en dinars	-	241 500	158 500	8 000	-	408 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	-	-	-	-	187 297
Dépôts en devises	603 758	173 795	69 654	12 591	-	859 798
Dépôts à vue en devises	579 657	-	-	-	-	579 657
Bons de caisse en devises	-	1 580	3 354	6 712	-	11 646
Comptes à terme en devises	-	21 016	23 336	5 317	-	49 669
Comptes de placement en devises	-	151 199	42 964	562	-	194 725
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	-	-	-	-	24 101
Dettes rattachées	-	42 932	-	-	-	42 932
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	4 378	-	-	-	4 378
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	490	-	-	-	490
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	28 103	-	-	-	28 103
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits	-	48 530	-	-	-	48 530
Intérêts d'avance sur Bons de Caisse & Compte de Placement	-	(38 569)	-	-	-	(38 569)
Total	5 042 058	1 044 326	1 275 626	437 975	-	7 799 985

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	55 433	125 099	-	6 716 723	6 897 255
Dépôts en devises	-	-	-	859 796	859 796
Dettes rattachées	25	-	-	42 909	42 934
Total	55 458	125 099	-	7 619 428	7 799 985

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 624.767 mDT au 31/12/2018 contre 509.410 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Emprunts matérialisés	304 727	221 131	83 596	37,8%
Emprunts obligataires	296 849	216 312	80 537	37,2%
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 878	4 819	3 059	63,5%
Autres fonds empruntés	9 776	-	9 776	-
Pension livrée autre que bancaire	9 600	-	9 600	-
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	176	-	176	-
Ressources spéciales (*)	310 264	288 279	21 985	7,6%
Ressources extérieures	119 427	117 000	2 427	2,1%
Ressources budgétaires	228 614	203 977	24 637	12,1%
Ecart de conversion sur emprunts	(38 451)	(33 962)	(4 489)	(13,2%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	674	1 264	(590)	(46,7%)
Total	624 767	509 410	115 357	22,6%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) Il est à noter que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	-	48 527	222 498	33 310	304 727
Emprunts obligataires	392	-	40 649	222 498	33 310	296 849
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	7 878	-	-	7 878
Autres fonds empruntés	-	-	9 776	-	-	9 776
Pension livrée autre que bancaire	-	-	9 600	-	-	9 600
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	176	-	-	176
Ressources spéciales	228 614	1 426	10 691	41 505	28 028	310 264
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	752	10 691	41 505	28 028	80 976
Ressources budgétaires	228 614	-	-	-	-	228 614
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	674	-	-	-	674
Total	229 006	1 426	68 994	264 003	61 338	624 767

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	28 949	26 441	-	249 337	304 727
Emprunts obligataires	28 139	25 999	-	242 711	296 849
Intérêts à payer emprunts obligataires	810	442	-	6 626	7 878
Autres fonds empruntés	-	-	-	9 776	9 776
Pension livrée autre que bancaire	-	-	-	9 600	9 600
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	-	176	176
Ressources spéciales	-	-	-	310 264	310 264
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	80 977	80 977
Ressources budgétaires	-	-	-	228 614	228 614
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	673	673
Total	28 949	26 441	-	569 377	624 767

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2018 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 443
Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 916

Notons, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 379.510 mDT au 31/12/2018 contre 370.963 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 8.548 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Etat, impôts et taxes	32 198	21 705	10 493	48,3%
Impôts sur les sociétés	39 289	30 960	8 329	26,9%
Contribution exceptionnelle	5 037	4 423	614	13,9%
Organismes sociaux	46 047	39 635	6 412	16,2%
Comptes d'ajustement devises passifs	20 943	11 820	9 123	77,2%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	194	477	(283)	(59,3%)
SWAPS devises	(6 411)	(10 801)	4 390	40,6%
Congés à payer	12 315	10 660	1 655	15,5%
Produits perçus d'avance	7 043	7 861	(818)	(10,4%)
Excédents de caisse	3 629	5 483	(1 854)	(33,8%)
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	1 165	5 473	(4 308)	(78,7%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	415	(385)	(92,8%)
Comptes liés à la compensation passifs	95 632	95 258	374	0,4%
Comptes de régularisation	18 138	27 290	(9 152)	(33,5%)
Comptes Etatiques créditeurs	44 214	46 344	(2 130)	(4,6%)
Créditeur divers	24 925	16 826	8 099	48,1%
Fournisseurs d'immobilisations	8 146	7 975	171	2,1%
Provisions pour passifs et charges	26 923	49 106	(22 183)	(45,2%)
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>	8 653	8 363	290	3,5%
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	-	15 442	(15 442)	(100,0%)
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 681	(437)	(26,0%)
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	855	942	(87)	(9,2%)
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	16 171	22 678	(6 507)	(28,7%)
Total	379 510	370 963	8 548	2,3%

(*) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2018 s'élève à 8.653 mDT contre 8 363 mDT au 31/12/2017.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	Variant entre 674 et 694 DT
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (personnel actif)	:	580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont totalisé 1.152.077 mDT au 31/12/2018 contre 976.029 mDT au 31/12/2017. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2017	Affectation du résultat 2017	Cession actions propres	Augmentation du Capital	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2018
Capital social	160 000	-	-	16 000	-	-	-	176 000
Dotation de l'État	133 000	-	-	-	-	-	-	133 000
Réserves légales	16 000	-	-	-	-	-	-	16 000
Réserves extraordinaires	205 385	131 100	145	(16 000)	-	-	-	320 630
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	150 791	67 000	-	-	-	-	-	217 791
Actions propres (*)	(1 372)	-	1 372	-	-	-	-	-
Primes d'émission et de fusion	55 077	-	-	-	-	-	-	55 077
Réserves pour fonds social	40 739	500	-	-	-	-	(925)	40 314
Résultats reportés	16	(9)	-	-	-	-	-	7
Résultat net de l'exercice	198 591	(198 591)	-	-	-	175 456	-	175 456
Total	976 029	-	1 517	-	-	175 456	(925)	1 152 077

(*) La revente des actions propres détenues par la BNA n'a pas eu d'impact significatif sur le cours boursier des titres.

La ventilation des Réserves pour Fonds Social se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Prêts Faps CT Exceptionnels	559	75
Prêts Faps Soins	342	405
Prêts Faps MT Mariage	86	16
Prêts Faps MT Voiture	676	365
Credit FAPS LT	23 461	21 004
Liquidité	15 190	18 874
Réserve pour Fonds Social	40 314	40 739

4.13.1- Dotation de l'État de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2018	31/12/2017 Ajusté	31/12/2017 Publié	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	175 456	198 591	198 591	(23 135)	(11,6%)
Nombre d'actions ordinaires	35 200 000	35 200 000	32 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	-	93 359	84 872	(93 359)	(100,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	32 000 000	31 915 128	31 915 128	84 872	0,3%
Augmentation de capital	3 200 000	-	-	-	-
Actions gratuites	3 200 000	-	-	-	-
Date d'augmentation	25/05/2018	-	-	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	35 200 000	35 106 641	31 915 128	93 359	0,3%
Nombre d'actions moyen pondéré	35 200 000	35 106 641	31 915 128	93 359	0,3%
Bénéfices revenant aux actions propres	-	527	527	(527)	(100,0%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,985	5,657	6,222	(0,672)	(11,9%)

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.311.015 mDT au 31/12/2018 contre 996.111 mDT au 31/12/2017. il se décompose comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	339 305	125 221	214 084	171,0%
Contre garanties	258 000	37 000	221 000	597,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	81 305	83 221	(1 916)	(2,3%)
Cessions de créances	-	5 000	(5 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	811 710	710 890	100 820	14,2%
Débiteurs par avals et acceptations	43 502	59 747	(16 245)	(27,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	147 009	82 420	64 589	78,4%
Débiteurs par obligations cautionnées	30 854	27 275	3 579	13,1%
Débiteurs par cautions fiscales	52 963	54 109	(1 146)	(2,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	522 731	471 550	51 181	10,9%
Avals billets de trésorerie	14 050	15 300	(1 250)	(8,2%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	601	489	112	22,9%
c- En faveur de l'État	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	-	-
Total	1 311 015	996 111	314 904	31,6%

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	339 305	339 305
Contre garanties	-	-	-	258 000	258 000
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	-	-	-	81 305	81 305
b- En faveur de la clientèle	12 278	-	-	799 432	811 710
Débiteurs par avals et acceptations	-	-	-	43 502	43 502
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	147 009	147 009
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	30 854	30 854
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	52 963	52 963
Débiteurs par cautions sur marchés publics	12 278	-	-	510 453	522 731
Avals billets de trésorerie	-	-	-	14 050	14 050
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	601	601
c- En faveur de l'État	-	-	-	160 000	160 000
Créances budgétaires transférées par l'Etat (*)	-	-	-	160 000	160 000
Cautions, avals et autres garanties données	12 278	-	-	1 298 737	1 311 015

(*) En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'État et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'État des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 699.462 mDT au 31/12/2018 contre 564.432mDT au 31/12/2017. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accréditifs export devises	137	-	-	555 787	555 924
Débiteurs par accréditifs import devises	-	-	-	143 538	143 538
Total	137	-	-	699 325	699 462

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 1.437.600 mDT au 31/12/2018 contre 803.000 mDT au 31/12/2017. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Titres de créances	869 750	481 000	388 750	80,8%
Bons du trésor	488 350	223 000	265 350	119,0%
Emprunt obligataire 2014	79 500	99 000	(19 500)	(19,7%)
Total	1 437 600	803 000	634 600	79,0%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	265 793	331 839	(66 046)	(19,9%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	265 793	331 839	(66 046)	(19,9%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
Total	409 252	506 617	(97 365)	(19,2%)

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	8 629	8 629
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	8 629	8 629
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	8 475	-	-	257 318	265 793
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	8 475	-	-	257 318	265 793
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	134 830	134 830
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	134 830	134 830
Total	8 475	-	-	400 777	409 252

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2018 (1)-(2)	Montant non libéré 2017
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
MFC POLE	2 000	2 000	-	1 000
Total	9 328	6 496	2 832	3 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2018 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2018	31/12/2017	Variation	%
Garanties reçues des banques	165 000	-	165 000	145 000	20 000	13,8%
Garanties reçues de l'État	1 531 265	358 730	1 889 995	1 330 026	559 969	42,1%
Fonds Budgétaires & Dotation	59 088	233 250	292 338	284 210	8 128	2,9%
SOTUGAR	13 768	21 465	35 233	31 550	3 683	11,7%
FNG	7 225	36 784	44 009	45 137	(1 128)	(2,5%)
FGIC	-	301	301	283	18	6,4%
FNE	-	468	468	412	56	13,6%
Garanties de l'État	1 451 184	66 462	1 517 646	968 434	549 212	56,7%
Garanties reçues de la clientèle	875 261	786 848	1 662 109	1 711 679	(49 570)	(2,9%)
Garanties Hypothécaires	632 335	763 929	1 396 264	1 467 274	(71 010)	(4,8%)
Garanties financières	242 926	22 919	265 845	244 405	21 440	8,8%
Total	2 571 527	1 145 577	3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%

5.7- Engagements en devises

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2018 se présentent comme suit:

31/12/2018 31/12/2017

Opérations de change au comptant non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (comptant)	(40 509)	(30 213)
Dinars achetés à recevoir (comptant)	23 600	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	21 496	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	(3 990)	(11 913)
Opérations de change à terme non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (à terme)	(26 704)	(13 851)
Dinars achetés à recevoir (à terme)	27 191	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	20 948	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	(18 328)	(40 601)
Opérations de SWAP		
Dinars à livrer (SWAP)	(285 949)	(172 393)
Devise à livrer (SWAP)	(24 631)	(9 756)
Devise à recevoir (SWAP)	315 779	191 713

La BNA ne fait pas d'opérations de change à terme à des fins spéculatives et ne détient pas de titres à livrer résultant d'opérations de vente de titres dont la livraison effective est différée.

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 850.802 mDT au 31/12/2018 contre 627.052 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 35,7%. Ils s'analysent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	9 311	7 017	2 294	32,7%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 428	3 455	(27)	(0,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	1 173	233	940	403,4%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	4 341	3 266	1 075	32,9%
Gains / Report sur opérations de SWAP	369	63	306	485,7%
Opérations avec la clientèle	815 301	595 404	219 897	36,9%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	168 149	128 777	39 372	30,6%
Intérêts sur crédits à la clientèle	647 152	466 627	180 525	38,7%
Autres intérêts et revenus assimilés	26 190	24 631	1 559	6,3%
Total	850 802	627 052	223 750	35,7%

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 110.272 mDT au 31/12/2018 contre 87.556 mDT au 31/12/2017. Elles se décomposent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	62 735	47 631	15 104	31,7%
Commissions en produits sur opérations monétiques	5 864	4 655	1 209	26,0%
Commissions en produits sur opérations de change	947	812	135	16,6%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	3 149	2 869	280	9,8%

Commissions en produits sur location de coffres forts	20	34	(14)	(41,2%)
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	17 944	15 317	2 627	17,2%
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	2 464	2 137	327	15,3%
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	241	219	22	10,0%
Commissions en produits diverses	16 908	13 882	3 026	21,8%
Total	110 272	87 556	22 716	25,9%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 27.246 mDT au 31/12/2018 contre 21.150 mDT au 31/12/2017 soit une augmentation de 6.096 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2018	2017	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	6 180	1 144	5 036	440,2%
Intérêts nets sur bons de trésor	6 180	1 144	5 036	440,2%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	55	(205)	260	126,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	132	91	41	45,1%
Pertes sur titres de placement	(6)	(5)	(1)	(20,0%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(89)	(301)	212	70,4%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	18	10	8	80,0%
Gains nets sur opérations de change	21 011	20 211	800	4,0%
Résultat sur opérations de change	12 863	12 920	(57)	(0,4%)
Commissions sur change manuel	8 148	7 291	857	11,8%
Total	27 246	21 150	6 096	28,8%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 86.698 mDT au 31/12/2018 contre 77.036 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 12,5%. Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	Variation
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	59 332	49 291	10 041	20,4%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	1 009	1 497	(488)	(32,6%)
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 778	1 778	-	-
Revenus des titres de participation Autres	3 973	7 210	(3 237)	(44,9%)
Revenus des obligations	13 767	14 919	(1 152)	(7,7%)
Revenus des fonds gérés	6 839	2 341	4 498	192,1%
Total	86 698	77 036	9 662	12,5%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 518.398 mDT au 31/12/2018 contre 365.239 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 41,9%. Ils s'analysent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(138 025)	(62 272)	(75 753)	(121,6%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(116 790)	(55 787)	(61 003)	(109,3%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 673)	(2 128)	(545)	(25,6%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(80)	(55)	(25)	(45,5%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(18 482)	(4 302)	(14 180)	(329,6%)
Opérations avec la clientèle	(356 925)	(288 238)	(68 687)	(23,8%)
Intérêts sur comptes à vue	(24 172)	(13 599)	(10 573)	(77,7%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(129 109)	(98 392)	(30 717)	(31,2%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(203 644)	(176 247)	(27 397)	(15,5%)
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(22 904)	(14 381)	(8 523)	(59,3%)
Autres intérêts et charges assimilés	(544)	(348)	(196)	(56,3%)
Total	(518 398)	(365 239)	(153 159)	(41,9%)

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 82.773 mDT au 31/12/2018 contre 80.505 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 2.268 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(101 518)	(57 954)	(43 564)	(75,2%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(76 583)	(78 138)	1 555	2,0%
Dotations aux provisions additionnelles	(61 318)	(76 510)	15 192	19,9%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(28 672)	(12 706)	(15 966)	(125,7%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	50 647	112 449	(61 802)	(55,0%)
Reprise de provisions additionnelles	11 016	8 044	2 972	36,9%
Reprises provisions sur créances cédées à SOFINREC	90 395	122 557	(32 162)	(26,2%)
Créances cédées à SOFINREC et passées en perte	(106 006)	(133 842)	27 836	20,8%
Autres créances passées en pertes	(7 758)	(9 964)	2 206	22,1%
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	18	58	(40)	(69,0%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées	20 236	10 098	10 138	100,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	6 507	-	6 507	-
Dotation nette pour risques et charges	18 745	(22 551)	41 296	183,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 023)	(24 582)	16 559	67,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	26 768	2 031	24 737	1218,0%
Total	(82 773)	(80 505)	(2 268)	(2,8%)

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 16.244 mDT au 31/12/2018 contre un gain de 90.470 mDT au 31/12/2017. Il se détaille comme suit:

	2018	2017	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(12 806)	(3 345)	(9 461)	(282,8%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(10 616)	(5 013)	(5 603)	(111,8%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(2 286)	(198)	(2 088)	(1054,5%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	113	1 116	(1 003)	(89,9%)
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 352	2 004	348	17,4%
Plus-values de cession sur titres d'investissement	39 487	95 906	(56 419)	(58,8%)
Total	16 244	90 470	(74 226)	(82,0%)

Suivant l'autorisation du conseil d'administration du 19/02/2015 et de la CAREPP du 06/08/2015, la BNA a procédé courant l'exercice 2018 à la cession en bourse de 1.700.000 actions SFBT pour une valeur totale de 34.336 mDT. Cette opération a généré une plus-value de 33.268 mDT.

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 196.387 mDT au 31/12/2018 contre 179.347 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 17.040 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Salaires	(133 458)	(124 004)	(9 454)	(7,6%)
Charges sociales et fiscales	(40 628)	(37 206)	(3 422)	(9,2%)
Autres charges du personnel	(12 602)	(9 295)	(3 307)	(35,6%)
Charges sur assurance IDR	(8 044)	(6 677)	(1 367)	(20,5%)
Charges sur assurance Epargne collective	(1 655)	(2 165)	510	23,6%
Total	(196 387)	(179 347)	(17 040)	(9,5%)

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 60.536 mDT au 31/12/2018 contre 35.110 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 72,4%. Elles se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(57 411)	(31 757)	(25 654)	80,8%
Loyers et charges locatives	(2 191)	(2 450)	259	10,6%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(5 742)	(4 953)	(789)	(15,9%)
Primes d'assurances	(969)	(748)	(221)	(29,5%)
Impôts et taxes	(2 862)	(2 367)	(495)	(20,9%)
Fournitures de bureau	(1 522)	(1 868)	346	18,5%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 688)	(1 430)	(258)	(18,0%)
Missions et réceptions	(1 137)	(660)	(477)	(72,3%)
Dons et cotisations	(208)	(193)	(15)	(7,8%)
Jetons de présence	(405)	(349)	(56)	(16,0%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 600)	(4 480)	1 880	42,0%
Travaux exécutés par des tiers	(3 116)	(2 054)	(1 062)	(51,7%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 258)	(2 098)	(160)	(7,6%)
Frais de publicité	(2 552)	(2 379)	(173)	(7,3%)
Transports et déplacements	(3 997)	(3 589)	(408)	(11,4%)
Participation au budget de l'APTBEF	(314)	(288)	(26)	(9,0%)
Documentation centrale	(905)	(817)	(88)	(10,8%)
Frais de contrôle médical	(85)	(101)	16	15,8%
Frais de formation et d'inscription	(716)	(933)	217	23,3%
Contribution au fonds de garantie bancaire	(23 137)	-	(23 137)	-
Contribution sociale de solidarité	(1 007)	-	(1 007)	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(3 125)	(3 353)	228	6,8%
Total	(60 536)	(35 110)	(25 426)	(72,4%)

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 7.233 mDT au 31/12/2018 contre une perte de 43 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	2018	2017	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(es) (*)	6 055	18	6 037	33538,9%
Pertes et profits sur opérations d'arbitrage rejets monétiques	(48)	58	(106)	(182,8%)
Déficits de caisse	(14)	(13)	(1)	(7,7%)
Redressement fiscal	(13 226)	(106)	(13 120)	(12377,4%)
Total	(7 233)	(43)	(7 190)	(16720,9%)

(*) Les profits exceptionnels comprennent l'apurement d'un passif non justifié et non régularisé et figurant dans les comptes de la banque depuis plus que 10 ans pour un montant de 7.081 mDT.

6.11- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2018
Résultat net	175 456
Réintégrations	269 006
Impôt sur les sociétés	35 259
Taxe conjoncturelle	4 030
Contribution solidarité sociale	1 007
Amendes et pénalités	1 662
Dons et subvention non déductibles	-
Charges diverses non déductibles	8 104
Timbres de voyage	-
Subvention amicale BNA	4 694
Provisions pour risques divers	8 023
Provisions pour titres de placement	89
Provisions pour dépréciation des titres de participation	12 806
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	10 617
Provisions pour dépréciation des titres FCP	2 286
Provisions collectives sur créances non classées	28 672
Provisions pour créances douteuses	137 901
Perte sur titres de participation	-
Créances abandonnées	632
Pertes non déductibles	13 223
Déductions	41 939
Reprise de provisions pour risques et charges	26 767
Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	3 230
Reprise de provisions pour fonds gérés	2 214
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	109
Produits non imposables	7 271
Reprise de provisions relatives à l'exercice 2017	887
Reprise de provisions initialement taxées	1 461
Résultat corrigé avant déduction de provisions	402 523
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	90
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	11 692
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	6 079
Provisions pour créances douteuses	137 901
Provisions collectives sur créances non classées	28 672
Résultat corrigé après déduction de provisions	218 089
Dividendes sur titres de participations	6 888
Dividendes et plus-values sur fonds gérés	3 192
Plus-values sur titres SFBT	33 268
Plus-values sur fonds gérés titres cotés en bourse	-
Résultat fiscal	174 741
Dégrèvements fiscaux	74 000
Résultat imposable	100 741
Impôt sur les sociétés	35 259
Contribution conjoncturelle	5 037

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 310.042 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 450.514 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 627.912 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 170.159 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 224.914 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 44.846 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018 un flux de trésorerie net négatif de 51.554 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 84.548 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 109.149 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 26.953 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net positif de 114.197 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 100.000 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 19.463 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 32.175 mDT ;
- Le versement de dividendes prescrits pour le montant de 32 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 1.207.947 mDT au 31/12/2018 contre aussi un solde négatif de 960.548 mDT au 31/12/2017. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2018:

	solde au 31/12/2018	solde au 31/12/2017	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	105 089	106 889	(1 800)	(1,7%)
- Avoirs en caisse en dinars	45 593	42 436	3 157	7,4%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
- Avoirs en CCP	203	554	(351)	(63,4%)
- Mouvements IBS	10 739	10 730	9	0,1%
- Correspondants débiteurs en dinars	55 319	56 157	(838)	(1,5%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(12 969)	(9 487)	(3 482)	(36,7%)
Liquidités en devises :	251 359	118 465	132 894	112,2%
- Caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
- Avoirs à la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
- Correspondants débiteurs en devises	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Emprunts en dinars	(1 451 306)	(894 304)	(557 002)	(62,3%)
Emprunts en devises	(114 829)	(293 978)	179 149	60,9%
Placements inférieurs à 3 mois	1 740	2 380	(640)	(26,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2018	(1 207 947)	(960 548)	(247 399)	(25,8%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 06/03/2019 a décidé l'augmentation du capital social de la banque d'un montant de 144.000 mDT par l'émission de 28.160.000 actions nouvelles et l'attribution simultanée de 640.000 actions gratuites consécutivement à une incorporation de réserves. Cette augmentation portera le capital social de la banque de 176.000 mDT à 320.000 mDT.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2018 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2018-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 100 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et /ou TMM + 2%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	8,50% et /ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- 1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2018, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 273 mDT hors taxes.
- 1.3- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2018 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2018-1	Intérêts 2018
SICAR INVEST	9 000	411
Placement Obligataire Sicav	10 000	422
TUNIS-RE	2 000	79
ASSURANCE "AMI"	5 000	177
SICAF PARTICIPATIONS BNA	500	28
Total	26 500	1 116

1.4- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2018-1. Le montant souscrit s'élève à 4.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2018, sont de l'ordre de 167 mDT

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	Total
Encours au 31/12/2018	666	4 000	3 200	7 866
Intérêts 2018	45	331	270	646

3- La BNA a cédé à la société SOFINREC, filiale de la BNA, deux lots de créances compromises pour un montant de 5.000 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	34 805	1 821	35 322
Lot 2	76 202	8 785	75 309
Total	111 007	10 606	110 631

4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 169.298 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2018
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	56 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 400
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	35 000
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	14 500
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	21 462
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	536
SOIVM SICAF	Compte de Placement	FILIALE	1 900
SOFINREC	Compte de Placement	FILIALE	500
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	500
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
BNACAPITAUX	Compte de Placement	FILIALE	3 500
Total			169 298

5- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 19.200 mDT réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	12/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				19 200	

6- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 228.614 mDT.

8- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

9- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

10- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2018 s'élève à 3.744 mille dinars.

11- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2018 s'élève à 3.289 mille dinars.

12- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(493)	1 007
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(328)	2 172
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	6000	(790)	5 210
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000		4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(4 571)	4 429
Total		23 000	23 000	(6 182)	16 818

13- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 204.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	4 437	(4 054)	383
Fonds géré 5	2000	7 000	3 054	(2 611)	443
Fonds géré 6	2001	7 000	2 558	(1 744)	814
Fonds géré 7	1997	5 000	2 603	(1 237)	1 366
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(876)	977
Fonds géré 9	2003	1 500	1 006	(410)	596
Fonds géré 10	2005	5 000	2 037	(1 832)	205
Fonds géré 11	2007	2 500	869	(667)	202
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(3 605)	4 361
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(7 475)	11 635
Fonds géré 14	2010	15 000	14 729	(1 753)	12 976
Fonds géré 15	2011	10 000	8 700	(1 524)	7 176
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400	(653)	7 747
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600	(228)	5 372
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(52)	5 948
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(603)	6 397
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500	(490)	8 010
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 Bis	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	20 000	-	20 000
Total		204 957	172 089	(31 960)	140 129

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 777 mDT hors taxes. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2018 s'élèvent à 1.362mDT hors taxes.

14- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds. ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

15- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 512.066 dinars hors taxes;
- 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 121.798 dinars hors taxes;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 1.545 dinars hors taxes;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

16- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année.
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2018 un montant de 11mDT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 137mDT pour la commission de courtage et un montant de 15mDT pour la commission de tenue de compte.

17- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2018 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8 770
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7 725
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	7 013
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	5 192
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 126
Total					42 826

18- La société Tunisie Informatique Services « TIS », assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2018, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 825 mDT. Le montant des autres prestations services réalisés par la TIS durant l'exercice 2018 s'élève à 834 mDT.

19- Les achats de matériel informatique effectués par la BNA, courant l'exercice 2018, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 4.018 mDT (y compris les logiciels).

20- La BNA a signé avec sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS », en 2018, des contrats de marché d'acquisition de matériel informatique, objet des appels d'offres N° 03/2018, 12/2018 et 13/2018.

21- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2018 comme suit:

Société	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2018
SIACR INVEST	2 000	-	600	-	325
Placement Obligataire SICAV	-	4 000	-	1 998	441
TUNIS-RE	4 000	2 000	3 000	400	581
AMI	4 000	400	4 800	400	962
AGROSERVICES	-	40	-	-	3
Total	10 000	6 440	8 400	2 798	2 312

22- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

22.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
TUNIS-RE	6 000	6 026
ASSURANCE "AMI"	8 000	8 034
Total	14 000	14 060

22.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
CTAMA	2 000	2 009
Total	2 000	2 009

23- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2018, comme suit :

	Solde au 31/12/2018		Intérêts de l'exercice 2018	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
Partie liée				
SIMPAR	-	369	302	-
SIVIA	1 300	241	311	-
ESSOUKNA	291	1 810	44	-
AGRO-SERVICES	-	246	7	-
TIS	-	23	30	-
BNA CAPITAUX	6	1 826	-	83
LES ŒILLETS	298	0	230	-
SOFINREC	157	19	537	-
POS	-	221	-	45

SOGEST	436	0	39	-
EL MEDINA	750	27	118	-
SICAR INVEST	-	4 701	-	40
SOIVM SICAF	-	10	0	-
SICAV BNA	-	13	-	1
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	11	0	-
SODET SUD	-	19	0	-
TUNIS-RE	-	369	-	35
ZIED	-	0	0	-
AMI	-	1 323	-	29
GENERALE DES VENTES	-	7	0	-

24- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2018, un montant de 171.957 mDT, réparti comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	43 022
LES ŒILLETS	13 574
ESSOUKNA	34 567
SIVIA	27 052
EL MADINA	30 201
SODET SUD	2 003
SOFINREC	20 223
GEVE	1 304
TIS	11
Total	171 957

25- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2018, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2018
Jetons de présence (CA)	164
CPAI	38
Comité des rémunérations et des nominations	4
Comité interne des Marchés	24
Comité des Risques	55
Total	285

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole « BNA » (la « Banque ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 152 077 KDT y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 175 456 KDT

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portées au niveau du résultat, totalisent 961 074 KDT (soit 89.40% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.1.4 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 10 726 677KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 958 781KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 508 818KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;

- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1 538 342KDT au 31/12/2018 et représente un poste important du bilan (13% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 81072 KDT au 31 décembre 2018.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018. (Se référer à la Note 4.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

En application des alinéas 2 et 3 de l'article 28 de la loi 2018-56 portant loi de finances de 2019, une partie des deux conventions qui s'élève à 170 872 KDT (90 277 KDT relatif à la convention de 133 000 KDT et 80 595 KDT relatif à la convention de 160 000 KDT) est rendue exigible sans délais en vue de permettre à l'Etat de libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu, toute souscription à une augmentation de capital de la BNA

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution du reliquat de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2018.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10/04/2019

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. La BNA a émis par appel public à l'épargne un emprunt obligataire subordonné en 2018 pour un montant global de 100 000 KDT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêts	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont deux années de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2018 se détaillent comme suit :

(enKDT)

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub 2018	Intérêts 2018
SICAR INVEST	9 000	411
Placement Obligataire Sicav	10 000	422
TUNIS-RE	2 000	79
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	5000	177
SICAF PARTICIPATION BNA	500	28
Total en Dinars	26 500	1 116

3. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles CTAMA, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2018. Le montant souscrit s'élève à 4 000 KDT. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2018 sont de l'ordre de 167KDT.

4. La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2018, ainsi la BNA a constaté en charge de l'exercice une commission de placement de 273 KDT hors taxes à ce titre.

5. Par les deux conventions signées respectivement le 10 Juillet 2018 (lot1) et le 20 Décembre 2018 (lot2), la BNA a cédé, au dinar symbolique, à la société SOFINREC (filiale de la BNA) deux lots de créances compromises détaillés comme suit :

(En KDT)

	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
LOT 1	34 805	1 821	35 322
LOT 2	76 202	8 785	75 309
Total	111 007	10 606	110 631

6. La société Tunisie Informatique Services « TIS » assure la maintenance du matériel informatique de la BNA .au cours de l'exercice 2018, la rémunération facturée par « TIS » au titre de cette opération s'élève à 825 KDT. Le montant des autres prestations de services réalisées par la « TIS » durant l'exercice 2018 s'élève à 834 KDT.
7. Les achats de matériels informatiques et logiciels effectués par la BNA, courant l'exercice 2018, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 4018 KDT.
8. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 154 798 KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	10/07/2018	08/07/2019	1 000	9,97%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	05/03/2018	01/03/2019	2 000	8,60%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	25/01/2018	15/01/2019	5 000	8,48%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	25/10/2018	18/10/2019	2 000	12,00%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	30/10/2018	28/10/2018	3 000	12,50%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	28/12/2018	23/12/2018	5 500	14,50%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	31/12/2018	30/12/2019	1 000	14,50%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	31/12/2018	26/12/2023	35 000	7,00%
TUNIS RE	Compte de Placement	06/09/2018	03/09/2020	1 000	12,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	06/09/2018	02/09/2020	500	12,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	06/09/2018	01/09/2020	1 500	12,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	16/05/2018	09/05/2019	2 000	10,15%
TUNIS RE	Compte de Placement	19/12/2018	16/12/2020	3 000	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	19/12/2018	11/12/2020	6 000	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	28/12/2018	26/12/2020	1 500	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	31/12/2018	31/12/2020	2 000	14,60%
TUNIS RE	Compte de Placement	31/12/2018	31/12/2020	1 900	14,60%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	14/08/2018	31/07/2019	5 000	11,65%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	16/07/2018	08/04/2019	1 500	11,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	12/07/2018	06/04/2019	2 000	11,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	16/07/2018	06/07/2019	15 000	11,30%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	12/07/2018	05/04/2019	7 000	11,15%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	25/12/2018	23/12/2020	2 000	14,60%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	25/12/2018	22/12/2020	1 000	14,60%
TUNIS RE	Certificat de Dépôt	25/12/2018	20/12/2020	1 500	14,60%
Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	27/11/2018	03/03/2019	1 345	10,27%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	03/10/2018	10/01/2019	2 779	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/10/2018	07/02/2019	5 600	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	12/10/2018	19/01/2019	1 380	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/12/2018	11/04/2019	670	10,25%

PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	26/12/2018	30/03/2019	4 000	10,25%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/12/2018	08/04/2019	3 488	10,25%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	10/10/2018	12/01/2019	1 500	10,29%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Compte de Placement	31/12/2018	09/04/2019	700	10,25%
PLACEMENT OBLIGATAIRE "SICAV"	Certificat de Dépôt	15/11/2018	20/02/2019	14 500	10,27%
SICAV BNA	Compte de Placement	10/10/2018	17/01/2019	150	10,29%
SICAV BNA	Compte de Placement	22/11/2018	27/02/2019	140	10,27%
SICAV BNA	Compte de Placement	04/12/2018	13/03/2019	41	10,25%
SICAV BNA	Compte de Placement	08/10/2018	15/01/2019	205	10,29%
SOIVM SICAF	Compte de Placement	26/01/2018	14/01/2019	400	7,73%
SOIVM SICAF	Compte de Placement	06/09/2018	25/02/2019	1 500	9,75%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Certificat de Dépôt	03/09/2018	30/04/2019	500	7,75%
STE FINANC RECOUVREMENT CREANCES	Compte de Placement	07/11/2018	30/04/2019	500	7,77%
SICAR INVEST	Certificat de Dépôt	04/10/2018	31/12/2018	3 000	9,04%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	10/10/2018	16/01/2019	1 000	10,29%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	12/11/2018	19/02/2019	1 000	10,27%
BNA CAPITAUX	Compte de Placement	02/11/2018	09/02/2019	1 500	10,27%
TOTAL				154 798	

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90 443KDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'Etat tunisien en date du 24 mai 2017.

2. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 228 614KDT contre 203 977KDT au 31 décembre 2017.

3. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 000 KDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

4. La BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 000 KDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

5. Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'Etat et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances

impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.

- L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353642 KDT. Au 31 décembre 2018, l'encours des dites créances s'élève à 81 072KDT.

6. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2018 s'élève à 3 744KDT.
7. La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2018 s'élève à 3 289KDT.
8. La BNA a signé avec la société SIP-SICAR (filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En KDT)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1 500	1 500	(493)	1 007
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2 500	2 500	(328)	2 172
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6 000	6 000	(790)	5 210
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000		4 000
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(4 571)	4 429
Total		23 000	23 000	(6 182)	16 818

9. La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 204 957KDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En KDT)

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
Fonds géré 1	1997	4 500	1410	(1 378)	32
Fonds géré 2	1997	2 057	904	(538)	366
Fonds géré 3	1998	5 550	353	(30)	323
Fonds géré 4	1999	7 350	4 437	(4 054)	383
Fonds géré 5	2000	7 000	3 054	(2 611)	443

Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
Fonds géré 6	2001	7 000	2 558	(1 744)	814
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603	(1 237)	1 366
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(876)	977
Fonds géré 9	2005	1 500	1 006	(410)	596
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 832)	205
Fonds géré 11	2007	2 500	869	(667)	202
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(3 605)	4 361
Fonds géré 13	2009	20 000	19110	(7 475)	11 635
Fonds géré 14	2010	15 000	14 729	(1 753)	12 976
Fonds géré 15	2011	10 000	8 700	(1 524)	7 176
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400	(653)	7 747
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600	(228)	5 372
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(52)	5 948
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(603)	6 397
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(200)	1 800
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	-	3 000
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500	(490)	8 010
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22 Bis	2017	20 000	20 000	-	20 000
Fonds géré 22Ter	2017	20 000	20 000	-	20 000
Total		204 957	172 089	(31 960)	140 129

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés ;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2017 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 777KDT.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2018 s'élèvent à 1 363KDT hors taxes.

10. La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

<i>(En KDT)</i>					
Fonds gérés	Date de souscription	Montant souscrit	En-cours brut au 31/12/2018	Provisions	En-cours net au 31/12/2018
FDS DEV IRADA	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
Total		900	900	(900)	0

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4,500 KDT par fonds ;

- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 KDT hors taxes.

11. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 512KDT hors taxes ;
- 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève à 122KDT hors taxes ;
- 0,1% du montant de l'actif net du FCP Confiance et du FCP Progrès. La commission relative à l'exercice 2018 s'élève 2KDT hors taxes ;
- 1 KDT hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

12. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, ainsi elle perçoit une rétribution forfaitaire de 30 KDT hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA et elle perçoit, à ce titre :
 - Une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière.
 - Une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2,5 KDT par valeur.

La BNA a payé en hors taxes, au cours de l'exercice 2018 un montant de 11 KDT pour la commission sur encaissement coupon, un montant de 137 KDT pour la commission de courtage et un montant de 15KDT pour la commission de tenue de compte.

13. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

(En KDT)

Filiales	Montant du loyer annuel	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2018
BNA CAPITAUX-MARSA	7,200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	8,770
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4,800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	7,725
BNA CAPITAUX-SFAX	4,200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	7,013
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3,600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	5,192
Tunisie Informatique Services « TIS »	14,400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14,126
				Total	42,826

14. L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 et 2017, ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

(En KDT)

Société	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2018
SICAR INVEST	2 000	-	600	-	325
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	-	4 000	-	1998	441
TUNIS-RE	4 000	2 000	3 000	400	581
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	4 000	400	4 800	400	962
AGROSERVICES	-	40	-	-	3
Total en Dinars	10 000	6 440	8 400	2 798	2 312

15. L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009 et 2016 et 2017 ainsi que les intérêts générés par ces deux emprunts se détaillent comme suit :

(EnKDT)

Emprunts	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Total
Encours au 31/12/2018	3 200	0	4 000	666	7 866
Intérêts 2018	270	0	331	45	646

16. La BNA a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 000 KDT. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'exercice 2018.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent au 31/12/2018 comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2018
TUNIS-RE	6 000	6 026
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	8 000	8 034
Total en Dinars	14 000	14 060

17. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit au Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » émis par la BNA en 2008. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille se présentent au 31/12/2018 comme suit :

(En KDT)

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2018
CTAMA	2000	2 009
Total en Dinars	2 000	2 009

18. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

(En KDT)

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2018		Commissions encaissées en 2018	Intérêts de l'exercice 2018	
	Débitéur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	-	369	-	302	-
SIVIA	1 300	241	-	311	-
ESSOUKNA	291	1 810	-	44	-
AGRO-SERVICES	-	246	1	7	-
TIS	-	23	-	30	-
BNA CAPITAUX	6	1 826	-	-	83
LES CEILLETS	298	0	-	230	-
SOFINREC	157	19	-	537	-
POS	-	221	-	-	45
SOGEST	436	0	-	39	-
EL MEDINA	750	27	3	118	-
SICAR INVEST	-	4 701	-	-	40
SOIVM SICAF	-	10	-	0	-
SICAV BNA	-	13	-	-	1
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	11	-	0	-
SOJET SUD	-	19	-	0	-
TUNIS-RE	-	369	-	-	35
ZIED	-	0	4	0	-
AMI	-	1 323	-	-	29
GENERALE DES VENTES	-	7	-	0	-

19. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 171 957 KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Société	Encours
SIMPAR	43 022
LES CEILLETS	13 574
ESSOUKNA	34 567
SIVIA	27 052
EL MADINA	30 201
SOJET SUD	2 003
SOFINREC	20 223
GEVE	1 304
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	11
Total	171 957

20. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 14 500KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	12/09/2017	04/09/2019	700	8,00%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI"	Compte de Placement	07/07/2017	29/06/2019	800	8,00%
TUNIS RE	Compte de Placement	12/07/2017	10/07/2019	9 000	8,25%
TUNIS RE	Compte de Placement	02/02/2017	19/01/2019	4 000	8,15%
TOTAL				14 500	

21. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 19 200 KDT, réparti comme suit :

(En KDT)

Relation	Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2018	Taux d'intérêt
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	19/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	12/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	24/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
TOTAL				19 200	

III-Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par le conseil d'administration dans sa réunion du 25 mai 2016 conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se détaille comme suit :
 - Une rémunération fixe sur la base d'un salaire mensuel net de 16 KDT
 - Une prime variable ne dépassant pas 50% de la rémunération fixe en tenant compte de la réalisation des objectifs fixés dans le business plan approuvé par le conseil d'administration
 - Un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique

En 2018, le montant net servi s'élève à 288 KDT.

- Le président et les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif des rémunérations et des nominations, les membres du Comité Interne des Marchés et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2018, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Montants servis en 2018
Conseil d'administration	164
Comité Permanent d'audit	38
Comité Exécutif des rémunérations et des nominations	4
Comité Interne des Marchés	24
Comité des Risques	55
TOTAL	285

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

(En KDT)

Nature de la rémunération	Directeur général		Administrateurs et membres de comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	627	64	333	191
Total	627	64	333	191

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10/04/2019

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan **Exercice clos le 31 décembre 2018** **(Unité : en 1000 DT)**

	Note	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	195 522	194 278
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	515 781	492 669
AC3 Créances sur la clientèle	3	4 155 435	4 060 301
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	-	- (*)
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 366 910	1 515 013 (*)
AC6 Valeurs immobilisées	6	70 919	68 833
AC7 Autres actifs	7	104 600	37 263 (*)
TOTAL ACTIF		6 409 167	6 368 357
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	8	785 000	657 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	113 387	161 800
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 655 248	4 689 210
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	248 267	248 017
PA5 Autres passifs	12	60 811	50 194 (*)
TOTAL PASSIF		5 862 713	5 806 221
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves		437 687	431 988
CP5 Résultats reportés		1 449	44
CP6 Résultat de l'exercice		7 318	30 104
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	546 454	562 136
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 409 167	6 368 357

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°IV)

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2018
(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2018	31.12.2017	
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	679 462	514 721
HB02	Crédits documentaires	15	207 179	390 602
HB03	Actifs donnés en garantie	16	728 000	659 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 614 641	1 564 323
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	- Engagements de financement donnés		230 569	209 980
HB05	Engagements sur titres		750	3050
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			231 319	213 030
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	786 434	588 595

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2018	Exercice 2017	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	357 371	273 600
PR2	Commissions (en produits)	20	66 012	59 353
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	24 595	22 703 (*)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	74 470	83 274 (*)
Total produits d'exploitation bancaire			522 448	438 930
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	263 244	192 193
CH2	Commissions encourues		12 815	10 421
Total charges d'exploitation bancaire			276 059	202 614
PRODUIT NET BANCAIRE			246 389	236 316
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(56 824)	(52 785)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(15 988)	(8 070)
PR7	Autres produits d'exploitation		112	109
CH6	Frais de Personnel	26	(93 579)	(81 525)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(54 092)	(40 205)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(16 349)	(12 996)
RESULTAT D'EXPLOITATION			9 669	40 844
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(1 154)	(9 478)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 067)	(1 142)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			7 448	30 224
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(130)	(120)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			7 318	30 104
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			7 318	30 104
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		30	0,073	0,301

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°IV)

Etat des flux de trésorerie

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		464 296	372 093 (*)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(272 681)	(203 847)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(98 138)	(42 985)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(162 803)	(478 346)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(22 048)	586 868
Titres de placement		-	- (*)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(90 728)	(81 814)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(134 819)	(34 854)
Impôt sur les sociétés		(2 588)	(6 667)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(319 509)	110 448
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 593	60 827 (*)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		127 471	(202 702)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(14 508)	(15 328)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		192 556	(157 203)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		11 340	38 660
Remboursement d'emprunts		(7 477)	(7 647)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(6 248)	67 150
Dividendes versés		(23 000)	(23 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(25 385)	75 163
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(152 338)	28 408
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(221 359)	(249 767)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		31 (373 697)	(221 359)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°IV)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2018, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ **Provisions collectives :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2009-2018.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2018. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2018 sur la même proportion en 2017. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 195 522 KDT au 31 décembre 2018 contre 194 278 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 1 244 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Caisse	38 223	37 169
Compte courant BCT	157 271	157 084
Compte courant postal	22	20
Traveller's Chèques	6	5
Total	195 522	194 278

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 515 781 KDT au 31 décembre 2018 contre 492 669 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 23 112 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	411 656	167 040
Prêts aux établissements bancaires	45 990	267 440
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	21	947
Total créances sur établissements bancaires	457 667	435 427
Avoirs en compte sur les établissements financiers	13 206	10 586
Prêts aux établissements financiers	44 004	45 878
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	904	778
Total créances sur établissements financiers	58 114	57 242
Total	515 781	492 669

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	411 656	-	-	-	411 656
Prêts aux établissements bancaires	28 845	17 145	-	-	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	21	-	-	-	21
Total créances sur établissements bancaires	440 522	17 145	-	-	457 667
Avoirs en compte sur les établissements financiers	13 206	-	-	-	13 206
Prêts aux établissements financiers	44 004	-	-	-	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	904	-	-	-	904
Total créances sur établissements financiers	58 114	-	-	-	58 114

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	411 656	411 656
Prêts aux établissements bancaires	-	-	45 990	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	21	21
Total créances sur établissements bancaires	-	-	457 667	457 667
Avoirs en compte sur les établissements financiers	13 206	-	-	13 206
Prêts aux établissements financiers	15 386	-	28 618	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	475	-	429	904
Total créances sur établissements financiers	29 067	-	29 047	58 114
Total	29 067	-	486 714	515 781
Total	498 636	17 145	-	515 781

Ventilation selon la nature de la relation

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2018 un solde net de 4 155 435 KDT contre 4 060 301 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 95 134 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes ordinaires débiteurs	469 634	506 163

Avances sur placements à terme	13 021	25 061
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 241	10 357
Total comptes débiteurs & Autres créances	484 896	541 581
Portefeuille Escompte	392 623	400 653
Crédits à la clientèle non échus	2 965 795	2 911 008
Créances douteuses et litigieuses	286 442	210 360
Produits à recevoir	29 912	28 050
Produits perçus d'avance	(9 168)	(8 727)
Créances impayées	340 986	221 877
Total autres concours à la clientèle	4 006 590	3 763 221
Crédits sur ressources spéciales extérieures	100 598	119 280
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	958	804
Total Crédits sur ressources spéciales	101 556	120 084
Total brut des crédits accordés à la clientèle	4 593 042	4 424 886
A déduire couverture :		
Agios réservés	(116 044)	(91 138)
Provisions individuelles	(256 438)	(219 632)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(40 947)	(32 403)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(24 178)	(21 412)
Total Provisions et agios	(437 607)	(364 585)
Total net des créances sur la clientèle	4 155 435	4 060 301

Au 31 décembre 2018, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 390 millions de dinars contre 228 millions de dinars au 31 décembre 2017.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017(*)
Montant brut des créances classées	639 291	554 001
Provision au 31/12/N-1	219 632	171 767
Dotations de l'exercice	54 551	47 890
Reprise de l'exercice	(17 744)	(1 654)
Reclassements N		1 629
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	256 438	219 632
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	40 947	32 403
Total net des créances	341 906	301 966

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Montant brut des créances classées	639 291	554 001
Agios réservés au 31/12/N-1	91 138	66 847
Dotations de l'exercice	34 330	20 450
Reprise de l'exercice	(9 424)	(2 268)
Reclassements N	-	6 109
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	116 044	91 138
Total brut des crédits accordés à la clientèle	523 247	462 863

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	419 034	50 600	469 634
Portefeuille Escompte	391 786	837	392 623
Créances sur la clientèle non échues	2 955 786	110 607	3 066 393
Créances douteuses et litigieuses	-	286 442	286 442
Produits à recevoir	26 365	4 505	30 870
Produits perçus d'avance	(9 168)	-	(9 168)
Créances impayées	154 686	186 300	340 986
Total engagement bilan	3 938 489	639 291	4 577 780
Engagements hors bilan	850 583	5 218	855 801
Total engagement brut	4 789 072	644 509	5 433 581
Agios réservés	(1 361)	(114 683)	(116 044)
Provisions	(24 178)	(297 385)	(321 563)
Total agios réservés et provisions	(25 539)	(412 068)	(437 607)
Total engagement net	4 763 533	232 441	4 995 974

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	469 634	-	-	-	469 634
Avances sur placements à terme	1 598	8 743	2 680	-	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 241	-	-	-	2 241
Total comptes débiteurs & Autres créances	473 473	8 743	2 680	-	484 896
Portefeuille Escompte	322 213	70 410	-	-	392 623
Crédits à la clientèle non échus	777 402	466 435	1 175 132	546 826	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	286 442	-	-	-	286 442
Produits à recevoir	29 912	-	-	-	29 912
Produits perçus d'avance	(9 168)	-	-	-	(9 168)
Créances impayées	340 986	-	-	-	340 986
Total autres concours à la clientèle	1 747 787	536 845	1 175 132	546 826	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	8 257	12 233	49 641	30 467	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	958	-	-	-	958
Total Crédits sur ressources spéciales	9 215	12 233	49 641	30 467	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 230 475	557 821	1 227 453	577 293	4 593 042

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	631	-	469 003	469 634
Avances sur placements à terme	-	-	13 021	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	2 241	2 241

Total comptes débiteurs & Autres créances	631	-	484 265	484 896
Portefeuille Escompte	6 759	-	385 864	392 623
Crédits à la clientèle non échus	17 863	-	2 947 932	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	-	-	286 442	286 442
Produits à recevoir	465	-	29 447	29 912
Produits perçus d'avance	(85)	-	(9 083)	(9 168)
Créances impayées	3 222	-	337 764	340 986
Total autres concours à la clientèle	28 224	-	3 978 366	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	100 598	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	958	958
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	101 556	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	28 855	-	4 564 187	4 593 042

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 366 910 KDT au 31 décembre 2018, contre 1 515 013 KDT au 31 décembre 2017 soit une diminution de 148 103 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Titres d'investissement (1)	1 301 626	1 427 991
Parts dans les entreprises liées (2)	33 034	32 728
Titres de participations (3)	49 916	44 632
Créances rattachées	34 828	46 168
Total brut du portefeuille d'investissement	1 419 404	1 551 519
Provisions	(52 494)	(36 506)
Total provisions et plus-value réservées	(52 494)	(36 506)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 366 910	1 515 013

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissement hors FG	Titres d'investissement fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.17	1 085 551	340 440	2 000	47 682	32 728	1 508 401
Montant restant à libérer	-	-	-	(3 050)	-	(3 050)
Créances rattachées	38 084	8 020	64	-	-	46 168
Provisions & Agios réservés 31.12.17	-	(31 485)	-	(3 224)	(1 797)	(36 506)
Total net au 31.12.17	1 123 635	316 975	2 064	41 408	30 931	1 515 013
Acquisition 2018	184 199	25 300	-	3 574	306	213 379
Cession / Remboursements 2018	(327 576)	(8 288)	-	(590)	-	(336 454)

Reclassements 2018	-	-	-	-	-	-
Valeur Brute 31.12.18	942 174	357 452	2 000	50 666	33 034	1 385 326
Montant restant à libérer	-	-	-	(750)	-	(750)
Créances rattachées	30 384	4 390	39	-	15	34 828
Dotation	-	(14 985)	-	(1 069)	-	(16 054)
Reprise	-	-	-	45	21	66
Reclassements 2018	-	-	-	-	-	-
Provisions & Agios réservés 31.12.18	-	(46 470)	-	(4 248)	(1 776)	(52 494)
Total net au 31.12.18	972 558	315 372	2 039	45 668	31 273	1 366 910

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Bons de trésor	883 325	1 021 409
Bons de Trésor	843 407	977 942
Décotes	(3 548)	(2 510)
Primes	16 958	12 081
Créances rattachées / Bons de trésor	26 508	33 896
Obligations (1.1)	89 233	102 226
Obligations brutes	85 357	98 038
Créances rattachées	3 876	4 188
Fonds gérés (1.2)	315 372	316 975
Encours brut des fonds gérés	357 452	340 440
Provision sur fonds gérés	(46 470)	(31 485)
Créances rattachées	4 390	8 020
Total net au 31.12.18	1 287 930	1 440 610

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 632	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	600	20 000
ATL 2015/1	1 600	40 000
BH Subordonné 2015	1 600	40 000
BH 2009	1 383	30 000
BTE 2010	860	43 000
BTE 2011	1 000	50 000
BTE 2016	800	10 000
BNA 2011	5 000	50 000

BNA SUB 2017/2	4 500	45 000
CIL SUB/08	200	10 000
UIB SUB 2015	1 200	30 000
UIB 2011	600	20 000
STB SUB 2011	713	50 000
ATL 2011	1 000	50 000
ATL 2017/1	4 000	50 000
ATL SUB 2017	1 000	10 000
STB SUB 2017/1	1 600	20 000
BTL 2017-1	800	10 000
CDC2012	10 000	-
BH 2013/1	1 995	70 000
ATL 2013/2	2 000	50 000
ATL 2014/2	800	40 000
Emprunt National	18 000	300 000
UNIFACTOR 2015	1 200	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	1 200	20 000
ATL 2015/2	1 710	28 500
BH SUB 2016/1 TV	1 200	20 000
BH SUB 2016/1 TF	600	10 000
BH SUB 2017	1 600	20 000
SERVICOM 2016	2 000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	600	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	800	10 000
HL 2017-03	1 000	10 000
ATL 2017-2	2 000	20 000
BH SUB 2018	3 000	30 000
BIAT SUB 2018/1	5 000	50 000
FCC BIAT 2	564	5 500
Total	85 357	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 357 452 KDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.18
Fonds ATD SICAR	346 949	4 390	351 339	39 683
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145		8 145	6 044
Fonds STB SICAR	180		180	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928		928	420
Fonds SENED SICAR	1 250		1 250	143
Total	357 452	4 390	361 842	46 470

(2) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 33 034 KDT au 31 décembre 2018. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2018
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,91%	1 767	48
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	153
ATI	3 077	486 425	42,11%	-	170
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	2 038
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	612	3 059	13,90%	-	306
SANADET SICAV	90	900	0,10%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,71%	-	8
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,83%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	94
IRADET 20	70	7 000	96,73%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	9,02%	-	1
IRADETT100	70	7 000	100,00%	-	-
IRADETT CEA	70	7 000	27,74%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,15%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,78%	-	3
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
Total	33 034			1 776	2 829

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2018 et au 31.12.2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Titres de participation	50 666	47 682
Provisions sur titres de participation	(4 248)	(3 224)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(750)	(3 050)
Total	45 668	41 408

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions
Titres cotés	1 361			-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	48 555			4 248
TUNISIE CLEARING	241	52 400	3,33%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-

STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	309
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	122
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	48
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	63
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	3,13%	88
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	245
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	77
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	109
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	622
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1 163
FCPR ATID FUND	880	880	15,15%	100
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	455
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	17
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,04%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	-
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	100
FCP SMART EQUITY 2	500	524	6,54%	-
FCPR "ALTER MED"	3 858	1 500	11,09%	271
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	-
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,40%	25
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	-
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	37,04%	18
FCPR TDF 3	5 999	596	36,65%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	48
FCPR AZIMUTS	2 250	3 000	17,37%	-
Academie de Banques et Finances	-	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	38,66%	-
Total	49 916			4 248

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2017
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 530	107
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 669	269
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemans 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	18 495	2 301

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2017
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	6 948	396
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	17 530	81 101	10 655
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	-	-
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	306	5123	725
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac-1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	123 102	5 417
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	41 063	1 772
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	15 720	782
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage-1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	4 078	-273
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	28 277	4 058
IRADET 20	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	485	13
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	529	17
IRADETT100	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	306	19
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	393	37

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2017
SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	67 404	2 752
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Karama -Les Berges du Lac II- 1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	6 510	269

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2018 à 70 919 KDT contre 68 833 KDT au 31.12.2017.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.17	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.18	Amort / Provision Cumul au 31.12.17	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	VCN au 31.12.18
1) Immobilisation Incorporelles	30 442	8 972	(541)	38 873	(21 088)	(5 051)	358	(25 781)	13 092
Logiciels	29 920	8 947	(541)	38 326	(21 088)	(4 900)	358	(25 630)	12 696
Droit au bail	404	25	-	429	-	(151)	-	(151)	278
Autres immobilisations incorporelles	118	-	-	118	-	-	-	-	118
2) Immobilisations Corporelles	148 754	8 873	(2 275)	155 352	(97 783)	(9 973)	2 245	(105 511)	49 841
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>74 726</u>	<u>1 984</u>	<u>(3)</u>	<u>76 707</u>	<u>(43 667)</u>	<u>(3 598)</u>	<u>-</u>	<u>(47 265)</u>	<u>29 442</u>
Terrains d'exploitation	5 036	117	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	17 293	-	-	17 293	(7 087)	(345)	-	(7 432)	9 861
Aménagements de bâtiments	52 397	1 867	(3)	54 261	(36 580)	(3 253)	-	(39 833)	14 428
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 587</u>	<u>321</u>	<u>-</u>	<u>8 908</u>	<u>(7 218)</u>	<u>(69)</u>	<u>-</u>	<u>(7 287)</u>	<u>1 621</u>
Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 551	321	-	8 872	(7 218)	(69)	-	(7 287)	1 585
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>8 640</u>	<u>415</u>	<u>(83)</u>	<u>8 972</u>	<u>(5 741)</u>	<u>(525)</u>	<u>78</u>	<u>(6 188)</u>	<u>2 784</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>9 901</u>	<u>1 298</u>	<u>(673)</u>	<u>10 526</u>	<u>(7 012)</u>	<u>(1 433)</u>	<u>652</u>	<u>(7 793)</u>	<u>2 733</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>41 839</u>	<u>4 711</u>	<u>(1 516)</u>	<u>45 034</u>	<u>(31 780)</u>	<u>(4 115)</u>	<u>1 515</u>	<u>(34 380)</u>	<u>10 654</u>
Matériels de sécurité	5 044	144	-	5 188	(2 299)	(232)	-	(2 531)	2 657
Autres immobilisations	17	-	-	17	(66)	(1)	-	(67)	(50)
3) Immobilisations encours	8 508	6 702	(7 224)	7 986	-	-	-	-	7 986
Immobilisations corporelles encours	3 580	3 959	(3 071)	4 468	-	-	-	-	4 468
Immobilisations incorporelles encours	4 928	2 743	(4 153)	3 518	-	-	-	-	3 518
Total	187 704	24 547	(10 040)	202 211	(118 871)	(15 024)	2 603	(131 292)	70 919

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2018 à 104 600 KDT contre 37 263 KDT au 31.12.2017, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes d'attente	76 114	12 157
Crédits & Avances aux Personnels	25 589	22 234
Impôts Actif	5 996	4 883
Charges à répartir	1 589	1 685
Stocks Imprimés & Fournitures	1 490	1 301
Crédits pris en charge par l'Etat	288	305
Provisions pour risques et charges	(6 466)	(5 302)
Total	104 600	37 263

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018 contre un montant de 1 685 KDT au 31.12.2017 soit une diminution de 96 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.18	Résorptions cumulées 2017	Résorption Exercice 2018	Résorptions cumulées 2018	V.Nette 31.12.18
Autres charges à répartir	5 543	2 629	1 325	3 954	1 589
Total	5 543	2 629	1 325	3 954	1 589

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2018, cette rubrique accuse un solde de 785 000 KDT enregistrant ainsi une hausse de 128 000 KDT par rapport au 31.12.2017.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Comptes débiteurs auprès de la BCT	-	-
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	-
Emprunts auprès de la BCT Dinars	785 000	657 000
Total	785 000	657 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2018 un solde de 113 387 KDT contre un solde de 161 800 KDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	102 851	148 699
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 536	13 101
Total	113 387	161 800

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
<u>Etablissements bancaires</u>	102 851	148 699
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 482	5 556
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	34 000	4 800
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	61 378	133 383
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 991	4 960
<u>Etablissements financiers</u>	10 536	13 101
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	10 536	13 101
Total	113 387	161 800

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	85 706	17 145	-	-	102 851
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	3 482	-	-	-	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	34 000	-	-	-	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	44 233	17 145	-	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 991	-	-	-	3 991
<u>Etablissements financiers</u>	10 536	-	-	-	10 536
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	10 536	-	-	-	10 536
Total	96 242	17 145	-	-	113 387

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	98 860	98 860
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	10 536	10 536
Total	-	-	109 396	109 396

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 4 655 248 KDT au 31 décembre 2018 KDT contre 4 689 210 KDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Dépôts à vue	1 544 504	1 608 011
Dépôts à Terme	1 782 709	1 791 734
Comptes d'épargne	1 082 519	992 975
Autres sommes dues à la clientèle	238 151	281 648
Dettes rattachées	7 365	14 842
Total	4 655 248	4 689 210

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 544 504	-	-	-	1 544 504
Dépôts à Terme	1 244 529	464 722	73 458	-	1 782 709
Comptes d'épargne	1 082 519	-	-	-	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	238 151	-	-	-	238 151
Dettes rattachées	7 365	-	-	-	7 365
Total	4 117 068	464 722	73 458	-	4 655 248

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	22 853	-	1 521 651	1 544 504
Dépôts à Terme	7 500	-	1 775 209	1 782 709
Comptes d'épargne	-	-	1 082 519	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	2 200	-	235 951	238 151
Dettes rattachées	-	-	7 365	7 365
Total	32 553	-	4 622 695	4 655 248

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 248 267 KDT au 31 décembre 2018 KDT contre 248 017 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 250 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts matérialisés	92 025	84 546
Emprunts Obligataires	25 406	27 488
Emprunts subordonnés	61 229	55 285
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 390	1 773
Ressources spéciales	156 242	163 471
Ressources extérieures	153 107	159 528
Ressources extérieures en dinars	78 998	93 193
Ressources extérieures en devises	74 109	66 335
Ressources budgétaires	2 084	1 912
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 051	2 031
Total	248 267	248 017

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Ressources extérieures en dinars	78 998	93 193
Ligne BIRD	8 820	9 549
Ligne Italienne	4 153	9 110
Ligne allemande "FOCRED"	0	13
Ligne Espagnole	5 747	6 005
Ligne Française	5 599	1 790
Ligne FADES	7 325	7 473
Ligne KFW	42 304	52 880
Ligne AFD	5 050	6 373
Ressources extérieures en devises	74 109	66 335
Ligne BEI	74 109	66 335
Ressources budgétaires	2 084	1 912
Total	155 191	161 440

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	5 474	7 477	41 491	37 583	92 025
Emprunts Obligataires	-	2 081	8 325	15 000	25 406
Emprunts subordonnés	84	5 396	33 166	22 583	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 390	-	-	-	5 390
Ressources spéciales	3 314	20 724	77 909	54 295	156 242
Ressources extérieures	179	20 724	77 909	54 295	153 107
Ressources extérieures en dinars	179	10 757	47 702	20 360	78 998
Ressources extérieures en devises	-	9 967	30 207	33 935	74 109
Ressources budgétaires	2 084	:	:	:	2 084
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 051	:	:	:	1 051
Total	8 788	28 201	119 400	91 878	248 267

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	17 753	-	74 272	92 025
Emprunts Obligataires	3 640	-	21 766	25 406
Emprunts subordonnés	13 018	-	48 211	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	1 095	-	4 295	5 390
Ressources spéciales	-	-	156 242	156 242
Ressources extérieures	-	-	153 107	153 107
Ressources extérieures en dinars	-	-	78 998	78 998
Ressources extérieures en devises	-	-	74 109	74 109
Ressources budgétaires	-	-	2 084	2 084
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	1 051	1 051
Total	17 753	-	230 514	248 267

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 60 811 KDT au 31 décembre 2018 contre 50 194 KDT au 31 décembre 2017 soit une augmentation de 10 617 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Frais liés au Personnel	29 553	24 300
Divers frais à payer	12 005	12 348
Impôts Passifs	18 271	10 915
Provisions pour risques et charges	7 247	4 407
Comptes D'attente	(6 265)	(1 776)
Total	60 811	50 194

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2018 ont atteint 546 454 KDT fin 2018 contre 562 136 KDT fin 2017 soit une diminution de 15 682 KDT ainsi détaillée :

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale déévaluation	Réserve pour Réinvestionnés disponible	Réserve pour Réinvestionnés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2017 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	123 590	161 300	2 790	1 185	44	30 104	562 136
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(4 600)					4 600	-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2017											
Réserve pour réinvestissement						10 299				(10 299)	-
Dividendes										(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									1 405	(1 405)	-
Solde au 31.12.2017 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	-	539 136
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2018										7 318	7 318
Solde au 31.12.2018 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1 449	7 318	546 454

En application des dispositions de l'article 19 de la Loi n°2013-54 du 30 Décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion de 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2018 à 251 869 KDT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	128 904
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	118 990
Autres Réserves :	3 975

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 679 462 KDT au 31 décembre 2018 contre 514 721 KDT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
en faveur des banques	261 409	232 362
en faveur des établissements financiers	-	-
en faveur de la clientèle	418 053	282 359
Total	679 462	514 721

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	261 409	261 409
en faveur des établissements financiers	-	-	-	-
en faveur de la clientèle	-	-	418 053	418 053
Total	-	-	679 462	679 462

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 207 179 KDT au 31 décembre 2018 à 390 602 KDT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Crédits documentaires Import	138 201	187 889
Crédits documentaires Export	68 978	202 713
Total	207 179	390 602

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	138 201	138 201
Crédits documentaires Export	-	-	68 978	68 978
Total	-	-	207 179	207 179

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2018 comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Effets refinançables données en garantie	390 000	228 000
BTA données en garantie	320 000	407 000
Emprunt national donné en garantie	18 000	24 000
Total	728 000	659 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 231 319 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Engagements de financement donnés	230 569	209 980
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-
En faveur de la clientèle	230 569	209 980
Engagements sur Titres	750	3 050
Participations non libérées	750	3 050
Titres à recevoir	-	-
Total	231 319	213 030

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprise s liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	=	=	230 569	230 569
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	230 569	230 569
Engagements sur Titres	=	=	750	750
Participations non libérées	-	-	750	750
Titres à recevoir	-	-	-	-
Total	-	-	231 319	231 319

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2018 à 786 434 KDT contre 588 595 KDT au 31 décembre 2017. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Garanties reçues de l'Etat	1 143	1 302
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	267 369	131 510
Garanties reçues de la clientèle	517 922	455 783
Total	786 434	588 595

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2018 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	846	61 721	113 837	118 440
1	163	24 271	42 341	193 063
2	34	137	38	29 565
3	43	1 612	39	30 986
4	57	3 447	17 153	73 859
5	-	2 771	2	72 009
Total général	1 143	93 959	173 410	517 922

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2018 s'élèvent à (2 733) KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Devises vendues au comptant à livrer	(13 348)	(77 784)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 615	14 194
Total	(2 733)	(63 590)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2018 s'élèvent à (234 793) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Devises vendues à terme à livrer	(280 816)	(553 295)
Devises achetées à terme à recevoir	46 023	176 166
Total	(234 793)	(377 129)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 273 600 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	10 389	8 612
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 950	3 149
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	5 439	5 463
Opérations avec la clientèle	346 982	264 988
Intérêts sur crédit CT & MLT	291 204	217 998
Intérêts sur comptes courants débiteurs	55 778	46 990
Total	357 371	273 600

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 66 012 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 59 353 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Commissions sur comptes et moyens de paiement	42 488	34 156
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	8 158	9 220
Récupérations et autres commissions	10 912	12 038
Commissions sur opérations internationales	4 454	3 939
Total	66 012	59 353

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 595 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 22 703 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Gain net sur titres de placement	1 325	-
Gain net sur opérations de change	23 270	22 703
Total	24 595	22 703

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	1 325	-
Total Gain net sur titres de placement	1 325	-

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2018	2017
Profit/ Perte sur opérations de change	5 272	3 263
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(143 389)	(69 273)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	161 387	88 713
Total Gain net sur opérations de change	23 270	22 703

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 74 470 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 83 274 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	71 201	79 388
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	440	1 471
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 829	2 415
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	269
Agios réservés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	(269)
Total	74 470	83 274

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2018	2017
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	57 416	61 805
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	6 651	10 998
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	75	101
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	6 925	6 419
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	134	65
Total	71 201	79 388

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2018	2017
Produits sur bons de trésor	53 573	55 851
Décote sur bons de trésor	(1 038)	(686)
Prime sur bons de trésor	4 881	6 640
Total	57 416	61 805

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 263 244 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 192 193 KDT au cours de l'exercice 2017.

Désignation	2018	2017
Intérêts encourus et charges assimilées	263 184	192 157
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	88 835	61 570
Opérations avec la clientèle	161 786	123 389
Emprunts et ressources spéciales	12 563	7 198
Autres intérêts et charges	60	36
Total	263 244	192 193

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 52 785 KDT au cours de l'exercice 2017 se détaillant ainsi :

Désignation	2018	2017
Dotations aux provisions sur créances douteuses	54 551	47 890
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 766	545
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	14 443	7 133
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	4 364	7 390
Frais de recouvrement	455	877
Total dotations	76 579	63 835
Pertes sur créances	4 249	82
Total dotations & pertes et radiations sur créances	80 828	63 917
Reprises de provisions sur créances douteuses	(17 744)	(1 654)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(5 900)	(833)
Reprise de provisions collectives Cir BCT 2012-02	-	(45)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(360)	(8 600)
Total Reprises	(24 004)	(11 132)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(24 004)	(11 132)
Total	56 824	52 785

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 8 070 KDT au cours de l'exercice 2017 se détaillant ainsi :

Désignation	2018	2017
Dotations aux provisions/portefeuille investissement	16 054	8 944
Plus-value sur cession de titres de participations	-	210
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(66)	(1 084)
Total	15 988	8 070

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 93 579 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 81 525 KDT au cours de l'exercice 2017 soit une augmentation de 12 054 KDT.

Désignation	2018	2017
Rémunération du personnel	73 155	63 582
Charges sociales	17 058	14 998
Autres charges liées au personnel	3 366	2 945
Total	93 579	81 525

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 54 092 KDT au cours de l'exercice 2018 contre un montant de 40 205 KDT au cours de l'exercice 2017 soit une augmentation de 13 887 KDT.

Désignation	2018	2017
Frais d'exploitation non bancaires	16 423	15 010
Autres charges d'exploitation	37 669	25 195
Total	54 092	40 205

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2018 et 2017 :

Désignation	2018	2017
Plus-values sur cession des immobilisations	(891)	(184)
Autres résultats exceptionnels	2 045	9 662
Total	1 154	9 478

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2018	2017
Contribution conjoncturelle	130	120
Total	130	120

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 0,073 dinars contre 0,301 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Désignation	2018	2017
Résultat net en KDT	7 318	30 104
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,073	0,301
Résultat dilué par action (en DT)	0,073	0,301

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2018 un solde de (373 697) KDT contre un solde de (221 358) KDT au 31 décembre 2017 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2018	31.12.2017
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	198 054	195 735
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	397 638	148 384
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(969 388)	(565 477)
Total	(373 697)	(221 359)

IV. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité :

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit:

▪ **Retraitements du bilan :**

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
AC4 Portefeuille-titres commercial	1 021 409	(1 021 409)	- (*)
AC5 Portefeuille-titres investissement	493 604	1 021 409	1 515 013 (*)
AC7 Autres actifs	42 565	(5 302)	37 263 (**)
PA5 Autres passifs	55 496	(5 302)	50 194 (**)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Portefeuille –titres commercial » pour 1 021 409 KDT vers la rubrique « Portefeuille-titres investissement » et ce suivant décision du Conseil d'Administration.

(**) Le retraitement correspond au reclassement des provisions pour risques des postes d'actifs figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Autres passifs » pour 5 302 KDT vers la rubrique « Autres actifs ».

▪ **Retraitements de l'Etat de résultat :**

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
PR3 Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financière	84 507	(61 804)	22 703 (*)
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	21 470	61 804	83 274 (*)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des revenus et intérêts sur bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financière » pour 61 804 KDT vers la rubrique « Revenus du portefeuille d'investissement » et ce suivant décision du Conseil d'Administration.

▪ **Retraitements de l'Etat de flux de trésorerie :**

Rubrique	31/12/2017 Publié	Montant de retraitement	31/12/2017 Retraité
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	414 471	(42 378)	372 093 (*)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	18 449	42 378	60 827 (*)
Titres de placement	(166 472)	166 472	- (**)
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	(36 230)	(166 472)	(202 702) (**)

(*) Le retraitement correspond au reclassement des intérêts sur bons de trésors assimilables figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) » pour 42 378 KDT vers la rubrique « Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement ».

(**) Le retraitement correspond à l'effet du reclassement des bons de trésors assimilables et leurs revenus (hors intérêts) figurant au 31 décembre 2017 sous la rubrique « Titres de placement » pour 166 472 KDT vers la rubrique « Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement ».

V. **AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Note 32. Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2018, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 1 000 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 350 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Le dit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2019 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Note 33. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agréée des dirigeants (en KDT).

	Direction générale		Directeur général adjoint		Membres du conseil d'administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	2 129	126	377	34	344	-
Dont émoluments et salaires	1 679	126	294	34	-	-
Dont charges sociales	388	-	69	-	-	-
Dont avantages en nature	31	-	14	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	31	-	-	-	344	-
Avantages postérieures à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	2 129	126	377	34	344	-

Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2018.

Note 35. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 219 270 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2018			Engagement 31.12.2017		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	119 870	6 396	126 266	85 488	5 185	90 673
Groupe BEN SEDRINE	5 814	10	5 824	4 932	10	4 942
Groupe ABBES	33 787	20 478	54 265	14 048	27 313	41 361
Groupe RIDHA ZERZERI	32 713	202	32 914	21 286	1 379	22 665
Total	192 184	27 086	219 270	125 754	33 887	159 641

- L'encours total au 31.12.2018 des engagements (Bilan et Hors Bilan) du Directeur Général Adjoint s'élève à 95 KDT.
- L'encours total au 31 décembre 2018 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 61 553 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2018	31.12.2017(*)
UNIFACTOR	13 206	10 572
CODIS	11 772	7 920
Arab Tunisian Lease	15 861	6 401
ATD SICAR	528	774
SARI	20 186	16 715
Total	61 553	42 382

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2018 sur les entreprises liées s'élève à 15 310KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2018	31.12.2017
UNIFACTOR	1 200	2 200
Arab Tunisian Lease	14 110	17 280
Total	15 310	19 480

- L'encours au 31 décembre 2018 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2018	31.12.2017
Prêts et comptes courants	16 779	95 879
Emprunts et comptes courants	(389)	(993)

- L'ATB a conclu en 2018 avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant global de 25 300 KDT portant l'encours des fonds gérés par ATD SICAR de 329 937 KDT à 346 949 KDT au 31.12.2018.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 0,9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice;
- Une commission de performance de 10% des plus-values et des produits des placements encaissés par le fonds net des charges et des moins-values réalisées et versés à l'ATB

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 87,91% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des

décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,10% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 96,73% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 9,02% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 100% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 27,74% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,15% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le

portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 1,78% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP MOUASSASET, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0.83% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT , d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,71% du capital au 31.12.2018. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV , d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2018, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume net quotidien des transactions.

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 546.454 KDT, un bénéfice net de 7.318 KDT et une trésorerie négative à la fin de la période de 373.697 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers "Evaluation des engagements et des provisions y afférentes", la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2018, à 4.593.042KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 116.044 KDT et à 321.563 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 357.452KDT, pour une provision de 46.470 KDT, soit un montant net de 310.982KDT, représentant 5% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 357.452KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2018 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont

considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication

ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 Avril 2019

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et
Conseil Membre de CPA
Associates International**

Chiheb GHANMI

ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etablien application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65
relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et
l'article 475 du code des sociétés commerciales

Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2018

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'ATB a souscrit en date de 02 Mars 2018 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 2 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 152 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

L'Arab Tunisian Bank a conclu deux nouvelles conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR » en date de 23 Mars 2018, en vertu desquelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque dont les montants s'élèvent respectivement à 3 300 KDT et 22 000 KDT.

En se référant à ces deux conventions, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 0,9% l'an prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice. En outre, la société « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

En dehors de ces conventions, votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2018 à 1 200 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 153 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%), les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31 décembre 2018, à 346 949 KDT (y compris les fonds réinvestis en 2018). La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2018 s'élève à 5 127 KDT TTC.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2018 à 14 110 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 1 340 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	96,73%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	9,02%	
FCP IRADETT 100	100%	
FCP IRADETT CEA	27,74%	
FCP SALAMETT CAP	0,15%	
FCP SALAMETT PLUS	1,78%	
FCP MOUASSASET	40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets.
ARABIA SICAV	87,91%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT ainsi qu'une commission de placement calculée sur la base d'un taux égal à 0,2% du volume net quotidien des transactions.
SANADETT SICAV	0,10%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT ainsi qu'une commission de placement calculée sur la base d'un taux égal à 0,2% du volume net quotidien des transactions.
AXIS TRESORERIE SICAV	0,71%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,83%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Le Directeur Général Adjoint reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.

- Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	2 129	126	377	34	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	2 129	126	377	34	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11Avril 2019

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et
Conseil Membre de CPA
Associates International**

Chiheb GHANMI

القوائم المالية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقرّ الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل- قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018 والتي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 19 افريل 2019. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيد منصف بوسنوقة زموري و السيد شريف بن زينة.

الأصول

في 31/12/2018

بحساب الدينار

السنة المحاسبية 31/12/2018				الإيضاحات	الأصول
31/12/2017	الصافي	إستهلاكات و مذخرات	الإجمالي		
					أصل 1 أصول غير مادية
535 125	520 977	514 216	1 035 193		أصل 12 تنازلات و براعات و رخص و علامات تجارية أصل 13 أصل تجاري
535 125	520 977	514 216	1 035 193	1	
					أصل 2 أصول مادية للإستغلال
622 695	608 310	1 243 241	1 851 551		أصل 21 تجهيزات فنية وآلات أصل 22 تجهيزات أخرى ومعدات و منقولات أصل 23 ودائع وكفالات
622 695	608 310	1 243 241	1 851 551	2	
					أصل 3 توظيفات
356 411	720 162	15 007	735 169		أصل 31 أراض و بنايات أصل 311 أراض و بنايات للإستغلال أصل 312 أراض و بنايات عدا الإستغلال
20 934 000	26 995 000		26 995 000		أصل 32 توظيفات في المؤسسات المرتبطة ومساها ت أصل 322 قروض وأصرتها المؤسسات المرتبطة أصل 323 حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة أصل 324 قروض و سندات ذات مداخيل قارة
133 358	133 701	16 300	150 001		أصل 33 توظيفات مالية أخرى أصل 331 أسهم وسندات أخرى ذات مداخيل متغيرة وحصص في الصناديق المشتركة للتوظيف الجماعي أصل 332 قروض و سندات ذات مداخيل قارة أصل 333 قروض رهنية على عقارات أصل 334 قروض أخرى أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
22 371 344	28 977 136	124 154	29 101 290		أصل 34 مستحقا ت من القيم و النقود مودعة لدى شركا ت مسندة
					أصل 5 حصة معيدي التأمين في المذخرات الفنية
958 147	1 240 323		1 240 323		أصل 510 مذخرات أقساط التأمين غير المكتسبة أصل 520 مذخرات التأمين على الحياة أصل 530 مذخرات التعويضات (التأمين على الحياة) أصل 531 مذخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة) أصل 560 مذخرات فنية أخرى (التأمين على الحياة)
4 174 921	6 544 502		6 544 502		
193 553	482 413		482 413		
4 373 329	3 874 617		3 874 617		
0	0		0		
9 699 950	12 141 855	0	12 141 855	6	
					أصل 6 مستحقا ت
111 913	-25 201		-25 201		أصل 61 مستحقا ت متولدة عن عمليات التأمين المبا شر أصل 611 قساط تأمين مكتسبة غير صادرة أصل 612 مستحقا ت أخرى متولدة عن عملية التأمين المبا شر أصل 613 مستحقا ت تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها أصل 62 مستحقا ت متولدة عن عمليات إعادة تأمين أصل 63 مستحقا ت أخرى أصل 631 الأعران أصل 632 الولة و هياكل الضمان الإجتماعي و الجماعات العمومية أصل 633 مدينون مختلفون
7 101 510	6 197 754	1 315 086	7 512 840		
2 202 744	2 770 236		2 770 236		
2 231 044	1 114 514		1 114 514		
0	0		0		
6 340	7 579		7 579		
341 820	710 539		710 539		
457 844	675 397		675 397		
12 453 213	11 450 817	1 315 086	12 765 904		
					أصل 7 عناصر أخرى للأصول
1 880 732	9 604 262		9 604 262		أصل 71 أموال في البنك و الحساب البريدي الجاري والصكوك والخزانة أصل 72 أعباء مؤجلة أصل 721 نفقات اقتناء مؤجلة أصل 722 أعباء أخرى للتوزيع أصل 73 حسابا ت تسوية الأصول أصل 731 فوائد و معالم كراء مكتسبة غير مستحقة أصل 733 حسابا ت تسوية أخرى أصل 74 فارق التحويل
3 152 509	4 881 649		4 881 649		
566 069	294 909	1 964 866	2 259 774		
572 109	926 078		926 078		
127 137	159 885		159 885		
6 298 555	15 866 782	1 964 866	17 831 648	9	
					مجموع الأصول
51 980 883	69 565 878	5 161 563	74 727 441		

الأموال الذاتية و الخصوم

في 31/12/2018

بحساب الدينار

31/12/2017	31/12/2018	الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
			أموال ذاتية
10 000 000	14 101 510		مال ذاتي 1 رأس المال
-3 444 168	-3 208 788		مال ذاتي 2 احتياطات و منح مرتبطة برأس المال
2 897	2 897		مال ذاتي 5 نتيجة مؤجلة
			مال ذاتي 4 أموال ذاتية أخرى
6 558 729	10 895 618		مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية
235 380	1 379 169		مال ذاتي 6 نتيجة السنة المحاسبية
6 794 108	12 274 787	10	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
			الخصوم
			خصم 1 خصوم مالية أخرى
			خصم 13 قروض أخرى
0	0		
			خصم 2 مدخرات المخاطر والأعباء الأخرى
			خصم 21 مدخرات أخرى
0	0		
			خصم 3 مدخرات فنية إجمالية
7 435 363	8 760 583		خصم 310 مدخرات أقساط تأمين غير مكتسبة
11 987 247	16 145 524		خصم 320 مدخرات التأمين على الحياة
282 514	747 301		خصم 330 مدخرات التعويضات (التأمين على الحياة)
14 435 505	16 966 018		خصم 331 مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
29 226	209 872		خصم 340 مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على الحياة)
45 000	11 500		خصم 341 مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على غير الحياة)
0	0		خصم 361 مدخرات فنية أخرى (التأمين على غير الحياة)
34 214 855	42 840 799	11	
			خصم 5 ديون لودائع نقدية متحصل عليها من المؤسسات المسند إليها
9 084 256	11 129 221	12	
			خصم 6 ديون أخرى
0	0		خصم 61 ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر
0	713 304		خصم 62 ديون متولدة عن عمليات إعادة التأمين
			خصم 63 ديون أخرى
119 124	201 622		خصم 631 ودائع وكفالات متحصل عليها
164 376	325 605		خصم 632 الأعباء
806 277	1 203 274		خصم 633 الدولة و هيكل الضمان الاجتماعي و الجماعات العمومية
543 311	547 719		خصم 634 دائنون مختلفون
1 633 088	2 991 524	13	
			خصم 7 خصوم أخرى
			خصم 71 حسابات تسوية الخصوم
254 576	329 547	14	خصم 712 حسابات تسوية خصوم أخرى
45 186 775	57 291 090		مجموع الخصوم
51 980 883	69 565 878		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2018

بحساب الدينار

الإيضاحات	عمليات إجمالية 31/12/2018	عمليات مسندة و عمليات معاد اسنادها 31/12/2018	عمليات الصافية 31/12/2018	عمليات الصافية 31/12/2017
أرف غ ح 1 أقساط تأمين مكتسبة	24 217 565	-3 237 697	20 979 868	17 372 372
أرف غ ح 11 أقساط تأمين صادرة و مقبولة	-1 325 220	282 177	-1 043 043	-2 542 089
أرف غ ح 12 تغيير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة	22 892 345	-2 955 520	19 936 825	14 830 284
15				
أرف غ ح 3 إيرادات التوظيفات المخصصة و المحولة من قائمة النتائج	552 465	0	552 465	436 185
أرف غ ح 2 إيرادات فنية أخرى				
أع غ ح 1 أعباء التعويضات	-11 330 532	542 776	-10 787 757	-8 104 603
أع غ ح 11 المبالغ المدفوعة	-2 497 013	-498 712	-2 995 725	-3 194 013
أع غ ح 12 تغيير مدخرات التعويضات	-13 827 545	44 064	-13 783 481	-11 298 616
16				
أع غ ح 2 تغيير المدخرات الفنية الأخرى	0		0	35 521
أع غ ح 3 مساهمات في الأرباح و الإرجاعات	0		0	0
أع غ ح 4 نفقات الاستغلال	-5 445 768		-5 445 768	-4 474 635
أع غ ح 41 نفقات الاقتناء	1 224 784		1 224 784	1 234 879
أع غ ح 42 تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة	-507 240		-507 240	-475 253
أع غ ح 43 نفقات الإدارة	0	678 558	678 558	470 493
أع غ ح 44 عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين	-4 728 224	678 558	-4 049 666	-3 244 516
17				
أع غ ح 5 أعباء فنية أخرى	-1 282 495		-1 282 495	-1 174 098
18				
ن ف غ ح المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة)	3 606 546	-2 232 898	1 373 647	-415 241

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2018

بحساب الدينار

الإيضاحات	عمليات إجمالية 31/12/2018	عمليات مسندة وعمليات معاد استنادها 31/12/2018	عمليات الصفائية 31/12/2018	عمليات الصفائية 31/12/2017
19	5 255 305	-2 501 892	2 753 413	90 062
1 أ ح 1				
أقساط تأمين				
إر ح 11 أقساطاً من صادرة و مقبولة				
2 أ ح 2				
إيرادات التوظيفات				
إر ح 21 مداخيل التوظيفات				
إر ح 22 إيرادات التوظيفات الأخرى				
إر ح 23 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات				
إر ح 24 أرباح متأتية من تحقيق توظيفات و من الصرف				
مجموع فرعي 2				
20	-1 073 871	406 156	-667 715	-696 451
1 أ ح 1				
أعباء التعويضات				
أع ح 11 مبلغ مدفوعة				
أع ح 12 تغيير مدخرات التعويضات				
مجموع فرعي 3				
21	-4 158 278	2 369 581	-1 788 697	311 339
2 أ ح 2				
تغيير المدخرات الفنية الأخرى				
أع ح 21 مدخرات التأمين على الحياة				
أع ح 22 مدخرات فنية أخرى				
أع ح 23 مدخرات على عقود بوحدات الحساب				
مجموع فرعي 4				
3 أ ح 3				
مساهمات في الأرباح و الإرجاعات				
22	-439 029	915 584	476 555	1 259 836
4 أ ح 4				
نفقات الإستغلال				
أع ح 41 نفقات الإقتناء				
أع ح 42 تغيير مبلغ نفقات الإقتناء				
أع ح 43 نفقات الإدارة				
أع ح 44 عمولات متحصّل عليها من معيدي التأمين				
مجموع فرعي 5				
23	-281 243		-281 243	-260 790
5 أ ح 5				
أعباء فنية أخرى				
9 أ ح 9				
أعباء التوظيفات				
أع ح 91 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء لفائدة				
أع ح 92 تصحيح القيمة على التوظيفات				
أع ح 93 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات				
مجموع فرعي 6				
ن ف ح	-786 132	1 304 839	518 707	889 689
المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على الحياة)				

قائمة النتائج

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2018

بحساب الدينار

31/12/2017	31/12/2018	الإيضاحات	
-415 241	1 373 647		ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة
889 689	518 707		ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على الحياة
686 245	907 019	24	إر غ ف 1 إيرادات التوظيفات (التأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة) إر غ ف 11 مداخيل التوظيفات إر غ ف 12 إيرادات التوظيفات الأخرى إر غ ف 13 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات إر غ ف 14 أرباح متأتية من تحقيق التوظيفات
686 245	907 019		مجموع فرعي 1
0	-90 931		أع غ ف 1 أعباء التوظيفات (التأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة) أع غ ف 11 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفائدة أع غ ف 12 تصحيح قيمة التوظيفات أع غ ف 13 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
-230 445	161 883		مجموع فرعي 2
-472 316	-552 465		أع غ ف 2 إيرادات التوظيفات المخصصة و المحولة إلى قائمة النتائج الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة
68	33 094		أع غ ف 2 إيرادات غير فنية أخرى
-162 359	-901 876	25	أع غ ف 3 أعباء غير فنية أخرى
295 640	1 449 077		النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية
-60 261	-69 908		أع غ ف 4 الأدعاءات على النتيجة
235 380	1 379 169		النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية بعد الأدعاءات
235 380	1 379 169		النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

الملحق عدد 6 : جدول التعهدات المقبولة و المقدمة

31/12/2017	31/12/2018	
		التعهدات المقبولة
0	0	كفالات مقبولة
0	0	كفالات نواب التأمين
0	0	المجموع
		التعهدات المقدمة
0	0	كفالات المقدمة
0	0	سندات و أصول مقتناة مع التزام بإعادة
0	0	المجموع

**جدول التدفقات النقدية (الطريقة المباشرة)
في 31/12/2018**

بحساب الدينار

31/12/2017	31/12/2018	
21 690 780	30 269 740	مقايض أقساط التأمين المتحصّل عليها من المؤمن لهم
-7 960 578	-10 280 344	مبالغ لتسديد التعويضات
526 396	960 336	فوعات و مقايض لأقساط التأمين خاصة بعمليات مسندة
		لقايض التعويضات الخاصة بالعمليات المسندة
		عمولات متحصّل عليها على عمليات مسندة
-1 698 072	-1 958 797	عمولات مدفوعة إلى الوسطاء
-2 702 777	-3 019 377	مبالغ مدفوعة إلى الأعوان
-1 532 868	-2 631 861	مبلغ مدفوعة إلى المزويدين
		تغير القودا التي تحصّلت عليها الشركات المسند إليها
		دفوعات مرتبطة باقتناء توظيفات مالية
		مبلغ مدفوعة لمزويدين الاعباء المؤجلة
		مقايض مرتبطة بتفوييت توظيفات مالية
-2 949 270	-4 488 774	أداءات على التأمينات المدفوعة إلى الخزينة العامة
854 125	1 105 431	الإيرادات المالية المتحصّل عليها
67 124	101 456	عمليات أخرى
6 294 860	10 057 811	تدفقات نقدية متأتية من الإستغلال
-124 969	-374 791	دفوعات متأتية من اقتناء أصول ثابتة غير مادية و مادية
		مقايض متأتية من تفوييت أصول ثابتة غير مادية و مادية
4 598		دفوعات متأتية من اقتناء أصول مالية
-500 101		مقايض متأتية من تفوييت أصول مالية
-5 274 000	-6 061 000	دفوعات متأتية من اقتناء توظيفات
		دفوعات متأتية من اقتناء توظيفات من مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
		مقايض متأتية من تفوييت توظيفات لدى مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
-5 894 472	-6 435 791	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الإستثمار
	4 101 510	مقايض إثر إصدار أسهم
		مداخيل الصرف عن راس المال
		حصص أرباح و غيرها من أنواع التوزيع
		مقايض متأتية من القروض
		تسديد القروض
0	4 101 510	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
		إنعكاس تقلبات أسعار الصرف على السيولة و ما يعادل السيولة
400 388	7 723 530	تغير الخزينة
1 480 344	1 880 732	
1 880 732	9 604 262	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2018

1. تقديم الشركة

- الاسم الاجتماعي: الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"،
- الصفة القانونية: شركة خفية الاسم،
- تاريخ التأسيس: 15 فيفري 2013،
- تاريخ الترخيص لمزاولة النشاط: 15 أفريل 2013 (تاريخ قرار وزير المالية)
- المقر الاجتماعي: 13 نهج البرجين – مونبليزير-1073 تونس،
- غرض الشركة: تقديم خدمات التأمين باعتماد منظومة التأمين التكافلي وفقا لمبادئ الشريعة الإسلامية وطبقا للمعيار عدد 26 لهيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية وللمعايير المحاسبية التونسية لقطاع التأمين،
- السجل التجاري: تونس B0149542013،
- المعرف الجبائي: 000 MP 1288 542B،
- الشبكة التجارية:
 - ✓ 11 مركز اكتتاب مباشر،
 - ✓ 42 نواب تأمين،
 - ✓ 25 سمسرة.
- عدد الأعوان: 64 عون موزعون كالاتي:

الاجر السنوي الخام	عدد الأعوان	الصف
813.744	9	إطارات الإدارة
1.014.268	26	الإطارات العليا
449.735	15	أعوان الإشراف والإحاطة
346.258	13	أعوان التنفيذ

22.479	1	أعوان الخدمات وما شابههم
2.646.484	64	المجموع

- الرأس المال الاجتماعي: 14.101.510 دينار مقسّم إلى 1.410.151 سهما قيمة السهم الواحد 10 دنانير.
يوزّع كما يلي:

المساهمون	عدد الأسهم	القيمة (دينارا)	الحصة (%)
بنك البركة تونس	270.000	2.700.000	19.147
مؤسسة كارت	270.000	2.700.000	19.147
مؤسسة كومار	270.000	2.700.000	19.147
مؤسسة أستري	180.000	1.800.000	12.765
شركة بيت التوفيق للتنمية	149.850	1.498.500	10.627
شركة الإعادة التونسية	90.000	900.000	6.382
مجموعة مزاي:	90.000	900.000	6.382
✓ أفري فيزيون	30.000	300.000	2.127
✓ مؤسسات الدماس	30.000	300.000	2.127
✓ مطحنة سكرة	30.000	300.000	2.127
بيت الإيجار المالي التونسي السعودي	90.000	900.000	6.382
السيد عبد الإله عبد الرحيم صباحي	150	1.500	0.011
السيد عبد اللطيف شعبان	151	1.510	0.011
المجموع	1.410.151	14.101.510	100

II. الوقائع المميزة لسنة 2018:

- وقع الترفيع في رأس مال الشركة بقيمة 4.101.510 ديناراً موزعة على 410 151 سهم.

- بلغ رقم المعاملات في نهاية سنة 2018 مبلغا قدره 29.472.870 دينارا مقابل 24.975.870 دينارا موافي سنة 2017، أي بزيادة قدرها 4.497.000 دينارا مفصّل كما يلي:

الفارق	2017		2018		فرع التأمين
	النسبة	رقم المعاملات	النسبة	رقم المعاملات	
3.939.222	%81	20.278.343	%82	24.217.565	التأمين على غير الحياة
3.182.966	%61	12.367.808	%64	15.550.774	التأمين التكافلي على السيارات
45.033	%5	1.065.328	%5	1.110.361	التأمين التكافلي على النقل
442.023	%15.5	3.115.930	%15	3.557.953	التأمين التكافلي على الحريق و المخاطر المختلفة
269.199	%18.5	3.729.278	%16	3.998.477	تكافل جماعي على الصحة
557.849	%18	4.697.456	%18	5.255.305	التأمين على الحياة
270.529	%54	2.546.064	%54	2.816.593	تكافل تمويل
287.319	%46	2.151.393	%46	2.438.712	تكافل ادخار
4.497.000	%100	24.975.870	%100	29.472.870	المجموع

III. المبادئ والطرق المحاسبية المعتمدة

وقع إعداد وضبط القوائم المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي «الأمانة تكافل» للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018 وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمدة في تونس عملا بأحكام القانون عدد 96-112 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 و طبقا لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التأمين المصادق عليها بقرار من وزير المالية المؤرخ في 26 جوان 2000 (من المعيار عدد 26 إلى المعيار عدد 31) والمتعلقة بضبط القوائم المالية وبالرقابة الداخلية والتنظيم المحاسبي و بالمدخيل وبالمدخرات الفنية والأعباء الفنية و بالتوظيفات في مؤسسات التأمين و/ أو إعادة التأمين.

تتضمن القوائم المالية: الموازنة، قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة، قائمة النتائج الفنية على الحياة جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.

تتلخص أسس القيس والمبادئ المحاسبية الخاصة المتعلقة بإعداد القوائم المالية في ما يلي:

1. أصول مادية للاستغلال

وقع إدراج الأصول الماديّة المستغلّة من طرف شركة "الأمانة تكافل" ضمن الموازنة بسعر تكلفة الاقتناء، ويحتسب استهلاك هذه الأصول على أساس القسط الثابت على العمر الافتراضي لكلّ جزء منها.

تمّ اعتماد النّسب التّالية لتسجيل الاستهلاكات:

50 سنة	- البناءات
5 سنوات	- معدّات نقل
5 سنوات	- معدّات مكتبيّة مختلفة
7 سنوات	- تجهيزات و عمليّات تركيب وتهيئة مختلفة
3 سنوات	- معدّات إعلاميّة
5 سنوات	- النظام المعلوماتي

2. التوظيفات

يقع تقييد التّوظيفات الماليّة بسعر التّكلفة (والذي يتضمّن مبلغ حقوق الاكتتاب وحقوق الإسناد اللّازمة) دون الأخذ بعين الاعتبار مصاريف الاقتناء التي يقع تقييدها ضمن أعباء السنة.

عند تاريخ إقفال الحسابات، يتمّ تقييم سندات المساهمات بحسب قيمتها الاستعمالية ويقع تكوين مدّخر لناقص القيمة بالنّسبة للتّكلفة.

يقع تسجيل مداخل التّوظيفات ضمن الإيرادات طبقاً لمبدأ الاستحقاق حتى وإن لم يتمّ تحصيلها بعد.

3. الأعباء المؤجّلة

تشمل الأعباء المؤجّلة المصاريف الأوليّة والأعباء للتوزيع علماً وأنّ هاته التّفقات تعدّ ضروريّة للشروع في عمليّة الاستغلال خاصّة وأنّ المؤسّسة كانت في مرحلة إنشاء.

تسجّل هذه المصاريف ضمن أصول الموازنة باعتبارها أعباء مؤجّلة وما دام من المحتمل استرداد المبالغ المخصّصة لها عن طريق الأنشطة اللاحقة.

سيتم استيعاب هاته المصاريف على مدى فترة ثلاثة سنوات.

4. المدّخرات الفنيّة

إن طرق تقييم المدّخرات الفنيّة المسجّلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" هي مطابقة لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 29 المتعلّق بالمدّخرات الفنيّة في مؤسّسات التّأمين و/ أو إعادة التّأمين، وقرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001 المحدّد لقائمة وطريقة تقييم المدّخرات الفنيّة و شروط توظيفها وقرار وزير الماليّة المؤرّخ في 28 مارس 2005 وقرار وزير الماليّة المؤرّخ في 05 جانفي 2009، وتتكون هذه المدّخرات من:

- مدّخرات التّعويضات (تحت التسوية)
- مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة
- مدّخرات فنيّة على الحياة

1.4 مدّخرات التّعويضات:

يقع تقييم مدّخرات التّعويضات حسب التكلفة الجمليّة المقدّرة بعنوان الحوادث التي جدّت (وغير الخالصة) صافية من المبالغ التي دفعت بعنوان هذه التّعويضات.

هذه المدّخرات ينبغي احتسابها حسب صنف المخاطر وبصفة منفصلة بالنسبة إلى كلّ تعويض.

عند احتساب مدّخرات التّعويضات لا يقع طرح توقّعات الدّعاوي للتّحصيل، إلّا أنه يأخذ بعين الاعتبار نفقات تسوية التّعويضات مهما كان مصدرها والتي وقع تقييمها في حدود 5 بالمائة من جملة مدّخرات التّعويضات (الحد الأدنى المنصوص عليه بالفصل 21 من قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001).

2.4 مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة:

مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة هي مدّخرات مخصّصة لتقييد حصّة أقساط التّأمين الصادرة وأقساط التّأمين للإصدار والمتعلّقة بالسنة المحاسبية الموالية أو السنوات المحاسبية التي تليها.

تحتسب هذه المدّخرات على أساس طريقة التّوزيع حسب المدّة وتعلّق بقسط التّأمين التجاري، ويقيد التغيّر من سنة محاسبية إلى أخرى المتعلّق ببند مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة في سطر منفصل من قائمة النتائج الفنيّة تحت بند أقساط التّأمين الصادرة.

3.4 المدّخرات الحسابية للتّأمين على الحياة:

يقع تقييم المدّخرات الفنيّة المتعلّقة بمحفظة عقود التّأمين على الحياة في نهاية كلّ فترة محاسبية ويأخذ بعين الاعتبار القيمة المحيئة (القيمة الاكتوارية المقدّرة ...) لتعهدات شركة التّأمين.

5. إيرادات الاستغلال

يتمّ التقييد المحاسبي بالنسبة للإيرادات المتأتية من بيع عقود التّأمين بداية من تاريخ إمضاء العقد، وبالتالي دون التقييد بتاريخ استخلاص أول قسط من المنحة.

أقساط التّأمين التي وقع إسنادها تمثل أقساط التّأمين المخصّصة من طرف شركة "الأمانة تكافل" لمعيدي التّأمين مقابل المخاطر التي قبلوا تأمينها، ويقع تقييد عمليات الإسناد خلال السنة.

تقوم الشركة بخصم عمولات لفائدها بعنوان أقساط التّأمين التي وقع إسنادها حسب نسب وقع تحديدها في عقود إعادة التّأمين.

يتمّ تقييد هذه العمولات المتحصّل عليها من معيدي التّأمين بطرحها من أعباء الاستغلال ضمن قائمة النتائج الفنيّة على الحياة وعلى غير الحياة، حيث أنّ هذه العمولات لا يقع اعتبارها إيرادات وإنّما تعتبر تغطية لأعباء تصرّف الشركة.

6. نفقات اقتناء مؤجلة

يقع تحويل نفقات اقتناء العقود المؤجلة إلى السنّة الموالية نفقات اقتناء العقود المؤجلة، وقد وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالنسبة لسنة 2018 بحدود أقساط التّأمين غير المكتسبة.

7. تقسيم الأعباء

يتعيّن أن تتمّ عمليّة تقسيم التّفقات حسب طبيعتها بحسابات التّفقات حسب وجهتها (مختلف الجهات الممثّلة لنشاط التّأمين وإعادة التّأمين وبالخصوص اقتناء العقود وإدارتها والتصرّف في

التعويضات والتوظيفات والأعباء الفنيّة الأخرى) وذلك بالاعتماد على مقاييس التقسيم التي يجب أن تستند على معايير كميّة وموضوعيّة ومخصّصة ويمكن مراقبتها وتكون مرتبطة مباشرة بطبيعة الأعباء كما يتعيّن أن تكون مفاتيح التوزيع التحليلي موضوعيّة وقابلة للمراقبة.

8. مدخرات على حسابات نواب ووسطاء التأمين

وقع احتساب مدخرات انخفاض قيمة المستحقات على المؤمن لهم ووسطاء التأمين طبقاً لمقرر الهيئة العامة للتأمين عدد 24 لسنة 2017 على النحو التالي:

- وقع احتساب مدخرات كلية بعنوان أقساط التأمين المتنازع عليها
- مستحقات على المؤمن له:
 - 0% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س)
 - 20% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-1)
 - 100% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-2 وما قبل)
- مستحقات على وسطاء ونواب التأمين:
 - 20% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س)
 - 60% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-1)
 - 80% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-2)
 - 100% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-3 وما قبل)

IV. إيضاحات حول الموازنة للسنة المحاسبية 2018:

الإيضاح ع1د: الأصول غير المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول غير المادية للأمانة تكافل في موقى سنة 2018 ما قدره 520.977 ديناراً مفصّلة كما يلي:

مبلغ صافي		استهلاكات / مدخرات			مبلغ خام			العناصر
2018.12.31	الرصيد في 2018.12.31	ترفع 2018	الرصيد في 2018.01.01	الرصيد في 2018.12.31	مقتنيات 2018	الرصيد في 2018.01.01		

151.395	-115.149	-55.329	-59.820	266.544	151.013	115.531	تطبيقات إعلامية
2.061	-30.704	-5.533	-25.171	32.764	-	32.764	موقع إلكتروني
367.521	-368.363	-144.760	-223.603	735.885	40.461	695.423	أصول غير مادية في طور الإنجاز
520.977	-514.216	-205.621	-308.594	1035.193	191.474	843.718	مجموع الأصول غير المادية

الإيضاح عدد2: الأصول المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول المادية للأمانة تكافل في موقى سنة 2018 ما قدره 608.310 ديناراً مقابل 622.695 ديناراً في موفى سنة 2017 أي بانخفاض قدره 14.385 ديناراً، كما يبين الجدول التالي:

مبلغ صافي في 2017.12.31	مبلغ صافي في 2018.12.31	استهلاكات / مدخرات			مبلغ خام				العناصر	
		الرصيد في 2018.12.31	2018.12.31	تعديل أو تفويت	الرصيد في 2018.01.01	الرصيد في 2018.12.31	مقتنيات 2018	تعديل أو تفويت		الرصيد في 2018.01.01
235.651	249.136	-282.166	-101.245	78.220	-259.141	531.302	128.490	-91.980	494.792	معدات نقل
80.428	79.278	-232.301	-45.719	-	-186.582	311.579	44.569	-	267.010	معدات واثاث مكاتب
21.665	27.388	-156.153	-17.993	-	-138.160	183.541	21.390	2.325	159.826	معدات اعلامية
284.279	252.265	-565.479	-109.843	-	-455.636	817.744	74.922	2.907	739.915	تجهيزات وعمليات تركيب وتهيئة
0.672	0.243	7.142	-1.123	-	-6.019	7.385	-	0.695	6.690	أصول مادية اخرى
622.695	608.310	-1243.241	-275.923	78.220	-1.045.538	1.851.551	269.371	-86.053	1.668.233	مجموع الأصول المادية للاستغلال

الإيضاح عدد3: أراض وبناءات

بلغ رصيد الاراض والبناءات للاستغلال سنة 2018 735.169 ديناراً يتمثل في اقتناء عقارين لبعث فرعين جهويين في ولايتي سوسة و صفاقس مفصلة كآلاتي:

- عقار سوسة وقع اقتنائه سنة 2017 وتبلغ قيمته 375.169 ديناراً
- عقار صفاقس وقع اقتنائه سنة 2018 وتبلغ قيمته 360.000 ديناراً.

الإيضاح عدد4: توظيفات في المؤسسات المرتبطة:

بلغ رصيد التوظيفات الصافي في المؤسسات المرتبطة في نهاية سنة 2018 مبلغاً قدره 27.128.701 ديناراً مقابل 21.067.358 ديناراً موفى سنة 2017 مفصل كما يلي:

بحساب الدينار

الصافي	الصافي	المدخرات	الخام	العناصر
--------	--------	----------	-------	---------

2017	2018	2018	2018	
133.358	133.701	-16.300	150.001	مساهمات
133.358	133.701	-16.300	150.001	أسهم مدرجة بالسوق المالية (Best Lease)
20.934.000	26.995.000	-	26.995.000	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة
17.695.000	17.695.000	-	17.695.000	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (AL BARAKA BANK)
2.500.000	6.600.000	-	6.600.000	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (BEST LEASE) (أ)
2.700.000	2.700.000	-	2.700.000	ودائع لدى مؤسسات مالية أخرى
21.067.358	27.128.701	-16.300	27.145.001	المجموع

(أ) ارتفاع الودائع بقيمة 4.100.000 مفصلة كآلاتي:

مبلغ	تاريخ الاستحقاق	تاريخ الاشتراك
600.000	2019/03/25	2018/03/26
500.000	2019/07/04	2018/07/05
3.000.000	2025/09/16	2018/09/17
4.100.000	المجموع	

الإيضاح عد5د: توظيفات مالية أخرى:

بلغ رصيد التوظيفات المالية الأخرى في نهاية سنة 2018 مبلغا قدره 818.366 ديناراً مقابل 637.670 ديناراً موفى سنة 2017، أي بزيادة قدرها 180.696 ديناراً مفصّل كما يلي:

الصافي 2017	الصافي 2018	الاستهلاكات والمدخرات 2018	الخام 2018	العناصر
100.000	100.000	-	100.000	الاكتتاب الوطني
262.013	407.253	-92.848	500.101	أسهم وسندات أخرى ذات مداخيل متغيرة وحصص
14.303	12.389		12.389	قروض للأعوان (قروض رهنية على عقارات)
61.354	98.724		98.724	ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
200.000	200.000	-	200.000	رقاع وسندات ذات مداخيل قارة

637.670	818.366	-92.848	911.214	المجموع
---------	---------	---------	---------	---------

الإيضاح عدد6: حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية

بلغت حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية في نهاية سنة 2018 مبلغ قدره 12.141.855 ديناراً مقابل 9.699.950 ديناراً موفى سنة 2017 أي بزيادة قدرها 2.441.905 ديناراً مفصّل كما يلي:

الصافي 2017.12.31	الصافي 2018.12.31	العناصر
958.147	1.240.323	حصة معيدي التأمين في أقساط التأمين غير المكتسبة
4.174.921	6.544.502	مدخرات التأمين على الحياة
193.553	482.413	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على الحياة)
4.373.329	3.874.617	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
9.699.950	12.141.855	المجموع

الإيضاح عدد7: مستحقّات متولّدة عن عمليات التأمين المباشر

بلغت المستحقّات المتولّدة عن عمليّة التّأمين المباشر في نهاية سنة 2018 ما قدره 8.942.789 ديناراً مقابل 9.416.166 ديناراً سنة 2017 مسجلة انخفاض قدره 473.377 ديناراً، مفصلة كما يلي:

2017.12.31	2018.12.31	مدّخرات فنيّة
111.913	-25.201	أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة
7.101.510	6.197.754	مستحقّات متولّدة عن عملية التأمين المباشر(أ)
2.202.744	2.770.236	مستحقّات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها
9.416.166	8.942.789	المجموع

(أ)-عرفت المستحقات المتولدة عن عملية التأمين المباشر الصافية انخفاضا مقارنةً ب 2017 قدره 903.756 دينارا، وذلك نتيجة تغيير النسب المئوية التي يتم على اساسها احتساب المدخرات.

2018	2017	السنة المدخرات
%20	%10	على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س)
%60	%40	على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-1)
%80	%60	على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-2)
%100	%100	على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-3 وما قبل)

الإيضاح عدد: 8 مستحقات أخرى:

بلغت المستحقات الأخرى في نهاية سنة 2018 ما قدره 1.393.515 دينارا مقابل 806.004 دينارا سنة 2017، مفصلة كما يلي:

بحساب الدينار

الصافي 2017	الصافي 2018	الاستهلاكات والمدخرات 2018	الخام 2018	مستحقات أخرى
341.820	710.539	-	710.539	الأداءات المقتطعة من المورد
6.340	7.579	-	7.579	الأعوان
457.844	675.397	-	675.397	مدينون مختلفون (أ)
806.004	1.393.515	-	1.393.515	المجموع

(أ)-هذه الخانة مفصلة كما يلي:

2017.12.31	2018.12.31	مستحقات أخرى
9.906	82.339	تسبقة للمزودين
268.306	268.306	مستحقات صندوق المساهمين في عمولة الوكالة

179.632	324.752	قروض مسندة للإعوان في إطار الصندوق الاجتماعي
457.844	675.397	المجموع

الإيضاح عدد9: عناصر أخرى للأصول:

1.9 أموال في البنك والخزينة

بلغت الأرصدة في البنك والخزينة في موقف سنة 2018 ما قدره 9.604.262 ديناراً مقابل 1.880.732 ديناراً في سنة 2017 مفصلة كالتالي:

2017.12.31	2018.12.31	أموال في البنك والخزينة
1.596.122	8.685.114	أموال في البنك (أ)
239.274	721.949	شيكات وأوراق للتحصيل
45.336	197.199	الخزينة
1.880.732	9.604.262	المجموع

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

- مبلغ الترفيع في رأس المال: 4.101.510 دينار
- أموال وقع توظيفها أول سنة 2019 بقيمة 2.900.000 دينار
- أموال باقية في بنك: 1.683.604 دينار

2.9 مصاريف اقتناء مؤجلة

بلغت مصاريف الاقتناء المؤجلة في 2018/12/31 مبلغاً قدره 4.881.649 ديناراً مقابل 3.152.509 ديناراً في 2017/12/31.

تتضمن مصاريف الاقتناء المؤجلة أعباء اقتناء العقود وعمولات الوساطة بالنسبة للقسط الذي لا يهم سنة 2018.

خلال سنة 2018 وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالاعتماد على نسبة أقساط التأمين غير المكتسبة مقارنة بأقساط التأمين الصادرة والمقبولة لكل صنف من أصناف التأمين.

3.9 أعباء أخرى للتوزيع

بلغت الأعباء لمؤجلة في سنة 2018 ما قدره دينارا 294.909 مقابل 566.069 دينارا سنة 2017، وهي تشمل مصاريف التأسيس والتسويق.

مبلغ صافي 2018.12.31	استهلاكات / مدخرات			مبلغ خام			العناصر
	الرصيد في 2018.12.31	ترقيع 2018	الرصيد في 2018.01.01	الرصيد في 2018.12.31	مقتنيات 2018	الرصيد في 2018.01.01	
-	-143.119	-	-143.119	143.119	-	143.119	مصاريف التأسيس
294.909	-1.458.544	-304.880	-1.153.664	1.753.453	33.720	1.719.733	مصاريف الإشهار
-	-72.648	-	-72.648	72.648	-	72.648	مصاريف للتوزيع متعلقة بالنظام المعلوماتي
-	-290.554	-	-290.554	290.554	-	290.554	مصاريف للتوزيع متعلقة بأعباء الموظفين (من غرة جانفي 2013 إلى غرة أكتوبر 2013)
294.909	1.964.865	-304.880	-1.659.985	2.259.774	33.720	2.226.054	مجموع المصاريف الأخرى للتوزيع

4.9 حسابات تسوية الأصول:

بلغت مصاريف حسابات تسوية الأصول في 2018/12/31 مبلغا قدره 1.085.963 دينارا مقابل 699.246 دينارا في 2017/12/31 مفصلة كالآتي:

2017.12.31	2018.12.31	حسابات تسوية الأصول
572.109	926.078	أرباح مطلوبة على التوظيفات المالية غير مستحقة
127.137	159.885	أعباء مسجلة مسبقا
699.246	1.085.963	المجموع

الإيضاح ع10 مدد: رأس المال المصحح والمدفوع:

يبلغ مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع في 2018/12/31 12.274.787 دينارا مقابل 6.794.108 دينارا في 2017/12/31 أي بزيادة قدرها 5.480.679 دينارا.

بحساب الدينار

العناصر	الأموال الذاتية في 2017.12.31	نتيجة 2017	أموال الذاتية في 2018.12.31
رأس مال المكتتب والمحزر	10.000.000		14.101.510
نتيجة مؤجلة	-3.444.168	235.380	-3.208.788
نتيجة السنة المحاسبية	235.380		1.379.169
أموال ذاتية أخرى	2.897		2.897
المجموع	6.794.108	235.380	12.274.787

الإيضاح ع11 مدد: المدّخرات الفنيّة

يبلغ مجموع المدخرات الفنية 42.840.799 ديناراً في 31/12/2018 مقابل 34.214.855 ديناراً في 2017/12/31 مفصل كالاتي:

بحساب الدينار

2017.12.31	2018.12.31	مدّخرات فنيّة
7.435.363	8.760.583	مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة
11.987.247	16.145.524	مدّخرات التّأمين على الحياة
282.514	747.301	مدّخرات التعويضات (أقساط التّأمين على الحياة)
14.435.505	16.966.018	مدّخرات التعويضات (أقساط التّأمين على غير الحياة)
45.000	11.500	مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التّأمين على غير الحياة)
29.226	209.872	مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التّأمين على الحياة)
-	-	مدخرات فنية أخرى
34.214.855	42.840.799	المجموع

➤ مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة

بلغت مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة في موفّي سنة 2018 ما قدره 8.760.583 ديناراً مقابل 7.435.363 ديناراً في موفّي سنة 2017، وقد تمّ احتسابها على أساس طريقة التّوزيع حسب المدّة.

➤ مدّخرات التّأمين على الحياة

بلغت المدّخرات الفنيّة على الحياة في موفّي سنة 2018 ما قدره 16.145.524 ديناراً مقابل 11.987.247 ديناراً في موفّي سنة 2017 وهي مفصلة كالاتي:

● مدّخرات حسابية حياة 8.955.208

● مدّخرات حسابية ادخار 7.190.316

➤ مدّخرات التعويضات

بلغت مدّخرات التّعويضات على غير الحياة في سنة 2018 ما قدره 16.966.018 ديناراً مقابل 14.435.505

ديناراً في 2017/12/31 مفصلة كالآتي:

التغيير	2018.12.31		2017.12.31		صنف التأمين
	توقعات الدعاوى للتحصيل	مدخرات التعويضات	توقعات الدعاوى للتحصيل	مدخرات التعويضات	
1.672.396	1.642.047	14.540.257	921.374	12.147.188	السيارات
-237.548	246.688	874.621	54.635	920.116	النقل
45.181	25.754	130.611	15.862	75.538	الحريق
55.793		134.223		78.430	الصحة
-53.107		124.728		177.835	مخاطر مختلفة
59.618		77.888		18.270	البناء
1.542.333	1.914.488	15.882.328	991.871	13.417.376	المجموع الفرعي 1

التغيير	2018.12.31		2017.12.31		الحوادث المسجلة والتي لم يقع التبليغ عنها
817.127		2.681.184		1.864.057	السيارات
14.750		20.000		5.250	النقل
104.250		120.000		15.750	الحريق
52.051		176.994		124.943	الصحة
988.178		2.988.178		2.010.000	المجموع الفرعي 2
2.530.511	1.914.488	18.880.506	991.871	15.427.376	المجموع الجملي (1+2)

الإيضاح ع12د: ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها

بلغت هذه الديون في موفّي سنة 2018 ما قدره 11.129.221 ديناراً مقابل 9.084.256 ديناراً في

2017/12/31 مفصلة كالتالي:

2017.12.31	2018.12.31	العناصر
612.368	722.220	حصة معيدي التأمين في المدّخرات على أقساط التأمين غير المكتسبة
3.949.000	6.314.654	حصة معيدي التأمين في المدّخرات الحسابية
4.522.888	4.092.347	حصة معيدي التأمين في مدّخرات التعويضات
9 084.256	11.129.221	المجموع

الإيضاح عد13د: ديون أخرى:

بلغت الديون الأخرى في موقى سنة 2018 ما قدره 2.991.524 دينار مقابل 1.633.088 دينار موقى سنة 2017، مفصّلة كالاتي:

2017.12.31	2018.12.31	ديون أخرى
-	713.304	ديون متولّدة عن عمليات إعادة التأمين
119.124	201.622	ودائع وكفالات متحصل عليها من نواب ووسطاء التأمين
164.376	325.605	الأعوان وحسابات مرتبطة بهم
806.277	698.325	الدولة والجماعات العمومية
543.311	547.719	دائنون متنوعون (أ)
1.633.088	2.991.524	المجموع

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

2017.12.31	2018.12.31	مستحقات أخرى
268.306	268.306	ديون صندوق المشتركين في عمولة الوكالة
275.005	279.413	حسابات المزودين
543.311	547.719	المجموع

الإيضاح عد14د: حسابات لتسوية خصوم أخرى

بلغ مجموع حسابات تسوية خصوم أخرى 329.547 دينار في 2018/12/31 وهو يمثل جملة أعباء للدفع في سنة 2018.

IV. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

الإيضاح عد15د: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين الصافية في نهاية سنة 2018 ما قدره 19.936.825 ديناراً مقابل 14.830.284 ديناراً في سنة 2017 أي بزيادة قدرها 5.106.542 ديناراً مفصّلة كالاتي:

أقساط صافية	أقساط صافية	أقساط	أقساط صادرة	أقساط التأمين
-------------	-------------	-------	-------------	---------------

2017.12.31	2018.12.31	مسندة		
17 372 372	20 979 868	-3 237 697	24 217 565	أقساط التأمين الصادرة والمقبولة
-2 542 089	-1 043 043	282 177	-1 325 220	تغير مدخرات أقساط التأمين الغير مكتسبة
14 830 284	19 936 825	-2 955 520	22 892 345	المجموع

الإيضاح ع16 دد: أعباء التعويضات

1.16 المبالغ المدفوعة

يشمل هذا البند مجموع أعباء التصرف للتعويضات والمبالغ المدفوعة بمقدار 10.787.757 ديناراً في 2018/12/31 مقابل 8.104.603 ديناراً في 2017/12/31.

توافق نفقات التصرف في التعويضات، النفقات الداخلية والنفقات الخارجية الناتجة عن معالجة ملفّات التعويضات (نفقات الأعوان، حصّة الكراء، استهلاكات المنقولات، نفقات النزاعات ...)

2.16 تغير مدخرات التعويضات

بلغ تغير مدخرات التعويضات 2.995.725 ديناراً في 2018/12/31 مقابل 3.194.013 ديناراً في 2017/12/31.

الإيضاح ع17 دد: نفقات الاستغلال

بلغت نفقات الاستغلال 4.140.597 ديناراً في 2018/12/31 مقابل 3.244.516 ديناراً في 2017/12/31 أي بزيادة قدرها 896.081 ديناراً.

تتمثل تكاليف الاستغلال في تكاليف الاقتناء وتكاليف الإدارة والعمولة المتحصّلة من معيدي التأمين كما هو مبين في الجدول التالي:

بحساب الدينار

2017.12.31	2018.12.31	أعباء التعويضات
-4.474.635	-5 445 768	نفقات الاقتناء
1234.879	1 224 784	تغير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
-475.253	-507 240	نفقات الإدارة

470.493	587 627	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-3.244.516	-4 140 597	المجموع

تشمل تكاليف الاقتناء التكاليف المباشرة (عمولة الاقتناء) وغير المباشرة (التفقات الداخليّة والخارجيّة) النّاجمة عن إبرام عقود التّأمين، كما تشمل تكاليف الإدارة تكاليف مباشرة وغير مباشرة متعلّقة بإدارة محفظة عقود التّأمين.

الإيضاح ع18د: أعباء فنيّة أخرى

تبلغ الأعباء الفنيّة الأخرى في موفّي سنة 2018 ما قدره 1.282.495 ديناراً مقابل 1.174.098 ديناراً في موفّي سنة 2017.

7. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنيّة للتأمين و/أو إعادة التّأمين على الحياة :

الإيضاح ع19د: أقساط التّأمين

بلغ رصيد أقساط التّأمين على الحياة في نهاية سنة 2018 ما قدره 2.753.413 ديناراً مقابل 90.062 ديناراً في موفّي سنة 2017 كما هو مبين في الجدول التالي:

بحساب الدينار

أقساط صافية 2017.12.31	أقساط صافية 2018.12.31	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط التّأمين
90 062	2 753 413	-2 501 892	5 255 305	أقساط التّأمين الصّادرة والمقبولة
90 062	2 753 413	-2 501 892	5 255 305	المجموع

الإيضاح ع20د: أعباء التّعويضات

بلغت أعباء التّعويضات في موفّي سنة 2018 ما قدره 843.643 ديناراً مقابل 747.618 ديناراً في موفّي سنة 2017، أي بزيادة قدرها 96.025 ديناراً.

الإيضاح ع21د: تغير المدخّرات الفنيّة الأخرى

بلغت مدخّرات التّأمين على الحياة في نهاية سنة 2018 ما قدره -1.788.697 ديناراً مقابل 311.339 ديناراً في نهاية سنة 2017.

الإيضاح ع22دد: نفقات الاستغلال للتأمين على الحياة

تتضمّن أعباء الاستغلال نفقات الاقتناء ونفقات الإدارة وعمولات التأمين المتحصّل عليها من معيدي التأمين.

بلغ رصيد نفقات الاستغلال في نهاية سنة 2018 ما قدره 476.555 ديناراً مقابل 1.259.836 ديناراً في نهاية سنة 2017 أي بانخفاض قدره 783.281 ديناراً مفصّل كالآتي:

بحساب الدينار

2017.12.31	2018.12.31	نفقات الإستغلال
-779.862	-899 521	نفقات الاقتناء
236.618	504 356	تغيّر مبلغ نفقات الاقتناء
-36.620	-43 864	نفقات الإدارة
1.839.701	915 584	عمولات متحصّل عليها من معيدي التأمين
1.259.836	476 555	المجموع

الإيضاح ع23دد: أعباء فنيّة أخرى للتأمين على الحياة

بلغت الأعباء الفنيّة الأخرى في موفّي سنة 2018 ما قدره 281.243 ديناراً مقابل 260.790 ديناراً في موفّي سنة 2017 أي بزيادة قدرها 20.453 ديناراً وهي تشمل النفقات الداخليّة والنفقات الخارجيّة التي لا يمكن توزيعها إلى إحدى الوجهات.

VI. إيضاحات حول قائمة النتائج

الإيضاح ع24دد: مداخيل التوظيفات

بلغت إيرادات التوظيفات خلال سنة 2018 ما قدره 1.463.557 ديناراً مقابل 1.087.406 ديناراً في موفّي سنة 2017 أي بزيادة قدرها 376.151 ديناراً مفصّلة كالآتي:

بحساب الدينار

2017.12.31	2018.12.31	إيرادات التوظيفات
686.245	907 019	مداخيل التوظيفات (التأمين على غير الحياة)

401.161	556.538	مداخل التوظيفات (التأمين على الحياة)
1.087.406	1.463.557	المجموع

الإيضاح ع25د: أعباء غير فنيّة أخرى :

بلغت أعباء غير فنيّة أخرى خلال سنة 2018 ما قدره 901 876 ديناراً مقابل 162 359 ديناراً في موفى سنة 2017 أي بزيادة قدرها 739 517 ديناراً مفصّلة كالآتي:

بحساب الدينار

2018.12.31	أعباء غير فنيّة أخرى
19 482	مدخرات على الصكوك
643 468	مدخرات على مستحقات وسطاء التأمين
238 925	مدخرات على وصولات غير مستخلصة
901 876	المجموع

٧.إيضاحات أخرى

1. تقسيم الأقساط الصادرة حسب المناطق الجغرافية

يبلغ عدد وسطاء التأمين 53 في أواخر سنة 2018 موزعين بين 42 نائب تأمين و11 مركز اكتتاب هذا بالإضافة إلى ما يقارب 20 سمسار تأمين.

وفيما يلي نسبة الاشتراكات الصادرة حسب المناطق الجغرافية:

المبلغ	المنطقة
16.691.259	تونس الكبرى
221.859	الشمال
511.638	الوطن القبلي
794.7436	الجنوب
4.100.678	الساحل والوسط
29.472.870	المجموع

2. أعباء الأعوان

تبلغ أعباء الأعوان 3.907.454 دينار في موفي سنة 2018 وهي مفصلة كالاتي:

المنطقة	المبلغ
أجور	3.153.597
أعباء اجتماعية	476.905
إجازة خالصة الأجر	29.417
مدخرات منحة إحالة على التقاعد	66.842
تأمين صحي	97.445
أعباء أعوان أخرى	83.247
المجموع	3.907.454

- إيضاحات حول التدفقات النقدية

تشمل قائمة التدفقات النقدية على:

1.880.732	- الخزينة في بداية السنة المحاسبية
10.057.811	- التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الاستغلال
-6.435.791	- التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الاستثمار
4.101.510	- التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل
9.604.262	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

3. معلومات حول الأطراف المرتبطة:

(أ) اتفاقية مع بنك البركة تونس

قدرت أقساط التأمين المقبوضة لمخاطر متنوعة خلال سنة 2018 ب 4.688 ألف دينار.

(ب) بيت التونسي السعودي للإيجار المالي

بلغ مجموع اتفاقيات شهادات "BEST LEASE" في 31 ديسمبر 2018 ما قدره 5.500 ألف دينار .

كما بلغ مجموع اتفاقيات المضاربة في 31 ديسمبر 2018 ما مجموعه 1.100 ألف دينار.

4. الأحداث اللاحقة

تم اعتماد هذه القوائم المالية من قبل مجلس إدارة الشركة المنعقد في 11 مارس 2019، بالتالي لم تأخذ الأحداث الواقعة بعد هذا تاريخ.

5. مفاتيح التوزيع المعتمدة:

وقع تقييد الأعباء حسب طبيعتها ثم توزيعها حسب الوجهة إما مباشرة أو باستعمال مفاتيح توزيع ارتكزت بالأساس على:

- عدد/أعباء الأعوان
- مساحة المكاتب والفضاءات المستغلة من طرف الشركة
- استهلاك المصالح للوازم المكتبية
- الوقت المخصص للقيام بالوظائف

فما يلي جدول الانتقال من الأعباء حسب طبيعتها إلى أعباء حسب وجهتها لسنة 2018:

التأمين على الحياة				التأمين على غير الحياة				الرصيد في 2018.12.31	القسم
نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الادارة	نفقات الاقتناء	نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الادارة	نفقات الاقتناء		
11 239	46 582	11 176	69 995	44 957	198 494	44 703	328 643	755 788	91: خدمات خارجية
1 394	36 721	4 720	90 094	5 575	146 883	18 882	360 375	639 626	92: خدمات خارجية أخرى
-	13 343	-	-	-	53 370	469	469	67 651	93: أعباء مختلفة عادية
47 820	172 165	19 785	276 518	515 153	809 626	402 327	1 664 060	3 752 165	94: أعباء الأعوان
1 855	2 948	1 859	45 826	11 035	17 213	9 244	456 100	546 080	96: ضرائب وأداءات ودفوعات مماثلة
6 323	9 485	6 323	119 030	37 939	56 908	31 616	517 218	784 842	98: مخصصات الاستهلاكات والمدخرات المتعلقة بالاستغلال
68 631	281 244	43 863	601 463	614 659	1 282 494	507 241	3 326 865	6 546 152	المجموع

العمليات النقدية التي أثرت في عناصر الأصول
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

قيمة محاسبية صافية عند الإقفال	إستهلاكات و مدخرات									القيمة الإجمالية				العناصر
	عند الإقفال		التخفيض		الترقية		عند الإفتتاح			عند الإقفال	عمليات تفويت	مقتنيات	عند الإفتتاح	
	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	الإستهلاكات	مدخرات	تعديل	الإستهلاكات					
520 978		514 215				205 621			308 594	1 035 193		191 474	843 718	أصول غير مادية تنازلات و براءات و رخص و علامات تجارية أصل تجاري
520 978	0	514 215	0	0	0	205 621	0	0	308 594	1 035 193	0	191 474	843 718	مجموع الأصول غير مادية
608 310		1 243 241				275 923		78 220	1 045 538	1 851 551	86 053	269 371	1 668 233	أصول مادية للإستغلال تجهيزات فنية و آلية تجهيزات أخرى و معدات و منقولات ودائع للضمان و كفالات
608 310	0	1 243 241	0	0	0	275 923	0	78 220	1 045 538	1 851 551	86 053	269 371	1 668 233	مجموع الأصول المادية للإستغلال
720 163		15 006				3 752		7 503	18 758	735 169		360 000	375 169	توظيفات أرض و بنايات للإستغلال و عدا الإستغلال توظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة
133 701	16 300		7 986				24 286			150 001			150 001	- حصص
26 995 000										26 995 000		6 061 000	20 934 000	- أذون و رقاغ توظيفات مالية أخرى
407 253	92 848		145 240				238 088			500 101			500 101	- أسهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة
200 000										200 000			200 000	- رقاغ و سندات ذات مداخيل قارة
12 389										12 389	1 914		14 303	- قروض رهنية على عقارات
100 000										100 000			100 000	- قروض أخرى
98 724										98 724		37 370	61 354	- ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
309 905										309 905			309 905	مستحقات من القيم و النقود مودعة لدى شركات مسندة
28 977 137	109 147	15 006	153 226	0	0	3 752	262 374	7 503	18 758	29 101 290	1 914	6 458 370	22 644 834	مجموع التوظيفات
30 106 425	109 147	1 772 462	153 226	0	0	485 296	262 374	85 723	1 372 890	31 988 034	87 967	6 919 215	25 156 785	المجموع العام

قائمة ملخصة للتوظيفات
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

فائض أو نافيض القيمة الكامن	القيمة الصحيحة	القيمة الصافية	القيمة الإجمالية	العناصر
15 007		720 162	735 169	توظيفات عقارية و توظيفات عقارية جارية
92 848		407 253	500 101	أسهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة غير حصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية
0		26 995 000	26 995 000	رقاع و سندات أخرى ذات مداخيل قارة
0		12 389	12 389	قروض رهنية على عقارات
16 300		133 701	150 001	حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة
0		300 000	300 000	قروض أخرى و أوراق مماثلة
0		98 724	98 724	ودائع أخرى
0		309 905	309 905	ودائع لدى مؤسسات مسندة
124 155	0	28 977 134	29 101 289	مجموع التوظيفات
124 155	0	28 556 116	28 680 271	و منه مبلغ هذه التوظيفات المقبول في تمثيل المدخرات الفنية
0	13 756 928	13 756 928	13 756 928	أصول أخرى مخصصة لتمثيل المدخرات الفنية عدا التوظيفات أو حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية
124 155	13 756 928	42 313 044	42 437 199	المجموع

قائمة التسويات و مدخرات التعويضات تحت التسوية
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2018	2017	2016	2015	2014	
					الجرد لسنة 2016
		4 511 113	3 850 601	481 964	تسويات متراكمة
		5 120 252	2 826 755	625 672	مدخرات التعويضات
		9 631 365	6 677 356	1 107 636	مجموع أعباء التعويضات
		14 785 512	9 220 790	2 140 436	أقساط التأمين المكتسبة
		65,14%	72,42%	51,75%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2018	2017	2016	2015	2014	
					الجرد لسنة 2017
		5 077 219	3 873 546	486 008	تسويات متراكمة
	7 171 306	2 191 996	7 516 039	894 040	مدخرات التعويضات
	3 833 431	7 269 215	11 389 585	1 380 048	مجموع أعباء التعويضات
	17 494 644	14 785 512	9 220 790	2 140 436	أقساط التأمين المكتسبة
	62,90%	49,16%	123,52%	64,48%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2018	2017	2016	2015	2014	
					الجرد لسنة 2018
6 444 554	8 457 873	7 937 690	5 042 460	1 645 069	تسويات متراكمة
7 799 944	3 809 239	1 082 556	3 341 907	0	مدخرات التعويضات
14 244 498	12 267 112	9 020 246	8 384 367	0	مجموع أعباء التعويضات
22 892 345	17 494 644	14 785 512	9 220 790	2 140 436	أقساط التأمين المكتسبة
62,22%	70,12%	61,01%	90,93%	76,86%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

تقسيم أعباء و إيرادات التوظيفات
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

الربط	المجموع	مداخل أخرى و نفقات مالية	نفقات مالية تهتم التوظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة	
		0	0	مداخل التوظيفات العقارية
	0			مداخل المساهمات
	1 463 557	1 463 557		مداخل التوظيفات الأخرى
	1 463 557	1 463 557	0	مجموع إيرادات التوظيفات
أ ع ح 92	264 316	264 316		فوائد
	0	0		نفقات خارجية
أ ع غ ف 12	161 883	161 883		نفقات أخرى
	426 199	426 199	0	مجموع أعباء التوظيفات

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين (التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

المجموع	تكوين الأموال	التأمين على الحياة	
5 255 305	2 438 712	2 816 593	أقساط التأمين
-1 073 871	-489 508	-584 364	أعباء الخدمات
-4 623 064	-1 839 333	-2 783 731	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
-441 631	109 871	-551 502	رصيد الإكتتاب

-395 165	-183 375	-211 790	نفقات الإقتناء
-325 107	-150 865	-174 242	أعباء تصرف أخرى صافية
-720 272	-334 241	-386 031	أعباء اقتناء و تصرف صافية

556 538	258 260	298 278	الإيرادات الصافية للتوظيفات
	-180 768		المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
375 770	77 492	298 278	الرصيد المالي

-2 501 892		-2 501 892	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
406 156		406 156	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
2 658 441		2 658 441	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0			حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
915 584		915 584	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-173 450		-173 450	أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفاندة
1 304 839	0	1 304 839	رصيد إعادة التأمين

518 706	-146 877	665 584	النتيجة الفنية
----------------	-----------------	----------------	-----------------------

معلومات تكميلية			
مبلغ إعادة شراء العقود			
16 892 825	7 192 902	9 699 923	الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
12 269 761	5 353 569	6 916 192	المخرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
			المخرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
			للطرح
			مدخرات أصبحت مستحقة

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين على غير الحياة
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

	1500	1200	900	700 + 500 + 600	410 + 420 + 1100	300	2	100	
المجموع العام	الحوادث البدئية	الصحة	المساعدة	المخاطر المختلفة	البناء	الحريق	النقل	السيارات	العناصر
22 892 345	292 993	3 986 006	970 228	684 475	154 259	1 003 444	1 030 227	14 770 713	أقساط التأمين المكتسبة
24 217 565	296 954	3 998 477	978 829	765 386	355 863	1 160 920	1 110 361	15 550 774	أقساط التأمين الصادرة
-1 325 220	-3 961	-12 472	-8 601	-80 911	-201 604	-157 477	-80 134	-780 061	تغيير أقساط التأمين غير المكتسبة
-13 827 545	-7 463	-3 288 970	-19 949	-50 148	-94 980	-633 606	-9 023	-9 723 406	أعباء الخدمات
-11 330 532	-6 321	-3 181 127	-19 949	-104 397	-35 361	-484 174	-265 322	-7 233 882	أعباء ونفقات مدفوعة
-2 497 013	-1 143	-107 844	0	54 250	-59 619	-149 432	256 299	-2 489 524	أعباء مدخرات الخدمات المتنوعة
9 064 800	285 530	697 036	950 280	634 327	59 279	369 837	1 021 203	5 047 307	رصيد الاكتتاب
-4 220 984	-54 032	-802 563	-41 802	-125 663	-63 817	-291 817	-258 327	-2 582 963	نفقات الاقتناء
-1 789 736	-26 877	-372 573		-69 273	-32 208	-105 072	-105 834	-1 077 898	أعباء تصرف أخرى صافية
-6 010 719	-80 909	-1 175 135	-41 802	-194 936	-96 026	-396 889	-364 161	-3 660 861	أعباء اقتناء و تصرف صافية
552 465	7 071	96 195	23 415	16 519	3 723	24 216	24 863	356 464	الإيرادات الصافية للتوظيفات للمساهمة في النتائج
552 465	7 071	96 195	23 415	16 519	3 723	24 216	24 863	356 464	الرصيد المالي
-3 237 696			-863 958	-554 004	-233 909	-472 935	-777 111	-335 779	أقساط التأمين المسندة و المعاد إسنادها
542 776				24 766		351 421	158 680	7 910	حصة معيدي التأمين في المبالغ المدفوعة
1 240 323			321 793	258 436	376 167	156 297	127 629		حصة معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في آخر السنة
-958 147	0	0	-231 526	-143 565	-344 488	-146 502	-92 066	0	حصة معيدي التأمين في مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في بداية السنة
3 874 617				76 329	10 000	68 793	792 269	2 927 226	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات في آخر السنة
-4 373 329	0	0	0	-84 811	-10 000	-23 320	-836 970	-3 418 228	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات في بداية السنة
587 627			142 071	152 065	45 764	162 557	85 170		عصوات مستلمة من معيدي التأمين
-2 323 828	0	0	-631 619	-270 784	-156 465	96 311	-542 398	-818 871	رصيد إعادة التأمين
1 282 717	211 692	-381 905	300 273	185 126	-189 489	93 475	139 506	924 039	النتيجة الفنية
									معلومات تكميلية
8 760 583	26 955	29 445	360 621	280 797	657 706	742 550	422 418	6 240 091	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في آخر السنة
7 435 363	22 994	16 974	352 020	199 886	456 102	585 073	342 284	5 460 029	مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة في بداية السنة
16 966 018	0	311 217	0	124 728	77 889	224 857	647 933	15 579 394	مدخرات التعويضات في آخر السنة
14 435 505	8 672	203 373	0	169 164	18 270	75 426	870 731	13 089 870	مدخرات التعويضات في بداية السنة
0									مدخرات فنية أخرى في آخر السنة
45 000	0						45 000		مدخرات فنية أخرى في بداية السنة
									للطرح
									مدخرات أصبحت مستحقة

جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

المجموع	Raccordement	
5 255 305	PRV 1 1°colonne	أقساط التأمين
-1 538 658	CHV1 1°colonne	أعباء الخدمات
-4 158 278	CHV2 1°colonne	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
0	CHV10 - PRV3 1°colonne	تعديلات التأمين ذي رأس المال المتغير
-441 631		رصيد الإكتتاب
-395 165	CHV41 + CHV42	نفقات الإقتناء
-325 107	CHV43 + CHV5 - PRV4	أعباء تصرف أخرى صافية
-720 272		أعباء اقتناء و تصرف صافية
292 157	PRV2 - CHV9	الإيرادات الصافية للتوظيفات
-180 767	CHV3 1°colonne	المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
111 390		الرصيد المالي
-2 501 892	PRV1 2°colonne	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
695 015	CHV1 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
2 369 581	CHV2 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0	CHV3 2° colonne	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
915 584	CHV44 2°colonne	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
1 478 288		رصيد إعادة التأمين
427 775		النتيجة الفنية
16 892 825		معلومات تكميلية
12 269 761		مبلغ إعادة شراء العقود
		الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
		المخرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
		المخرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
		للطرح
		مدخرات أصبحت مستحقة

جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة
السنة المحاسبية المختومة في 2018/12/31

المجموع	Raccordement	
		أقساط التأمين المكتسبة
24 217 565	PRNV11 1°colonne	أقساط التأمين الصادرة
-1 325 220	PRNV12 1°colonne	تغير أقساط التأمين غير المكتسبة
		أعباء الخدمات
-11 330 532	CHNV11 1°colonne	خدمات و نفقات مدفوعة
-2 497 013	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	أعباء مدخرات الخدمات و متفرقات
9 064 800		رصيد الإكتتاب
-4 220 984	CHNV41 + CHNV42	نفقات الإقتناء
-1 789 736	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	أعباء أخرى صافية
-6 010 720		أعباء اقتناء و تصرف صافية
552 465	PRNT3	الإيرادات الصافية للتوظيفات
0	CHNV3 1°colonne	المساهمة في النتائج
552 465		الرصيد المالي
-2 955 520	PRNV1 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أقساط التأمين المكتسبة
542 776	CHNV11 2°colonne	حصة معيدي التأمين في الخدمات المدفوعة
-498 712	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء مدخرات الخدمات
0	CHNV3 2°colonne	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
678 558	CHNV44	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-2 232 898		رصيد إعادة التأمين
1 373 647		النتيجة الفنية
		معلومات تكميلية
8 760 583		مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإقفال
7 435 363		مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإفتتاح
16 966 018		مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإقفال
14 435 505		مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإفتتاح
11 500		مدخرات فنية أخرى عند الإقفال
45 000		مدخرات فنية أخرى عند الإفتتاح
		للطرح
		مدخرات أصبحت مستحقة

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "
التقرير العام لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

السادة مساهمي شركة " الأمانة تكافل "،
1. تقرير حول تدقيق القوائم المالية

1- الرأي

تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات الموكلة إلينا بموجب قرار الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 20 ماي 2016، قمنا بتدقيق القوائم المالية لشركة " الأمانة تكافل " والتي تشمل على الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة في 31 ديسمبر 2018، وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية للسنة المنتهية في ذلك التاريخ، والإيضاحات حول القوائم المالية المتضمنة على ملخص لأهم الطرق المحاسبية.

تظهر هذه القوائم المالية مجموع موازنة صافيا بمقدار 69 565 878 دينار تونسي، نتيجة صافية إيجابية بقيمة 1 379 169 دينار تونسي، نتيجة فنية لغير الحياة إيجابية بما قدره 1 373 647 دينار تونسي ونتيجة فنية للحياة إيجابية بقيمة 518 707 دينار تونسي.

في رأينا، فإن القوائم المالية المرفقة لهذا التقرير، صادقة وتعكس صورة مطابقة، من كافة النواحي الجوهرية، الوضعية المالية للشركة كما هي في 31 ديسمبر 2018، ولنتيجة عملياتها للسنة المنتهية في نفس التاريخ، وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات.

2- أساس الرأي

تمت عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة في البلاد التونسية. إن مسؤولياتنا بموجب هذه المعايير مفصلة أكثر ضمن بند مسؤوليات مدققي الحسابات في تدقيق القوائم المالية الواردة في تقريرنا هذا. نحن مستطون عن الشركة وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي الخاصة بمراجعة القوائم المالية في البلاد التونسية، وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه القواعد. إننا نعتقد أن الأدلة المؤيدة التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتوفر أساساً لإبداء رأينا.

3- تقرير مجلس الإدارة

تقع مسؤولية تقرير مجلس الإدارة على عاتق الإدارة. إن رأينا في القوائم المالية لا يشمل ما تضمنه تقرير مجلس الإدارة، وإنما لا نبدي أي نوع من التأكيد حولها. وفقاً لأحكام المادة 266 من مجلة الشركات التجارية، فإن مسؤوليتنا تتمثل في التحقق من صحة المعلومات الواردة في حسابات الشركة المضمنة في تقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى المعطيات الواردة بالقوائم المالية. ويتمثل عملنا في قراءة تقرير مجلس الإدارة وتقييم ما إذا كان هناك تناقض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو ما اطلعنا عليه خلال مهمة التدقيق أو إذا كان تقرير مجلس الإدارة به أخطاء جوهرية. وإذا استنتجنا استناداً إلى العمل الذي قمنا به أن هناك إخلالات هامة في تقرير المجلس فإننا مطالبون بالإبلاغ عنها. وليس لنا ما نذكره في هذا الصدد.

4- مسؤوليات الإدارة ومجلس الإدارة عن القوائم المالية

إن الإدارة هي المسؤولة عن إعداد القوائم المالية وعرضها بصورة عادلة وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات كما هي مسؤولة عن نظام الرقابة الداخلي الذي تراه ضرورياً لإعداد قوائم مالية خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناتجة عن غش أو عن أخطاء، كذلك هي مسؤولة عن تحديد التقديرات المحاسبية المعقولة في ضوء الظروف. عند إعداد القوائم المالية، تكون الإدارة مسؤولة عن تقييم قدرة الشركة على العمل كمنشأة مستمرة، والإفصاح، حيث أمكن، عن الأمور المتعلقة بمبدأ الاستمرارية واستخدام هذا المبدأ المحاسبي عند إعداد القوائم المالية، إلا إذا كان في نية الإدارة تصفية الشركة أو إيقاف عملياتها أو عدم وجود أي بديل واقعي آخر سوى القيام بذلك.

تقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة إجراءات إعداد التقارير المالية للشركة.

5- مسؤوليات مدققي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية

إن أهدافنا تتمثل في الحصول على تأكيد معقول بأن القوائم المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناتجة عن الغش أو الخطأ وإصدار تقرير التدقيق الذي يتضمن رأينا. يعتبر التأكيد المعقول هو تأكيد عالي المستوى، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس سيكتشف دائماً عن المعلومات الجوهرية الخاطئة عند وجودها. إن الأخطاء قد تحدث نتيجة غش أو خطأ ويتم اعتبارها جوهرياً، إذا كانت منفردة أو مجتمعة، يمكن أن يكون لها تأثير على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل مستخدمي هذه القوائم المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس، نمارس الاجتهاد المهني والحفاظ على الشك المهني في جميع مراحل التدقيق، وكما تقوم بما يلي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في القوائم المالية، سواءً كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ، وتصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة توفر أساساً لإبداء رأينا. إن مخاطر عدم اكتشاف خطأ جوهري ناتج عن احتيال يعد أكبر من ذلك الناتج عن خطأ، لما قد يتضمنه الاحتيال من تواطؤ أو تزوير أو حذف متعمد أو تحريف أو تجاوز لنظام الرقابة الداخلي.

- الحصول على فهم لنظام الرقابة الداخلي المتعلق بالتحقيق وذلك لتصميم إجراءات تحقيق ملائمة في ظل الظروف القائمة.
- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولة التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات الصلة التي قام بها مجلس الإدارة.
- التوصل الى نتيجة حول ملائمة استخدام مجلس الإدارة لمبدأ الاستمرارية في المحاسبة، وبناءً على أدلة التحقيق التي تم الحصول عليها، وفيما إذا كان هناك عدم يقين جوهري مرتبط بأحداث أو ظروف قد تلقي بشكوك جوهري حول قدرة شركة " الأمانة تكافل " على الاستمرار كمنشأة مستمرة. وإذا ما توصلنا إلى نتيجة بأن هناك شك جوهري، فعلينا الإشارة في تقرير التحقيق إلى الإفصاحات ذات الصلة في القوائم المالية أو تعديل رأينا إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية. إن استنتاجاتنا مبنية على أدلة التحقيق التي حصلنا عليها حتى تاريخ تقرير التحقيق، ومع ذلك، فإن الأحداث أو الظروف المستقبلية قد تؤدي إلى عدم استمرار الشركة في أعمالها كمنشأة مستمرة.
- تقييم العرض العام وهيكل القوائم المالية ومحتواها بما في ذلك الإفصاحات حولها وفيما إذا كانت القوائم المالية تمثل المعاملات والأحداث التي تحقق العرض العادل.
- إننا نتواصل مع مسؤولي الحوكمة للشركة فيما يتعلق بنطاق التحقيق وتوقيته وملاحظات التحقيق الهامة التي تتضمن أي أوجه قصور هامة في نظام الرقابة الداخلي الذي يتم تحديدها من قبلنا خلال عملية التحقيق.

II. تقرير عن الالتزامات القانونية والتنظيمية

في إطار مهمتنا لمراقبة الحسابات، قمنا بالمراجعات الخاصة المنصوصة بالمعايير التي نشرتها هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية وكل النصوص المنظمة سارية المفعول في هذا الصدد.

1- فعالية نظام الرقابة الداخلية

عملاً بأحكام الفصل 3 (جديد) من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالقانون 96-2005 في 18 أكتوبر 2005 والفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، أجرينا مراجعات دورية لفاعلية نظام الرقابة الداخلية التي تخص إعداد القوائم المالية. وفي هذا الصدد، نذكر أن مسؤولية إحداث وتفعيل نظام الرقابة الداخلية وكذلك المراقبة الدورية لكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة. بناءً على مراجعتنا، لم نلاحظ وجود نقائص مهمة من شأنها أن تؤثر على القوائم المالية. وقد وافينا إدارة الشركة بتقرير حول النقائص التي تم رفعها.

2- مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للقوانين الجاري بها العمل

عملا بأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728-دد المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالمراجعات الخاصة بمطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع القوانين المعمول بها.

تقع مسؤولية ضمان المطابقة لمتطلبات النصوص الجاري بها العمل على كاهل الإدارة. واستنادا إلى ما رأيناه ضروريا من أعمال تدقيق، لم نكتشف أي إخلال متعلق بمطابقة حسابات الشركة للقوانين الجاري بها العمل باستثناء تلك المنصوص عليها ضمن قرار وزير المالية المؤرخ في 28 أوت 2006 والتي لم يتم تطبيقها كليا.

تونس في، 04 أبريل 2019

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي.دي.أف.ك. العالمية
شريف بن زينة

مستشار مالي - إداري
تدقيق - محاسبة - استشارات
شركة شغل محاسباتي
شركة شغل محاسباتي
30 شارع عبد الحميد الخليلي - تونس
الهاتف: 433 2803 - 433 2804
الفاكس: 433 2803

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج

منصف بوسنوفة زموري

SPM&G TUNISIE
IMMEDIATE
E: Plus de Riyad - Les Saigies et Lac D-1000-10
MF: 51086317/AM/008 - Fax: 3149902302
T: 31 71 194 044 / Fax: 71 154 320
E: m.iss@spm&g.com

الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"
التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018

السادة مساهمي الشركة التونسية للتأمين التكافلي «الأمانة تكافل»
عملا بأحكام الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية، يشرفنا أن نحيطكم علما بالإتفاقيات المنضوية تحت هذه النصوص خلال سنة 2018.

إن مسؤوليتنا تكمن في التثبت من مدى احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالتراخيص والمصادقة على الإتفاقيات والعمليات المبرمة مع مسيري المؤسسة وبالتالي إدراجها السليم صلب القوائم المالية. كما أنه ليس من صلاحياتنا البحث والتدقيق حول وجود تلك الإتفاقيات أو العمليات ولكن يقتصر واجبنا على مدكم، إنطلاقا من المعلومات التي قدمت لنا والتي تحصلنا عليها إنطلاقا من تدقيقنا، بنوعها وخصائصها الأساسية دون أن نبت في جدواها ودعائها. وموكل لكم تحديد المصلحة المتعلقة بإبرام هذه الإتفاقيات وإنجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

I - إتفاقيات وعمليات حديثة (خلاف لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :

لم يتم إشعارنا من طرف مجلس إدارتكم بأي اتفاقية جديدة في سنة 2018 خاضعة لمقتضيات الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية.

II - الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل الشركة لفائدة المسيرين :

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل شركة "الأمانة تكافل" لفائدة المسيرين كما وردت في الفقرة 5 من الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية كما يلي:

- طبقا لقرارات مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 وبتاريخ 31 أكتوبر 2013 يتمتع المدير العام بالإميازات التالية:
 - أجر قار محدد بمبلغ 8000 دينار شهريا صافيا من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهرا في السنة، (وبداية من شهر ماي 2018 أصبح أجر المدير العام 10.000 دينار شهريا صافيا من الأداء والأعباء الإجتماعية طبقا لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 10 ماي 2018) ،
 - حافز أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014، بلغ الحافز الخام الخاص بسنة 2017 والمدفوع خلال 2018 ما قدره 25 000 دينار،

- سيارة وظيفية مع حصة وقود ب 500 لتر في الشهر.

• طبقا لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 14 ديسمبر 2016 يتمتع المدير العام المساعد بالإمتيازات التالية:

- أجر قازّ محدّد بمبلغ 5000 ديناراً شهرياً صافياً من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهراً في السنة،
- حافظ أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة المالية 2014، حيث بلغ الحافز الخام الخاص بسنة 2017 و المدفوع سنة 2018 ما قدره 12 235 دينار،
- سيارة وظيفية مع حصة وقود ب 400 لتر في الشهر.

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل مؤسسة التامين التكافلي لفائدة المسيرين (باعتبار الأعباء الإجتماعية) مثلما وردت في القوائم المالية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2018 كما يلي:

رئيس مجلس الادارة		المدير العام المساعد		المدير العام		لامتيازات على المدى القصير
الخصوم في 31 ديسمبر 2018	أعباء خام 2018	الخصوم في 31 ديسمبر 2018	أعباء خام 2018	الخصوم في 31 ديسمبر 2018	أعباء خام 2018	
-	29 856	16 637(**)	127 270	33 743(*)	214 406	

(*) تتمثل في مدخرات منحة التقاعد.

(**) تتمثل في مدخرات منحة التقاعد والعطل خاصة الأجر.

تونس في 04 أفريل 2019

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي.دي.أف.ك. العالمية
شريف بن زينة

مكتبه سي - آر - سي
التدقيق - المحاسبة - استشارة
عزبة منطقة الحوزة الحماة
الجزيرة
00 مرقو ص. تاسيم تلمسان 34000
البريد الإلكتروني: info@kpmg.ma
الهاتف: 053 473 2144 - 053 473 2145
الفاكس: 053 473 2146

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج
منصف بوسنوقة زموري

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
8, Rue de Rly - Les Sables du Lac II - 1013-Tunis
MF 8106637/M/0001 - RC: 8149992002
Tél: 71 194 24 17 Fax: 71 154 320
E-mail: info@kpmg.com

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **30 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	<u>208 835 621</u>	<u>326 162 540</u>
Obligations et valeurs assimilées		208 835 621	326 162 540
Placements monétaires et disponibilités		<u>105 691 973</u>	<u>59 147 600</u>
Placements monétaires	5	105 041 461	55 912 459
Disponibilités		650 511	3 235 141
Créances d'exploitation	6	<u>380 021</u>	<u>587 426</u>
TOTAL ACTIF		<u>314 907 616</u>	<u>385 897 566</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	490 384	569 280
Autres créditeurs divers	8	32 329	-
TOTAL PASSIF		<u>522 713</u>	<u>569 280</u>
ACTIF NET			
Capital	9	298 435 783	368 737 672
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		535	2 451
Sommes distribuables de l'exercice		15 948 585	16 588 163
ACTIF NET		<u>314 384 903</u>	<u>385 328 286</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>314 907 616</u>	<u>385 897 566</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	12 983 665	17 350 273
Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 983 665	17 350 273
Revenus des placements monétaires	11	7 541 870	4 250 269
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20 525 534	21 600 542
Charges de gestion des placements	12	(1 981 250)	(2 376 244)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 544 285	19 224 298
Autres produits		14 808	14 691
Autres charges	13	(98 258)	(11)
Contribution conjoncturelle		-	(1 368 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 460 834	17 870 052
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 512 249)	(1 281 889)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 948 585	16 588 163
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 512 249	1 281 889
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 898 030	152 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 629 351)	248 684
Frais de négociation de titres		(37)	(413)
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 729 477	18 270 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	18 729 477	18 270 419
Résultat d'exploitation	18 460 834	17 870 052
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 898 030	152 096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 629 351)	248 684
Frais de négociation de titres	(37)	(413)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(16 590 014)	(17 561 209)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(73 082 846)	(24 086 626)
Souscriptions		
- Capital	209 824 546	182 760 199
- Régularisation des sommes non distribuables	46 779	86 069
- Régularisation des sommes distribuables	5 509 264	7 166 270
Rachats		
- Capital	(280 367 308)	(205 271 853)
- Régularisation des sommes non distribuables	(74 548)	(118 212)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 021 578)	(8 709 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(70 943 383)	(23 377 416)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	385 328 286	408 705 702
En fin de l'exercice	314 384 903	385 328 286
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	3 739 002	3 967 498
En fin de l'exercice	3 023 696	3 739 002
VALEUR LIQUIDATIVE	103,974	103,056
TAUX DE RENDEMENT	5,20%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 208.835.621 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		201 206 494	208 835 621	66,43%
Obligations de sociétés		146 696 288	152 016 938	48,35%
AB SUB 2010	30 000	1 399 200	1 426 804	0,45%
AB SUB 2010	20 000	932 800	951 203	0,30%
AB SUB 2011-1	20 000	600 000	607 701	0,19%
AMENBANK 2009 A	20 000	799 400	808 185	0,26%
AMENBANK A 2008	15 000	499 950	515 905	0,16%
AMENBANK B 2008	25 000	1 250 000	1 292 959	0,41%
AMENBANK2009 B	30 000	1 199 100	1 216 939	0,39%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	3 841 569	4 021 649	1,28%
AIL 2014-1	20 000	400 000	409 792	0,13%
AIL 2015-1 B	15 000	1 200 000	1 230 350	0,39%
ATB 2007/1 D	50 000	2 800 000	2 915 140	0,93%
ATB SUB2009 A2	40 000	500 000	517 946	0,16%
ATBSUB2009 B1	10 000	600 000	616 866	0,20%
ATB SUB 2017 A	35 000	3 305 102	3 503 500	1,11%
ATL SUB 2017	7 000	700 000	709 212	0,23%
ATL SUB 2017	5 000	500 000	506 580	0,16%
ATL 2013-1	20 000	800 000	830 166	0,26%
ATL 2013-2	20 000	800 000	805 807	0,26%
ATL 2013-2	10 000	400 000	402 904	0,13%
ATL 2014-1	15 000	300 000	313 872	0,10%
ATL 2014-2	10 000	600 000	621 845	0,20%
ATL 2014-2	5 000	300 000	310 922	0,10%
ATL 2014-3 C	10 000	800 000	844 449	0,27%
ATL 2014-3 C	10 000	800 000	844 449	0,27%
ATL 2014-3 C	20 000	1 600 000	1 688 899	0,54%
ATL 2015-1 C	30 000	2 400 000	2 470 611	0,79%
ATL 2015-2 C	40 000	4 000 000	4 209 951	1,34%
ATL 2016-1 C	30 000	3 000 000	3 095 293	0,98%
ATL 2017-1 C	20 000	2 000 000	2 099 498	0,67%
ATL 2017-1 C	30 000	3 000 000	3 149 247	1,00%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	4 000 000	4 040 767	1,29%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	800 000	804 855	0,26%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	142 900	143 161	0,05%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	1 200 000	1 240 403	0,39%

ATTIJARI LEASING 2015-2	24 000	960 000	960 972	0,31%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	3 000 000	3 081 534	0,98%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	1 600 000	1 669 204	0,53%
ATTIJARI LEASING 2014 B	20 000	1 200 000	1 201 019	0,38%
BH V 2013-1	10 000	285 000	294 676	0,09%
BH 2009 A	20 000	922 000	922 000	0,29%
BH 2013-1	10 000	285 000	292 901	0,09%
BH SUB 2015 B	50 000	4 000 000	4 142 027	1,32%
BH SUB 2016-1 B	50 000	5 000 000	5 196 438	1,65%
BH SUB 2015 B	50 000	3 844 603	4 007 126	1,27%
BNA 2009 SUB	28 000	1 119 160	1 154 659	0,37%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	5 000 000	5 181 200	1,65%
BTE 2009	49 000	490 000	496 033	0,16%
BTE 2010 A	20 000	400 000	406 654	0,13%
BTE 2011 B	10 000	700 000	731 164	0,23%
BTE 2016 B	50 000	5 000 000	5 281 315	1,68%
BTK 2009 C	10 000	466 400	489 472	0,16%
BTK 2012-1 B	20 000	285 800	287 615	0,09%
BTK 2014-1 B	30 000	1 800 000	1 804 703	0,57%
BTK SUB 2014 A	30 000	592 664	596 792	0,19%
CHO 2009	6 000	75 000	75 520	0,02%
CHOCOMPANY 2009	3 000	37 500	37 500	0,01%
CIL 2008 SUB	10 000	200 000	211 123	0,07%
CIL 2013/1 B	20 000	800 000	803 178	0,26%
CIL 2014-1	3 000	60 000	61 600	0,02%
CIL 2014-2	15 000	600 000	633 482	0,20%
CIL 2015-1 F	20 000	800 000	826 693	0,26%
CIL 2016/1 F	30 000	1 800 000	1 867 759	0,59%
CIL 2016/2	10 000	800 000	841 951	0,27%
CIL 2016/2	15 000	1 200 000	1 262 926	0,40%
CIL 2017-1	5 000	400 000	412 460	0,13%
HL 2013/2	10 000	600 000	629 577	0,20%
HL 2015-1 B	20 000	1 600 000	1 667 445	0,53%
HL 2015-2 B	40 000	4 000 000	4 191 325	1,33%
HL 2016-1	20 000	1 200 000	1 237 424	0,39%
HL 2016-2 B	40 000	4 000 000	4 022 711	1,28%
HL 2017-1 B	20 000	2 000 000	2 111 492	0,67%
HL SUB 2015-1 B	10 000	800 000	804 999	0,26%
HL 2017-2 B	30 000	3 000 000	3 089 813	0,98%
HL 2017-2 B	2 842	284 200	292 708	0,09%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	900 000	928 492	0,30%
STB 2008/2	50 000	2 187 500	2 285 979	0,73%
STB 2008/2	20 000	890 400	921 137	0,29%
STB 2011 A	9 000	128 340	134 140	0,04%
STB 2011 A	5 000	71 300	74 522	0,02%
TL 2013-1 B	10 000	400 000	405 657	0,13%

TL 2013-1 B	10 000	400 000	405 657	0,13%
TL 2013-2 B	10 000	600 000	632 882	0,20%
TL 2014-1 B	20 000	1 200 000	1 247 749	0,40%
TL 2014-2 B	20 000	1 200 000	1 203 282	0,38%
TL 2015-1 B	30 000	2 400 000	2 494 974	0,79%
TL 2015-2	20 000	2 000 000	2 102 597	0,67%
TL 2015-2	10 000	1 000 000	1 051 299	0,33%
TL 2016-1 B	30 000	3 000 000	3 137 589	1,00%
TL SUB 2015 B	20 000	1 600 000	1 651 253	0,53%
TL SUB 2016	20 000	2 000 000	2 104 953	0,67%
TL 2017-1 B	10 000	1 000 000	1 035 388	0,33%
UBCI 2013	20 000	800 000	825 516	0,26%
UIB 2009-1 A	40 000	400 000	407 687	0,13%
UIB 2009-1 B	40 000	1 598 800	1 630 986	0,52%
UIB 2009-1 C	20 000	1 100 000	1 123 554	0,36%
UIB 2011-1 A	20 000	600 000	612 573	0,19%
UIB 2011-1 B	20 000	1 300 000	1 322 797	0,42%
UIB 2011-2	10 000	142 600	148 778	0,05%
UIB SUB 2015 B	20 000	1 600 000	1 651 551	0,53%
UIB SUB 2015 B	10 000	800 000	825 775	0,26%
UIB SUB 2016	50 000	5 000 000	5 295 068	1,68%
UIB SUB 2016	25 000	2 500 000	2 647 534	0,84%
UNIFACTOR A 2015	20 000	1 200 000	1 260 547	0,40%
Obligations de L'Etat		7 239 658	7 548 387	2,40%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	744 000	784 031	0,25%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	4 106 250	4 224 490	1,34%
EMP NATIONAL 2014 A	1 000 000	2 389 408	2 539 865	0,81%
Bons du trésor assimilables		47 270 549	49 270 296	15,67%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	17 961 337	5,71%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	7 122 122	2,27%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 054 967	0,97%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 242 506	3,89%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	8 889 364	2,83%
TOTAL		201 206 494	208 835 621	66,43%
Pourcentage par rapport à l'actif				66,32%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2017</u>	316 708 681	10 530 809	(1 076 949)	326 162 540	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations	12 176 601			12 176 601	
Emprunt national	-			-	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	6 162 897			6 162 897	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations	(24 146 639)			(24 146 639)	5 136
Bons du trésor assimilables	(100 210 367)			(100 210 367)	(1 766 525)
Emprunt national	(3 321 783)			(3 321 783)	125 718
Titres OPCVM	(6 162 897)			(6 162 897)	6 320
* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u>			1 898 030	1 898 030	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		(3 722 765)		(3 722 765)	
<u>Soldes au 31 décembre 2018</u>	201 206 494	6 808 045	821 081	208 835 621	(1 629 351)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 105.041.461 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>				
BT " AURES" au 03/07/2019 (au taux de TMM+2,5%) 370 jours	STB	3 000 000	3 111 345	0,99%
		3 000 000	3 111 345	0,99%
<u>Comptes à terme STB</u>				
Placement au 03/01/2019 (au taux de 7,25%) 1145 jours		1 000 000	1 007 151	0,32%
Placement au 08/01/2019 (au taux de 7,27%) 750 jours		2 000 000	2 022 308	0,64%
Placement au 08/01/2019 (au taux de TMM+2,5%) 1175 jours		2 000 000	2 004 353	0,64%
Placement au 23/01/2019 (au taux de 7,25%) 1165 jours		1 000 000	1 007 151	0,32%

Placement au 18/01/2019 (au taux de 5,5%) 750 jours	2 000 000	2 000 396	0,64%
Placement au 03/02/2020 (au taux de TMM+2,5%) 740 jours	4 000 000	4 269 109	1,36%
Placement au 13/03/2019 (au taux de 5,5%) 350 jours	22 000 000	22 734 619	7,23%
Placement au 13/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	5 000 000	5 106 301	1,62%
Placement au 07/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	1 000 000	1 022 575	0,33%
Placement au 12/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	4 000 000	4 085 918	1,30%
Placement au 14/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	2 000 000	2 042 082	0,65%
Placement au 26/10/2020 (au taux de 10%) 750 jours	10 000 000	10 184 110	3,24%
Placement au 13/01/2020 (au taux de 10%) 400 jours	2 000 000	2 009 205	0,64%
Placement au 28/01/2020 (au taux de 10,25%) 400 jours	2 000 000	2 002 696	0,64%
Placement au 04/12/2019 (au taux de 10%) 400 jours	2 000 000	2 026 740	0,64%
Certificats de dépôt	38 231 459	38 405 403	12,22%
Certificat de dépôt STB au 31/12/2018 (au taux de 8,75%) 20 jours	1 992 260	1 999 613	0,64%
Certificat de dépôt STB au 01/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours	1 992 260	1 999 226	0,64%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours	2 490 325	2 496 130	0,79%
Certificat de dépôt STB au 08/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours	2 988 390	2 994 775	0,95%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours	2 490 325	2 495 162	0,79%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	2 994 181	2 998 254	0,95%
Certificat de dépôt STB au 22/04/2019 (au taux de 9,5%) 180 jours	4 818 616	4 886 131	1,55%
Certificat de dépôt STB au 03/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	2 994 181	2 997 672	0,95%
Certificat de dépôt STB au 15/01/2019 (au taux de 8,75%) 20 jours	1 992 260	1 993 808	0,63%
Certificat de dépôt STB au 06/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	6 986 422	6 990 495	2,22%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2019 (au taux de 8,75%) 10 jours	3 992 241	3 992 241	1,27%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 31/01/2019 (au taux de 9,918%) 184 jours	1 500 000	1 549 565	0,49%
Certificat de dépôt BEST LEASE au 10/05/2019 (au taux de 11,25%) 180 jours	1 000 000	1 012 329	0,32%
TOTAL	103 231 459	105 041 461	33,41%
Pourcentage par rapport à l'actif			33,36%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 380.021 contre D : 587.426 au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Sommes à l'encaissement	156 281	390 497
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	83 002	83 002
Autres	138 935	112 123
Total	380 021	587 426

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 490.384 contre D : 569.280 au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Gestionnaire	78 381	143 685
Dépositaire	142 714	166 746
Commission de distribution	269 290	258 849
Total	<u>490 384</u>	<u>569 280</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 32.329 contre un solde nul au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	28 027	-
Autres (TCL)	4 302	-
Total	<u>32 329</u>	<u>-</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2018, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2017

Montant	368 737 672
Nombre de titres	3 739 002
Nombre d'actionnaires	4 322

Souscriptions réalisées

Montant	209 824 546
Nombre de titres émis	2 127 628
Nombre d'actionnaires nouveaux	575

Rachats effectués

Montant	(280 367 308)
Nombre de titres rachetés	(2 842 934)
Nombre d'actionnaires sortants	(1 171)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 898 030
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 629 351)
Régularisation des sommes non distribuables	(27 769)
Frais de négociation de titres	(37)

Capital au 31-12-2018

Montant	298 435 783
Nombre de titres	3 023 696
Nombre d'actionnaires	3 726

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 12.983.665 contre D : 17.350.273 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	Année 2018	Année 2017
<u>Revenus des obligations</u>	<u>9 167 635</u>	<u>11 312 447</u>
- Intérêts	9 167 635	11 312 447
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>3 816 030</u>	<u>6 037 826</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	3 816 030	6 037 826
TOTAL	12 983 665	17 350 273

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 7.541.870 contre D : 4.250.269 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Intérêts des billets de trésorerie	111 345	-
Intérêts des comptes à terme	4 236 312	2 895 787
Intérêts des certificats de dépôt	3 194 212	1 354 482
TOTAL	7 541 870	4 250 269

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 1.981.250 contre D : 2.376.244 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Rémunération du gestionnaire	1 439 235	1 756 354
Rémunération du dépositaire	271 007	309 945
Commission de distribution	271 007	309 945
TOTAL	1 981 250	2 376 244

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 98.258 contre D : 11 au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Redevance CMF (*)	85 375	-
TCL (*)	12 861	-
Autres	23	11
TOTAL	98 258	11

(*) La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	6,788	5,777	5,200	5,314	5,088
Charges de gestion des placements	(0,655)	(0,636)	(0,604)	(0,623)	(0,621)
Revenus net des placements	<u>6,133</u>	<u>5,142</u>	<u>4,596</u>	<u>4,692</u>	<u>4,467</u>
Autres produits	0,005	0,004	0,004	0,004	0,001
Autres charges	(0,032)	-	-	-	-
Contribution conjoncturelle	-	(0,366)	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>6,105</u>	<u>4,779</u>	<u>4,600</u>	<u>4,696</u>	<u>4,468</u>

Régularisation du résultat d'exploitation	(0,831)	(0,343)	(0,109)	(0,259)	(0,244)
Sommes distribuables de l'exercice	5,275	4,437	4,492	4,437	4,224
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,628	0,041	(0,007)	0,469	0,157
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,539)	0,067	0,073	(0,449)	(0,180)
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,089	0,107	0,066	0,019	(0,023)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,194	4,887	4,666	4,715	4,445
Résultat non distribuable de l'exercice	0,089	0,107	0,066	0,019	(0,023)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,009)	(0,009)	(0,003)	(0,001)	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	0,080	0,099	0,063	0,018	(0,021)
Distribution de dividendes	4,437	4,492	4,436	4,224	4,094
Valeur liquidative	103,974	103,056	103,013	102,895	102,664
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,57%	0,62%	0,59%	0,61%	0,61%
Autres charges / actif net moyen	0,03%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,56%	4,31%	4,36%	4,32%	4,12%

Note 14-2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire percevait une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

Cette rémunération a été ramenée à 0,312% TTC l'an depuis le 01/10/2018 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 08/06/2018.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Note 14-3 : Prise en charge des frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 8 Juin 2018.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV EPARGNANT au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

IL incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV EPARGNANT représentés en valeurs mobilières totalisent 79,50% de l'actif total au 31 décembre 2018. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
2. La SICAV EPARGNANT emploie 13,48% de son actif net sous forme de certificats de dépôt, billets de trésorerie et obligations émis et avalisés par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 28 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Fathi SAIDI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Le Conseil d'Administration réuni le 8 juin 2018 a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB MANAGER (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,312% TTC l'an depuis le premier octobre 2018.

Au titre de l'exercice 2018, le montant de cette rémunération s'élève à 1 439 mille dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de la quelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2018, le montant de cette rémunération s'élève à 271 mille dinars

3. La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2018, le montant de cette rémunération s'élève à 271 mille dinars

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 28 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Fathi SAIDI

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » arrêtés au 31 Décembre 2018, comprenant le bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** ».

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; • Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et règlementaires

En application de l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en certificats de dépôts.

Tunis le 27 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK INTERNATIONAL

Hichem AMOURI

BILAN
Arrêté au 31/12/2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	15 433 398	10 796 477
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		15 433 398	10 796 477
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		4 670 013	6 717 897
a - Placements monétaires	4-3	3 962 453	3 475 397
b - Disponibilités	4-4	707 560	3 242 500
AC 3 - Créances d'exploitation		23	23
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		20 103 433	17 514 396
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-8	351 933	147 664
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-9	10 537	5 801
TOTAL PASSIF		362 470	153 465
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-6	19 527 222	17 026 339
CP 2 - Sommes distribuables	4-7	213 742	334 592
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		281	456
b - Sommes distribuables de l'exercice		213 461	334 137
ACTIF NET		19 740 963	17 360 931
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 103 433	17 514 396

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31/12/2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	431 916	356 429
a - Dividendes		431 916	356 429
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-5	467 804	409 454
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		899 720	765 883
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-10	-666 732	-414 899
REVENU NET DES PLACEMENTS		232 987	350 984
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-11	-19 306	-16 588
RESULTAT D'EXPLOITATION		213 682	334 396
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-221	-260
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		213 461	334 137
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		221	260
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 038 404	1 282 417
* +/- values réalisées sur cession des titres		1 485 325	77 797
* Frais de négociation de titres		-39 344	-15 005
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 698 066	1 679 606

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>	2 698 066	1 679 606
a - Résultat d'exploitation	213 682	334 396
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 038 404	1 282 417
c - +/- values réalisées sur cession de titres	1 485 325	77 797
d - Frais de négociation de titres	-39 344	-15 005
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-334 312	-271 410
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	16 277	263 006
a - Souscriptions	16 277	263 006
* Capital	14 118	255 106
* Régularisation des sommes non distrib.	2 380	3 950
* Régularisations des sommes distrib.	-221	3 950
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
- Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 380 032	1 671 201
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	17 360 931	15 689 730
b - En fin de l'exercice	19 740 963	17 360 931
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 392 965	1 370 298
b - En fin de l'exercice	1 394 120	1 392 965
VALEUR LIQUIDATIVE	14,160	12,463
DIVIDENDES PAR PART	0,240	0,195
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	15,54%	10,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 Décembre 2010, n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1^{er} Novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2018, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018, à 15 433 398 DT contre 10 796 477 DT au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Coût d'acquisition	13 011 594	9 413 075
- Actions et droits rattachés	13 011 594	9 362 207
- Titres OPCVM	-	50 868
Plus ou moins-values potentielles	2 421 804	1 383 402
- Actions et droits rattachés	2 421 804	1 382 879
- Titres OPCVM	-	523
Total	15 433 398	10 796 477

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2017	9 413 076	1 383 401	10 796 477	
Acquisitions de l'exercice				
Actions et droits rattachés	8 322 015		8 322 015	
Titres OPCVM	102 915		102 915	
Cession de l'exercice				
Cession des actions et droits rattachés	-4 672 629		-4 672 629	1 487 312
Cession de titres OPCVM	-153 783		-153 783	-1 987
Variation des Plus ou moins-values potentielles		1 038 404	1 038 404	
Solde au 31/12/2018	13 011 594	2 421 804	15 433 398	1 485 325

4-2 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 431 916 DT pour l'année 2018, contre 356 429 DT pour l'année 2017, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
-Revenus des actions	426 726	324 475
-Revenus des titres OPCVM	5 190	31 954
Totaux	431 916	356 429

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018, à 3 962 453 Dinars contre un solde de 3 475 397 Dinars au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Certificats de Dépôt	3 933 327	3 446 252
- Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	29 126	29 145
Totaux	3 962 453	3 475 397

4-4-Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018, à 707 560 DT contre 3 242 500 DT au 31/12/2017, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Avoir en banque	1 473 265	-20 646*
- Sommes à l'encaissement	262 331	602 783
- Sommes à régler	-1 043 472	-66 900
- intérêts courus /compte courant	15 435	1 750
-Dépôts à Terme	-	2 700 000
-Intérêts courus -Dépôts à Terme	-	25 513
Total	707 560	3 242 500

(*) Le solde débiteur se justifie par un décalage de l'encaissement d'une échéance d'un placement en Certificat de Dépôt

4-5 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 467 804 DT pour l'année 2018, contre 409 454 DT pour l'année 2017, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, sur les placements à terme et les certificats de dépôts.

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- Intérêts du compte courant	33 154	22 295
- Intérêts des Placements à terme	47 610	154 890
- Intérêts des Certificats de Dépôt	387 040	232 269
Total	467 804	409 454

4-6 - Capital social

- Capital au 01/01/2018	
- Montant	17 026 339
- Nombre de titres	1 392 965
- Nombre de porteurs de parts	6
Souscriptions réalisées	
- Montant	16 498
- Nombre de titres	1 155
- Nombre de porteur de parts entrants	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 038 404
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1485 325
- Frais de négociation de titres	-39 344
- Droit de sortie	-
- Capital au 31/12/2018	
- Montant	19 527 222
- Nombre de titres	1 394 120
- Nombre de porteurs de parts	6

4-7 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2018, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice	213 461	334 137
Sommes distribuables des exercices antérieurs	281	456
Total	213 742	334 592

4-8 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 351 933 DT au 31/12/2018, contre 147 664 DT au 31/12/2017, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	27 557	24 028
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	322 408	121 921
Dépositaire	1 968	1 715
Total	351 933	147 664

4-9- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 10 537 DT au 31/12/2018, contre 5 801 DT au 31/12/2017, et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- CMF à payer	1 655	1 455
- Dividendes à payer	162	162
- Etat- Impôt à payer	8 720	4 184
Total	10 537	5 801

4-10 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 666 732 DT pour l'année 2018, contre 414 898 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	321 369	273 446
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	322 408	121 921
Rémunération du dépositaire	22 955	19 531
Total	666 732	414 898

4-11 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 19 306 DT pour l'année 2018, contre 16 588 DT pour l'année 2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
Redevance CMF	19 290	16552
Impôts et Taxes	-	10
Autres Frais et Frais Bancaires	16	26
Total	19 306	16 588

5. Autres informations

5-1 Données par parts :

Libellé	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	0,645	0,550	0,275	0,509	0,537
Charges de gestion des placements	-0,478	-0,298	0,108	0,428	0,393
Revenu net des placements	0,167	0,252	0,167	0,081	0,144
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,014	-0,012	0,006	0,033	0,029
Résultat d'exploitation	0,153	0,240	0,161	0,048	0,115
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,035	-0,021	-0,021
Sommes distribuables de l'exercice	0,153	0,240	0,195	0,027	0,094
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,745	0,921	0,076	-1 077	1 168
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,065	0,056	0,012	0,319	0,061
Frais de négociation de titres	-0,028	-0,011	-0,014	-0,009	-0,006
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	1,782	0,966	0,074	-0,767	1 223
Résultat net de l'exercice	1,935	1,206	0,234	-0,719	1 338
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	0,002	0,026
Résultat non distribuable de l'exercice	1,782	0,966	0,074	-0,766	1 249
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	0,003	0,407	0,067	-0,066
Sommes non distribuables de l'exercice	1,784	0,969	0,480	-0,699	1 183
Distribution de dividendes	0,240	0,195	0,027	0,093	0,083
Valeur liquidative	14,160	12,463	11,450	10,801	11,566

5-2 Ratios pertinents:

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Actif Net Moyen	19 288 556	16 551 093	8 373 907	133 921	150 427
Total charges / actif net moyen	3,56%	2,61%	1,87%	3,44%	3,39%
charges de gestion des placements / actif net moyen	3,46%	2,51%	1,77%	3,19%	3,16%
autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,25%	0,23%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,11%	2,02%	2,63%	0,36%	0,92%

5-3 Rémunération du gestionnaire :

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2018, s'élève à 643 777 DT TTC dont 322 408 DT TTC de commission de surperformance.

5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31/12/2018, s'élève à 22 955 DT TTC.

PORTEFEUILLE TITRES, PLACEMENTS MONETAIRES ET DEPOTS A TERME AU 31-12-18

DESIGNATION DU TITRE	NOMBRE DE TITRE	Cout d'acquisition	valeur au 31-12-2018	%Actif	%K EMIS
Actions et droits Rattachés		13,011,593.180	15,433,397.630	76.770%	
ADWYA	62,014	354,049.226	295,372.682	1.469%	0.288%
ARTES	45,482	323,920.960	283,807.680	1.412%	0.119%
ASSAD	19,800	167,083.636	152,915.400	0.761%	0.165%
ATTIAJRI BANK	16,895	586,950.731	723,055.315	3.597%	0.041%
BH	9,750	164,460.000	124,156.500	0.618%	0.020%
BIAT	7,663	691,806.698	915,084.808	4.552%	0.045%
CEREALIS	36,427	158,052.018	171,716.878	0.854%	0.745%
DELICE HOLDING	49,177	708,790.100	702,886.861	3.496%	0.090%
EURO CYCLES	20,000	796,363.264	373,020.000	1.856%	0.247%
LANDOR	20,650	192,689.000	185,870.650	0.925%	0.426%
MPBS	14,393	47,726.660	48,288.515	0.240%	0.203%
ONE TECH	103,200	1,065,344.388	1,650,168.000	8.208%	0.193%
SAH	88,388	875,764.657	1,009,390.960	5.021%	0.147%
SAM	86,439	376,797.244	358,289.655	1.782%	1.865%
SFBT	81,671	1,286,722.353	1,924,168.760	9.571%	0.049%
SIMPAR	3,279	94,592.325	109,407.114	0.544%	0.298%
SOTIPAPIER	10,000	43,900.000	46,820.000	0.233%	0.036%
SOTRAPIL	58,000	602,468.633	973,182.000	4.841%	1.402%
SOTUVER	165,280	1,277,882.893	1,455,620.960	7.241%	0.606%
T.AIR	245,000	195,981.000	190,855.000	0.949%	0.231%
TELNET HOLDING	196,200	1,421,028.120	1,885,482.000	9.379%	1.779%
TUNIS RE	14,650	111,235.588	117,200.000	0.583%	0.073%
TUNISIE VALEURS	889	27,559.000	27,438.096	0.136%	0.044%
TUNISIEPROFILESA	218,003	736,663.085	1,043,144.355	5.189%	0.436%
UIB	6,963	201,936.815	164,723.691	0.819%	0.021%
UNIMED	60,310	501,621.828	501,236.410	2.493%	1.301%
DA 1/10 SAM 2017	6	2.836	2.640	0.000%	0.000%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	27.913	7.050	0.000%	0.000%
DA1/12 AIRLI2014	2	44.053	17.800	0.000%	0.000%
DA1/15 ADWYA 2017	3	1.324	0.990	0.000%	0.000%
DA1/25AIRLI2015	2	21.720	6.020	0.000%	0.000%
DA11/117 UNIMED 2017	79	66.872	60.040	0.000%	0.000%
DA2/43T.LEASING2015	40	38.240	0.800	0.000%	0.000%
Certificats de Dépôts		3,933,327.078	3,962,452.851	19.710%	
CD07/11/18_90J_1MD_10.70%_Attijari_Leasing	1	979,157.536	991,763.461	4.933%	
CD12/12/18_90J_0.5MD_11.50%_Modern_Leasing	1	488,821.385	491,251.188	2.444%	
CD13/11/18_90J_0.5MD_10.70%_Attijari_leasing	1	489,578.768	495,184.241	2.463%	
CD28/11/18_90J_1MD_11.50%_Modern_Leasing	1	977,642.770	985,940.399	4.904%	
CD31/12/18_10J_1MD_8.45%_Attijari_Bank	1	998,126.619	998,313.562	4.966%	
TOTAL		16,944,920.258	19,395,850.481	96.480%	

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Samir LABIDI et Anis SMAOUI.

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Var.	En %
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	313 712	178 418	135 294	75,8%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	96 914	103 217	(6 303)	(6,1%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3 (*)	9 083 401	8 589 017	494 384	5,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	270 554	282 636	(12 082)	(4,3%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 382 225	1 278 753	103 472	8,1%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	67 824	65 995	1 829	2,8%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	123 816	105 716	18 100	17,1%
AC7 - Autres actifs	5.8	499 895	450 279	49 616	11,0%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		-	-	-	-
Total des actifs		11 838 341	11 054 031	784 310	7,1%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	1 360 596	803 589	557 007	69,3%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.10	221 355	395 709	(174 354)	(44,1%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11(*)	7 733 842	7 561 193	172 649	2,3%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	614 490	506 437	108 053	21,3%
PA5 - Autres passifs	5.13(*)	388 267	396 579	(8 312)	(2,1%)
Total des passifs		10 318 550	9 663 507	655 043	6,8%
IM - Intérêts Minoritaires		332 314	384 731	(52 417)	-13,6%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	176 000	160 000	16 000	10,0%
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(203)	(3 053)	2 850	93,4%
Réserves consolidées	5.14	845 681	653 806	191 875	29,3%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	165 999	195 040	(29 041)	(14,9%)
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		1 187 477	1 005 793	181 684	18,1%
Total des capitaux propres et passifs		11 838 341	11 054 031	784 310	7,1%

(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité, voir note 3.9-Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 298 737	995 936	302 801	30,4%
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		339 305	125 221	214 084	171,0%
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		799 432	710 714	88 718	12,5%
<i>c- En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	-	-
HB2 - Crédits documentaires		699 325	564 278	135 047	23,9%
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		143 538	78 876	64 662	82,0%
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		555 787	485 402	70 385	14,5%
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	1 437 600	803 000	634 600	79,0%
Total des passifs éventuels		3 435 662	2 363 214	1 072 448	45,4%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	400 777	506 617	(105 840)	(20,9%)
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		400 777	506 617	(105 840)	(20,9%)
HB5 - Engagements sur titres	6.4	2 832	3 832	(1 000)	(26,1%)
<i>a- Participations non libérées</i>		2 832	3 832	(1 000)	(26,1%)
Total des engagements donnés		403 609	510 449	(106 840)	-20,9%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.5	3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%
Total des engagements reçus		3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	841 007	617 909	223 098	36,1%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	111 163	88 325	22 838	25,9%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	52 159	35 371	16 788	47,5%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	85 029	72 228	12 801	17,7%
Total produits d'exploitation bancaire		1 089 358	813 833	275 525	33,9%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(520 471)	(362 142)	(158 329)	(43,7%)
CH2 - Commissions encourues		(1 635)	(4 457)	2 822	63,3%
Total charges d'exploitation bancaire		(522 106)	(366 599)	(155 507)	(42,4%)
Produit Net Bancaire		567 252	447 234	120 018	26,8%
Autres produits et charges					
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.6	(82 684)	(75 761)	(6 923)	(9,1%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.7	30 218	93 381	(63 163)	(67,6%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		25 892	64 738	(38 846)	(60,0%)
CH6 - Frais de personnel	7.8	(211 575)	(193 360)	(18 215)	(9,4%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(88 047)	(65 934)	(22 113)	(33,5%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(10 086)	(7 590)	(2 496)	(32,9%)
Résultat d'exploitation		230 970	262 708	(31 738)	(12,1%)
Autres produits et charges					
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		(4 799)	(19 925)	15 126	75,9%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	(11 947)	(765)	(11 182)	(1461,7%)
Résultat avant impôt		214 224	242 018	(27 794)	(11,5%)
Autres produits et charges					
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.10	(31 168)	(29 110)	(2 058)	(7,1%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(4 033)	(4 432)	399	9,0%
Résultat net de l'exercice		179 022	208 476	(29 454)	(14,1%)
Autres produits et charges					
Intérêts minoritaires		(13 023)	(13 436)	413	3,1%
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		165 999	195 040	(29 041)	(14,9%)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2018	Jusqu'au 31/12/2017	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		991 725	735 061	256 664	34,9%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(522 364)	(358 691)	(163 673)	(45,6%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		2 447	(6 150)	8 597	139,8%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(612 688)	(1 383 249)	770 561	55,7%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		188 917	599 949	(411 032)	(68,5%)
Titres de placement		27 808	9 951	17 857	179,4%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(231 962)	(202 285)	(29 677)	(14,7%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(42 917)	127 909	(170 826)	(133,6%)
Impôt sur les bénéfices		(44 816)	(8 482)	(36 334)	(428,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(243 850)	(485 987)	242 137	49,8%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		79 882	65 519	14 363	21,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(101 987)	(99 150)	(2 837)	(2,9%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(28 185)	(9 024)	(19 161)	(212,3%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(50 290)	(42 655)	(7 635)	(17,9%)
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		5 049	(154)	5 203	3378,6%
Emission d'emprunts		83 634	97 722	(14 088)	(14,4%)
Remboursement d'emprunts		15 133	(13 173)	28 306	214,9%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		6 105	(11 936)	18 041	151,1%
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(11 157)	(10 534)	(623)	(5,9%)
Autres flux de financement		(54 588)	(6 119)	(48 469)	(792,1%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	44 176	55 806	(11 630)	(20,8%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(606)	(45 099)	44 493	98,7%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(250 570)	(517 935)	267 365	51,6%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(957 275)	(439 340)	(517 935)	(117,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(1 207 845)	(957 275)	(250 570)	(26,2%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTÉS AU 31 décembre 2018

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 17 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services. Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole

Etablissement de crédit, Banque,
Siège social : Avenue Med V, 1001 Tunis

Services financiers

BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SOFINREC Société de recouvrement, Rue de l'île de Rhodes-Immeuble l'ATRIUM n°14 LaClI 1053 Tunis	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable. 5, rue de Syrie 1002 Tunis
SICAR Invest. Société d'investissement à capital risque, 16, rue de Syrie imm EPI center 12 eme étage 1002 Tunis	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe, 5, rue de Syrie Tunis.
SOIVM SICAF Société d'investissement à capital fixe, Complexe le banquier, avenue Tahar Haddad les berges du lac	ZIED Gestion de portefeuille titres 46, rue Trak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis
CAP BANK Banque d'affaires 10 bis, rue Mahmoud Elmatri, Mutuelle Ville	TUNIS-RE Société de réassurance Avenue Mohamed V 1073 Montplaisir
Assurance AMI Compagnie d'assurance Sité des pins, Zone Nord Est Lac II 1053, Tunis	SODINO Société d'investissement à capital risque, 5, rue de Syrie Tunis.

Promotion immobilière

SIMPAR Promotion immobilière, 14 ,rue MasmoudaMutuelleville	ESSOUKNA Promotion immobilière 46, rue Tarak Ibn Zied Mutuelle ville 1082 Tunis
SIVIA Promotion immobilière, 51 Av HédiNouira Résidence Ryma 2037 Ennasr II TUNIS	SPI MADINA Promotion immobilière 36 Boulevard HediNouira ENNASR II 2037
LES OEILLETS Promotion immobilière 46, Rue Tarek Ibn ZiedMutuelleville - 1082 Tunis	

Autres services

Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique 6, place Mohamed Kurd Ali EL Omrane	AGROSERVICE Services agricoles 4, rue Hassen Ibn Noomane BP 152-1002-Tunis
SOGEST Etudes et services 44 avenue HediNouiraEnnasr	SODET SUD Développement touristique Résidence l'Etoile du Nord Bloc A-6E-BA31-Centre Urbain Nord

Générale de Vente
Gestion et vente d'actifs
46, Rue Tarek Ibn ZiedMutuelleville - 1082 Tunis

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 176 millions de dinars, composé de 35 200 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Med V, 1001 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	17 629 490	88 147 450	50,09%
L'Etat Tunisien	8 269 050	41 345 250	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 674 795	13 373 975	7,60%
Office des Céréales	2 161 016	10 805 080	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 824 072	9 120 360	5,18%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 425 655	7 128 275	4,05%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 107 676	5 538 380	3,15%
Office des Terres Domaniales	140 817	704 085	0,40%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 409	132 045	0,08%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 059 494	20 297 470	11,53%
CTAMA	1 538 230	7 691 150	4,37%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 348 164	6 740 820	3,83%
STAR	754 428	3 772 140	2,14%
Société Tunisienne du Sucre	52 506	262 530	0,15%
Autres actionnaires à participation publique	366 166	1 830 830	1,04%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	3 681 056	18 405 280	10,46%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	8 610 092	43 050 460	24,46%
AUTRES ACTIONNAIRES	1 219 868	6 099 340	3,47%
TOTAL	35 200 000	176 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

* **Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

* **Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* **Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2018, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC seize lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 16, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* Intégration globale des OPCVM

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

* Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;

- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2018 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES CEILLETS	25%	25%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9- Modifications apportées aux états financiers consolidés précédemment publiés :

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant
Provisions ordinaires sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(21 449)
Provisions additionnelles sur engagements hors bilan	AC3B	PA5A	(1 229)
Saisie arrêt sur comptes en devises	PA5B	PA3B	759
Saisie arrêt sur comptes en dinars convertibles	PA5B	PA3B	3

Les rubriques des états financiers ayant été impactées par le reclassement mentionné se comportent comme suit :

Libellé du compte	Solde au 31/12/2017 publié	Reclassement	Solde au 31/12/2017 Retraité
AC3 - Créances sur la clientèle	8 566 339	22 678	8 589 017
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	7 560 431	762	7 561 193
PA5 - Autres passifs	374 663	21 916	396 579

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 23 entités au 31 décembre 2018:

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	100,000%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	99,436%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	99,453%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	74,880%
SOVM SICAF	Intégration globale	100,000%	75,235%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,986%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	30,599%	27,548%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,097%	0,063%
ZIED SARL	Intégration globale	100,000%	30,700%
CAP BANK	Mise en équivalence	23,823%	23,823%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	20,807%	19,104%
AMI	Mise en équivalence	25,899%	25,899%
SODINO	Mise en équivalence	24,750%	24,750%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	33,926%	33,434%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,965%	23,451%
SIVIA	Intégration globale	99,991%	42,306%
SPI MADINA	Intégration globale	99,999%	41,110%
LES ŒILLETS	Intégration globale	99,999%	52,966%
Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	74,000%	46,721%
SODET SUD	Intégration globale	74,567%	54,042%
SOGEST	Intégration globale	94,760%	45,004%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	34,850%	34,849%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	49,995%	49,995%

- (1) La BNA détient 33,926% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	18,76%
CTAMA	10,58%
COMAR	7,17%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	63,49%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière.

Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B	AGROSERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		300		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
SODEAT		300			
TOTAL	49 993	2 991	144 676	153 537	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	49,85%	69,01%	61,53%	75,19%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 34,85%.

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés AMI, SODINO, TUNISRE et CAPBANK, n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 313.712 mDT au 31/12/2018 contre 178.418 mDT au 31/12/2017, soit une augmentation de 135.294 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	45 606	42 501	3 105	7,3%
Avoirs en caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
Avoirs chez la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Intérêts à percevoir	2	4	(2)	(50,0%)
Mouvements IBS	10 739	10 729	10	0,1%
Avoirs auprès du CCP	203	554	(351)	(63,4%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(401)	(334)	(67)	(20,1%)
Total	313 712	178 418	135 294	75,8%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 96.914 mDT au 31/12/2018 contre 103.217 mDT au 31/12/2017, soit une diminution de 6.303 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	45 742	51 863	(6 121)	(11,8%)
Comptes courants & autres créances	5 688	11 829	(6 141)	(51,9%)
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	54	34	20	58,8%
B - Créances sur les établissements financiers	51 430	51 586	(156)	(0,3%)
Comptes courants	9 725	7 603	2 122	27,9%
Prêts à MLT	40 453	42 900	(2 447)	(5,7%)
Créances rattachées sociétés de leasing	252	926	(674)	(72,8%)
Intérêts à percevoir	1 000	157	843	536,9%
Total brut	97 172	103 449	(6 277)	(6,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(258)	(232)	(26)	(11,2%)
Total net	96 914	103 217	(6 303)	(6,1%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	5 595	40 147	-	-	-	45 742
Comptes courants & autres créances	5 595	93	-	-	-	5 688
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	40 000	-	-	-	40 000
Intérêts à percevoir	-	54	-	-	-	54
B - Créances sur les établissements financiers	10 990	5 134	10 284	24 281	741	51 430
Comptes courants	9 725	-	-	-	-	9 725
Prêts à MLT	1 013	4 134	10 284	24 281	741	40 453
Créances rattachées sociétés de leasing	252	-	-	-	-	252
Intérêts à percevoir	-	1 000	-	-	-	1 000
Total brut au 31 décembre 2018	16 585	45 281	10 284	24 281	741	97 172
Total brut au 31 décembre 2017	-	60 549	400	32 500	10 000	103 449

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2018
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(232)	(26)	-	-	(258)
Total	(232)	(26)	-	-	(258)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 258 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dérogés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2018 à 9.083.401 mDT contre 8.589.017 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 494.384 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 070 013	1 066 798	3 215	0,3%
Comptes débiteurs	45 866	61 016	(15 150)	(24,8%)
Autres concours à la clientèle	575 069	566 805	8 264	1,5%
Crédits sur ressources spéciales	188 695	184 668	4 027	2,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	264 858	256 792	8 066	3,1%
Produits constatés d'avance	(4 475)	(2 483)	(1 992)	(80,2%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	9 463 021	8 936 290	526 731	5,9%
Comptes débiteurs	1 422 595	1 241 807	180 788	14,6%
Autres concours à la clientèle	7 728 327	7 410 147	318 180	4,3%
Crédits sur ressources spéciales	111 464	109 621	1 843	1,7%
Intérêts impayés et créances rattachées	233 994	204 156	29 838	14,6%
Produits constatés d'avance	(33 359)	(29 441)	(3 918)	(13,3%)
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	16 622	17 824	(1 202)	(6,7%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	523 020	415 657	107 363	25,8%
Encours brut	11 073 217	10 437 110	528 744	5,1%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 442 318)	(1 330 126)	(112 192)	(8,4%)
Provisions sur créances classées (*)	(1 043 014)	(1 005 753)	(37 261)	(3,7%)
Provisions additionnelles (*)	(282 813)	(236 554)	(46 259)	(19,6%)
Provisions collectives sur créances non classées	(116 491)	(87 819)	(28 672)	(32,6%)
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-
Intérêts et agios réservés	(547 034)	(517 503)	(29 531)	(5,7%)
Sur engagements agricoles	(249 638)	(245 762)	(3 876)	(1,6%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(259 180)	(243 211)	(15 969)	(6,6%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(38 216)	(28 530)	(9 686)	(34,0%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 989 816)	(1 848 093)	(141 723)	(7,7%)
Encours net	9 083 401	8 589 017	494 384	5,8%

(*) Données retraitées pour des besoins de comparabilité, voir note 3.9-Modifications apportées aux états financiers précédemment publiés.

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2017 Publié	31/12/2017 Ajusté	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2018
Provisions sur créances agricoles prises en charge par l'Etat	(464)	(464)	-	-	-	(464)
Créances douteuses	(1 233 481)	(1 242 307)	(139 760)	56 240	-	(1 325 827)
Provisions collectives	(75 113)	(87 819)	(28 672)	-	-	(116 491)
Total	(1 309 058)	(1 330 590)	(168 432)	56 240	-	(1 442 782)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Engagements bruts en principal	484 804	387 127	97 677	25,2%
Intérêts et créances rattachées	38 216	28 530	9 686	34,0%
Engagements bruts	523 020	415 657	107 363	25,8%
Provisions et agios réservés	(523 020)	(415 657)	(107 363)	(25,8%)
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Classe 0	8 240 092	7 725 679	8 190 243	7 676 410	-	-	(7 050)	(20 018)
Classe 1	1 784 077	1 537 382	1 774 836	1 536 559	-	-	(11)	(19 085)
Total des créances courantes	10 024 169	9 263 061	9 965 079	9 212 969	-	-	(7 061)	(39 103)
Classe 2	189 870	232 978	184 844	222 274	(20 312)	(26 522)	(11 134)	(13 501)
Classe 3	234 254	140 663	233 627	139 180	(45 042)	(27 229)	(28 756)	(12 589)
Classe 4	2 180 568	2 125 850	1 952 972	1 903 921	(1 277 447)	(1 212 037)	(235 945)	(224 649)
Total des créances classées	2 604 692	2 499 491	2 371 443	2 265 375	(1 342 801)	(1 265 788)	(275 835)	(250 739)
Total des créances en MDT	12 628 861	11 762 552	12 336 522	11 478 344	(1 342 801)	(1 265 788)	(282 896)	(289 842)
Taux des créances classées	20,62%	21,25%	19,22%	19,74%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	62,14%	60,67%	68,26%	66,94%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, le Groupe a constitué des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24, tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2018, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 116.491 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteur scalaire	Provision Collective
Agriculture	331 879	11,1%	9,9%	2,81	10 302
Autres Industries	87 539	2,6%	27,9%	3,11	1 986
Autres Services	704 444	4,8%	21,5%	1,40	10 229
Bâtiments et travaux publics	498 046	3,6%	21,8%	1,30	5 013
Commerce	1 372 849	4,0%	20,2%	1,37	15 184
Consommation	1 369 011	2,4%	51,8%	1,19	20 027
Habitat	418 214	2,3%	17,0%	2,58	4 151
Industries Manufacturières	2 342 329	3,8%	19,1%	1,48	25 005
Promotion Immobilière	599 655	6,4%	7,9%	1,15	3 468
Tourisme	124 882	8,0%	11,4%	1,00	1 139
Total Classes 0 & 1 (*)	7 848 848				96 504
Carthage Cement (**)	79 948	100%	25,0%	1,00	19 987
Total	7 928 796				116 491

(*) *Compte non tenu des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits et hors Carthage Cement*

(**) *Suite aux recommandations de la BCT, la banque a procédé exceptionnellement à la constatation d'une provision sur les engagements de la société Carthage Cement hors escompte commercial au taux de 25%.*

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2018, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2018 s'élève à 282.813 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 46.259 mDT par rapport au 31/12/2017.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 20 ans et 25 ans arrive à terme respectivement au 01/03/2019 et au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2018 (3)	Encours au 31/12/2018 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	24 452	32 814	14 052	10 769	3 283
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	116 280	156 044	65 354	50 357	14 997
Article 3 de la loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	11 807	12 244	1 666	1 113	553
Total en mDT	353 642	152 539	201 103	81 072	62 239	18 833

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2018 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	EI Fouledh
Engagements au 31/12/2017	1 359 880	544 357	151 605	52 490	107 560	108 536	52 600
Engagements au 31/12/2018	1 765 383	904 044	150 410	38 247	113 223	56 528	58 684
Garanties de l'état au 31/12/2018	1 506 642	903 900	150 410	37 969	95 100	56 528	50 237
Agios et intérêts réservés au 31/12/2018	(14 034)	-	-	-	-	-	(8 446)
Classe au 31/12/2018	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2018	-	-	-	-	-	-	-

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 270.554 mDT au 31/12/2018 contre 282.636 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une baisse de 12.082 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
1. Titres à revenu variable	49 555	32 569	16 986	52,2%
Titres de placement	12 930	26 498	(13 568)	(51,2%)
Parts dans les OPCVM (Placement)	40 030	9 494	30 536	321,6%
Créances et dettes rattachées sur titres de placement	9	-	9	-
Total brut	52 969	35 992	16 977	47,2%
Provisions sur titres à revenu variable	(3 414)	(3 423)	9	0,3%
2. Titres à revenu fixe	220 999	250 067	(29 068)	(11,6%)
Bons de trésor	69 106	75 329	(6 223)	(8,3%)
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	2 062	5 689	(3 627)	(63,8%)
Obligations	142 708	161 761	(19 053)	(11,8%)
Créances rattachées sur obligations	4 693	4 783	(90)	(1,9%)
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	2 390	2 477	(87)	(3,5%)
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats de dépôt	40	28	12	42,9%
Parts dans les Fonds Communs de créances	-	-	-	-
Total brut	220 999	250 067	(29 068)	(11,6%)
Provisions sur titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total net	270 554	282 636	(12 082)	(4,3%)

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 1.382.225 mDT au 31/12/2018 contre 1.278.753 mDT au 31/12/2017.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Titres participatifs	Emprunts obligataires	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2018
Val. brute au 31/12/2018	218 457	35 000	185 366	37 620	902	65 477	871 968	1 414 790
Valeur au 1er janvier	197 310	-	218 449	26 400	902	76 375	782 038	1 301 474
Acquisitions / souscriptions	25 153	35 000	12 005	28 220	-	-	196 879	297 257
Cessions /Remboursement	(4 006)	-	(45 088)	(17 000)	-	(10 898)	(106 949)	(183 941)
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	51	-	7 258	-	1 300	15	32 778	41 402
Prov. au 31/12/2018	(69 965)	-	-	(3 102)	(900)	-	-	(73 967)
Provisions au 1er janvier	(61 973)	-	-	(816)	-	-	-	(62 789)
Dotations	(10 492)	-	-	(2 286)	(900)	-	-	(13 678)
Reprises	2 500	-	-	-	-	-	-	2 500
Val. nette au 31/12/2018	148 543	35 000	192 624	34 518	1 302	65 492	904 746	1 382 225
Val. brute au 31/12/2017	197 310	-	218 449	26 400	902	76 375	782 038	1 301 474
Créances rattachées	142	-	8 111	-	481	15	31 319	40 068
Provisions au 31/12/2017	(61 973)	-	-	(816)	-	-	-	(62 789)
Val. nette au 31/12/2017	135 479	-	226 560	25 584	1 383	76 390	813 357	1 278 753

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2018		2017	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	41 299	19,10%	39 090	19,26%
AMI	19 056	25,90%	18 400	25,21%
SODINO	4 844	24,75%	6 198	24,66%
CAP BANK	2 258	23,82%	1 711	23,74%
GENERALE DES VENTES	367	49,99%	596	49,81%
Total	67 824		65 995	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2018, une valeur brute de 247.364 mDT et des amortissements et des provisions de 123.548 mDT soit une valeur nette de 123.816 mDT contre 105.716 mDT au 31/12/2017.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2018, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2017	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement Réaffectation	Valeur au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles	22 626	4 551	-	-	27 177
Logiciels	22 626	4 551	-	-	27 177
Amortissements	(15 927)	(3 542)	-	50	(19 419)
Logiciels	(15 927)	(3 542)	-	50	(19 419)
Total net (1)	6 699	1 009	-	50	7 758
Immobilisations corporelles	196 705	23 792	(246)	(64)	220 187
Terrains	4 259	1 139	-	2 601	7 999
Constructions	94 007	1 064	(146)	(566)	94 359
Agencements, aménagements et installations	32 602	4 564	-	-	37 166
Matériel de transport	5 066	202	(100)	-	5 168
Matériel et outillage	84	2	-	-	86
MMB et Matériel informatique	44 997	9 648	-	(14)	54 631
Immobilisations en cours	11 057	4 713	-	(2 085)	13 685
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	469	642	-	-	1 111
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	1 272	-	-	1 423
Dépenses nouvelles agences	201	546	-	-	747
Immobilisations en dation (*)	3 812	-	-	-	3 812
Amortissements	(97 351)	(6 543)	88	14	(103 792)
Constructions	(30 796)	(1 915)	35	241	(32 435)
Agencements, aménagements et installations	(25 821)	(1 297)	-	(281)	(27 399)
Matériel de transport	(3 596)	(541)	53	127	(3 957)
Matériel et outillage	(53)	(8)	-	-	(61)
MMB et Matériel informatique	(37 085)	(2 782)	-	(73)	(39 940)
Dépréciations	(337)	-	-	-	(337)
Immobilisations en dation (*)	(337)	-	-	-	(337)
Total net (2)	99 017	17 249	(158)	(50)	116 058
Total général (1)+(2)	105 716	18 258	(158)	-	123 816

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2018 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	(337)	(337)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Total		3 812			(337)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 499.895 mDT au 31/12/2018 contre 450.279 mDT au 31/12/2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	115 038	78 715	36 323	46,1%
Débiteurs divers	36 273	19 913	16 360	82,2%
État, impôts & taxes	27 370	9 145	18 225	199,3%
Commissions de gestion à percevoir	13 515	10 616	2 899	27,3%
Ajustements devises	4 447	5 488	(1 041)	(19,0%)
Comptes liés à la compensation (*)	25 020	26 312	(1 292)	(4,9%)
Autres comptes	8 413	7 241	1 172	16,2%
Actifs d'impôts sur les résultats :	70 542	52 252	(966)	(1,8%)
Actifs d'impôts exigibles	23 528	10 112	13 416	132,7%
Actifs d'impôts différés	47 014	42 140	4 874	11,6%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	202 208	213 939	(11 731)	(5,5%)
Stocks de terrains à bâtir	69 430	82 088	(12 658)	(15,4%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	53 468	72 689	(19 221)	(26,4%)
Stocks de travaux immobiliers terminés	71 416	48 536	22 880	47,1%
Autres stocks	970	1 529	(559)	(36,6%)
Clients et comptes rattachés	6 924	9 097	(2 173)	(23,9%)
Autres actifs	112 107	105 373	6 734	6,4%
Prêts au personnel	45 607	37 907	7 700	20,3%
Charges reportées	-	-	-	-
Stock cartes de retrait	730	301	429	142,5%
Dotations timbres postaux	264	147	117	79,6%
Dotations timbres fiscaux	13	9	4	44,4%
Dotations timbres spéciaux de voyage	38	116	(78)	(67,2%)
Dépôts et cautionnements	1 430	1 378	52	3,8%
Autres comptes	64 025	65 515	(1 490)	(2,3%)
Total Net	499 895	450 279	49 616	11,0%

(*) Au 31 Décembre 2018, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 25.020 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 95.632 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 1.360.596 mDT au 31/12/2018 contre 803.589 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une augmentation de 557.007 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	6	4	2	50,0%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 358 000	803 000	555 000	69,1%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	2 590	585	2 005	342,7%
Total	1 360 596	803 589	557 007	69,3%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 221.355 mDT au 31/12/2018 contre 395.709 mDT au 31/12/2017, enregistrant ainsi une diminution de 174 354 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	214 810	392 633	(177 823)	(45,3%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 545	3 076	3 469	112,8%
Total	221 355	395 709	(174 354)	(44,1%)

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Comptes à vue	12 974	9 553	3 421	35,8%
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	91 300	2 000	2,2%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	114 829	293 978	(179 149)	(60,9%)
Intérêts à payer	252	878	(626)	(71,3%)
Total	221 355	395 709	(174 354)	(44,1%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	12 974	-	-	-	12 974
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	93 300	-	-	-	93 300
Emprunts sur le marché monétaire en devises	46 463	68 366	-	-	114 829
Intérêts à payer	252	-	-	-	252
Total	152 989	68 366	-	-	221 355

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 7.733.842 mDT au 31 décembre 2018 contre 7.561.193 mDT au 31 décembre 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 172.649 mDT, soit une progression de 2,3%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dépôts en dinars	6 831 137	6 844 161	(13 024)	(0,2%)
Dépôts à vue en dinars	1 593 093	1 692 005	(98 912)	(5,8%)
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	2 448 489	196 569	8,0%
Bons de caisse en dinars	64 874	68 567	(3 693)	(5,4%)
Comptes à terme en dinars	215 936	215 880	56	0,0%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 742 879	1 753 389	(10 510)	(0,6%)
Certificats de dépôt en dinars	382 000	453 500	(71 500)	(15,8%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	212 331	(25 034)	(11,8%)
Dépôts en devises	859 798	670 272	189 526	28,3%
Dépôts à vue en devises	579 657	346 639	233 018	67,2%
Bons de caisse en devises	11 646	10 900	746	6,8%
Comptes à terme en devises	49 669	47 161	2 508	5,3%
Comptes de placement en devises	194 725	250 370	(55 645)	(22,2%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	15 202	8 899	58,5%
Dettes rattachées	42 907	46 760	(3 853)	(8,2%)
Intérêts à payer sur dépôts à vue	4 377	2 740	1 637	59,7%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	490	1 070	(580)	(54,2%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	28 102	22 307	5 795	26,0%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	48 530	47 062	1 468	3,1%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(38 592)	(26 419)	(12 173)	(46,1%)
Total	7 733 842	7 561 193	172 649	2,3%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	4 426 079	790 805	1 188 869	425 384	-	6 831 137
Dépôts à vue en dinars	1 593 093	-	-	-	-	1 593 093
Dépôts d'épargne en dinars	2 645 058	-	-	-	-	2 645 058
Bons de caisse en dinars	180	17 984	27 231	19 479	-	64 874
Comptes à terme en dinars	451	76 687	92 029	46 769	-	215 936
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	480 634	911 109	351 136	-	1 742 879
Certificats de dépôt en dinars	-	215 500	158 500	8 000	-	382 000
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	187 297	-	-	-	-	187 297
Dépôts en devises	603 758	173 795	69 654	12 591	-	859 798
Dépôts à vue en devises	579 657	-	-	-	-	579 657
Bons de caisse en devises	-	1 580	3 354	6 712	-	11 646
Comptes à terme en devises	-	21 016	23 336	5 317	-	49 669
Comptes de placement en devises	-	151 199	42 964	562	-	194 725
Autres sommes dues à la clientèle en devises	24 101	-	-	-	-	24 101
Dettes rattachées	-	42 907	-	-	-	42 907
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	4 377	-	-	-	4 377
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	490	-	-	-	490
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	28 102	-	-	-	28 102
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	-	48 530	-	-	-	48 530
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	-	(38 592)	-	-	-	(38 592)
Total	5 029 837	1 007 507	1 258 523	437 975	-	7 733 842

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 614.490 mDT au 31 décembre 2018 contre 506.437 mDT au 31 décembre 2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Emprunts matérialisés	275 778	210 680	65 098	30,9%
Emprunts obligataires	268 710	206 130	62 580	30,4%
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 068	4 550	2 518	55,3%
Ressources spéciales	312 735	290 750	21 985	7,6%
Ressources extérieures	121 894	119 467	2 427	2,0%
Ressources budgétaires	228 614	203 977	24 637	12,1%
Ecart de conversion sur emprunts	(38 451)	(33 962)	(4 489)	(13,2%)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	678	1 268	(590)	(46,5%)
Autres fonds empruntés	25 977	5 007	20 970	418,8%
Autres fonds empruntés	14 838	3 958	10 880	274,9%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	1 363	1 049	314	29,9%
Pension livrée autre que bancaire	9 600	-	9 600	-
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	176	-	176	-
Total	614 490	506 437	108 053	21,3%

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	391	-	44 274	202 934	28 179	275 778
Emprunts obligataires	391	-	37 206	202 934	28 179	268 710
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	-	7 068	-	-	7 068
Ressources spéciales	228 614	3 897	10 691	41 505	28 028	312 735
Ressources extérieures	-	41 670	10 691	41 505	28 028	121 894
Ressources budgétaires	228 614	-	-	-	-	228 614
Ecart de conversion sur emprunts	-	(38 451)	-	-	-	(38 451)
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	678	-	-	-	678
Autres fonds empruntés	-	16 201	9 776	-	-	25 977
Autres fonds empruntés	-	14 838	-	-	-	14 838
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	-	1 363	-	-	-	1 363
Pension livrée autre que bancaire	-	-	9 600	-	-	9 600
Intérêts à payer sur titres cédés en pension livrée	-	-	176	-	-	176
Total	229 005	20 098	64 741	244 439	56 207	614 490

5.12.1- Ressources Budgétaires

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2018 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2018
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 443
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 473
Total	10 916

Notons qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 388 267 mDT au 31 décembre 2018 contre 396 579 mDT au 31 décembre 2017. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Etat, impôts et taxes	35 233	23 189	12 044	51,9%
Impôts sur les sociétés	40 782	32 724	8 058	24,6%
Contribution exceptionnelle	5 037	4 423	614	13,9%
Fournisseurs divers	12 219	11 529	690	6,0%
Organismes sociaux	47 258	40 641	6 617	16,3%
Comptes d'ajustement devises passifs	20 943	11 820	9 123	77,2%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	194	477	(283)	(59,3%)
SWAPS devises	(6 411)	(10 801)	4 390	40,6%
Congés à payer	13 338	11 476	1 862	16,2%
Produits perçus d'avance	7 153	7 893	(740)	(9,4%)
Excédents de caisse	3 629	5 483	(1 854)	(33,8%)
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	1 347	5 644	(4 297)	(76,1%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	415	(385)	(92,8%)
Comptes liés à la compensation passifs	95 632	95 258	374	0,4%
Comptes de régularisation et autres comptes d'attente	(2 732)	20 713	(23 445)	(113,2%)
Comptes Etatiques créditeurs	44 628	46 581	(1 953)	(4,2%)
Créditeurs divers	34 014	30 401	3 613	11,9%
Fournisseurs d'immobilisations	8 191	7 978	213	2,7%
Provisions pour passifs et charges	27 729	50 682	(22 953)	(45,3%)
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (*)	9 377	9 160	217	2,4%
Provisions pour risque fiscal et social	65	15 675	(15 610)	(99,6%)
Provisions pour pénalités BCT	1 261	2 227	(966)	(43,4%)
Provisions sur engagement par signature	16 171	22 678	(6 507)	(28,7%)
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	855	942	(87)	(9,2%)
Total	388 267	396 579	(8 312)	(2,1%)

(*) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2018 s'élève à 9.377 mDT contre 9.160 mDT au 31/12/2017.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Capital social	176 000	160 000	16 000	10,0%
Dotation de l'Etat (1)	133 000	133 000	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	-	(489)	489	100,0%
Réserves consolidés part du groupe	712 681	521 295	191 386	36,7%
Actions propres et d'auto-contrôle	(203)	(3 053)	2 850	93,4%
Résultat net de l'exercice, part du groupe	165 999	195 040	(29 041)	(14,9%)
Total	1 187 477	1 005 793	181 684	18,1%

5.14.1- Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 6-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

5.14.2- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2018 à 712.681 mDT contre 521.295 mDT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Contribution de la mère consolidante	697 929	496 290	201 639	40,6%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	40 206	40 058	148	0,4%
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 871	14 816	55	0,4%
+ Part du groupe, dans les autres réserves	642 852	442 004	200 848	45,4%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(0)	(589)	588	100,0%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers (*)	4 226	12 112	(7 886)	(65,1%)
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	20 392	21 253	(861)	(4,1%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs (*)	(9 866)	(8 360)	(1 506)	(18,0%)
Total	712 681	521 295	191 386	36,7%

(*) La société ZIED est reclassée parmi les filiales relevant du secteur des services financiers. Les chiffres de 2017 ont été retraités pour des raisons de comparabilités

5.14.3- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 165.999 mDT contre un résultat de même nature de 195.040 mDT au 31 décembre 2017. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Contribution de la mère consolidante	168 871	212 510	(43 639)	(20,5%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers (*)	(1 630)	(15 487)	13 857	89,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(867)	(431)	(190)	(44,1%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs (*)	(375)	(1 552)	59	3,8%
Total	165 999	195 040	148 974	76,4%

(*) La société ZIED est reclassée parmi les filiales relevant du secteur des services financiers. Les chiffres de 2017 ont été retraités pour des raisons de comparabilités

5.14.4- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2018	31/12/2017 ajusté (*)	31/12/2017 publié	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	165 999	195 040	195 040	(29 041)	(14,9%)
Nombre d'actions ordinaires	35 200 000	35 200 000	32 000 000	3 200 000	10,0%
Nombre d'actions propres	9 974	357 803	325 275	(315 301)	(96,9%)
% par rapport aux actions en circulation	0,03%	1,03%	1,03%		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	35 190 026	34 842 198	31 674 725	3 515 301	11,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,717	5,598	6,158	(1,440)	(23,4%)

(*) Le résultat par action de l'année 2017 est ajusté pour tenir compte du nombre d'action suite à la distribution en 2018 d'actions gratuites et ce pour des raisons de comparabilité.

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.15. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2018 un montant de 203 mDT contre 3.053 mDT au 31 décembre 2017.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données (HB1)

Ce poste totalise 1.298.737 mDT au 31 décembre 2018 contre 995.936 mDT au 31 décembre 2017. Il se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	339 305	125 221	214 084	171,0%
Contre garanties	258 000	37 000	221 000	597,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	81 305	83 221	(1 916)	(2,3%)
Cession créances	-	5 000	(5 000)	(100,0%)
b- En faveur de la clientèle	799 432	710 715	88 717	12,5%
Débiteurs par avals et acceptations	43 503	59 747	(16 244)	(27,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	147 009	82 420	64 589	78,4%
Débiteurs par obligations cautionnées	30 854	27 275	3 579	13,1%
Débiteurs par cautions fiscales	52 962	54 109	(1 147)	(2,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	510 453	471 375	39 078	8,3%
Avals billets de trésorerie	14 050	15 300	(1 250)	(8,2%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	601	489	112	22,9%
c- En faveur de l'Etat	160 000	160 000	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat (*)	160 000	160 000	-	-
Total	1 298 737	995 936	302 801	30,4%

(*) En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

6.2- Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 1.437.600 mDT au 31/12/2018 contre 803.000 mDT au 31/12/2017. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Titres de créances	869 750	481 000	388 750	80,8%
Bons du trésor	488 350	223 000	265 350	119,0%
Emprunt obligataire 2014	79 500	99 000	(19 500)	(19,7%)
Total	1 437 600	803 000	634 600	79,0%

6.3- Engagements de financement donnés (HB4)

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	8 629	10 953	(2 324)	(21,2%)
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	257 318	331 839	(74 521)	(22,5%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	257 318	331 839	(74 521)	(22,5%)
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	134 830	163 825	(28 995)	(17,7%)
Total	400 777	506 617	(105 840)	(20,9%)

6.4- Engagements sur titres (HB5)

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2018 (1)-(2)	Montant non libéré 2017
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
MFC POLE	2 000	2 000	-	1 000
Total	9 328	6 496	2 832	3 832

6.5- Garanties reçues (HB7)

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2018 des éléments suivants:

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Garanties reçues des banques	165 000	145 000	20 000	13,8%
Garanties reçues de l'Etat	1 889 995	1 330 026	559 969	42,1%
Fonds Budgétaires & Dotation	292 338	284 210	8 128	2,9%
SOTUGAR	35 233	31 550	3 683	11,7%
FNG	44 009	45 137	(1 128)	(2,5%)
FGIC	301	283	18	6,4%
FNE	468	412	56	13,6%
G. ETAT	1 517 646	968 434	549 212	56,7%
Garanties reçues de la clientèle	1 662 109	1 711 679	(49 570)	(2,9%)
Garanties Hypothécaires	1 396 264	1 467 274	(71 010)	(4,8%)
Garanties financières	265 845	244 405	21 440	8,8%
Total	3 717 104	3 186 705	530 399	16,6%

6.6- Engagements en devise

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2018 se présentent comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de change au comptant non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (comptant)	40 509	30 213
Dinars achetés à recevoir (comptant)	23 600	22 038
Devises achetées à recevoir (comptant)	21 496	20 384
Dinars vendues à livrer (comptant)	3 990	11 913
Opérations de change à terme non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (à terme)	26 704	13 851
Dinars achetés à recevoir (à terme)	27 191	12 824
Devises achetées à recevoir (à terme)	20 948	43 957
Dinars vendues à livrer (à terme)	18 328	40 601
Opérations de SWAP		
Dinars à livrer (SWAP)	285 949	172 393
Devise à livrer (SWAP)	24 631	9 756
Devise à recevoir (SWAP)	315 779	191 713

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 841.007 mDT en 2018 contre 617.909 mDT en 2017, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 36,1%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	9 311	7 017	2 294	32,7%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 428	3 455	(27)	(0,8%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	1 173	233	940	403,4%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	4 341	3 266	1 075	32,9%
Report / Déport sur opérations de SWAPS	369	63	306	485,7%
Opérations avec la clientèle	804 925	585 918	219 007	37,4%
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	167 068	128 776	38 292	29,7%
Intérêts sur crédits à la clientèle	637 857	457 142	180 715	39,5%
Autres intérêts et revenus assimilés	26 771	24 974	1 797	7,2%
Total	841 007	617 909	223 098	36,1%

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 111.163 mDT en 2018 contre 88.325 mDT en 2017, soit une augmentation de 25,9 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	62 735	47 597	15 138	31,8%
Commissions sur opérations Monétique	5 864	4 655	1 209	26,0%
Commissions sur opérations de change	947	812	135	16,6%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	3 149	2 869	280	9,8%
Commissions sur location de coffre-fort	20	34	(14)	(41,2%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	18 328	15 619	2 709	17,3%
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 464	2 137	327	15,3%
Commissions sur avals billets de trésorerie	241	219	22	10,0%
Commissions de gestion d'OPCVM	365	409	(44)	(10,8%)
Commissions de gestion de fonds à capital risque	45	67	(22)	(32,8%)
Commissions diverses	17 005	13 907	3 098	22,3%
Total	111 163	88 325	22 838	25,9%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 52.159 mDT en 2018 contre 35.371 mDT en 2017. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	29 713	14 370	15 343	106,8%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	29 713	14 370	15 343	106,8%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	1 430	789	641	81,2%
Dividendes & revenus assimilés	1 520	1 196	324	27,1%
Pertes sur titres de placement	(42)	(63)	21	33,3%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(594)	(816)	222	27,2%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	546	472	74	15,7%
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	21 016	20 212	804	4,0%
Résultat sur opérations de change	12 868	12 920	(52)	(0,4%)
Commissions sur change manuel	8 148	7 292	856	11,7%
Total	52 159	35 371	16 788	47,5%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 85.029 mDT en 2018 contre 72.228 mDT en 2017, soit une augmentation de 17,7%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	59 332	49 291	10 041	20,4%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	8 201	8 091	110	1,4%
Revenus des obligations	13 823	14 840	(1 017)	(6,9%)
Produits de cession de titres	3 673	6	3 667	61116,7%
Total	85 029	72 228	12 801	17,7%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 520.471 mDT en 2018 contre 362.142 mDT en 2017, soit une augmentation de 43,7 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(138 079)	(63 109)	(74 970)	(118,8%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(116 844)	(56 624)	(60 220)	(106,4%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 673)	(2 128)	(545)	(25,6%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(80)	(55)	(25)	(45,5%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(18 482)	(4 302)	(14 180)	(329,6%)
Opérations avec la clientèle	(357 094)	(284 006)	(73 088)	(25,7%)
Intérêts sur comptes à vue	(24 341)	(13 493)	(10 848)	(80,4%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(129 109)	(98 392)	(30 717)	(31,2%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(203 644)	(172 121)	(31 523)	(18,3%)
Emprunts	(23 561)	(14 391)	(9 170)	(63,7%)
Autres intérêts et charges	(1 737)	(636)	(1 101)	(173,1%)
Total	(520 471)	(362 142)	(158 329)	(43,7%)

7.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 82.684 mDT en 2018 contre 75.761 mDT en 2017, soit une augmentation de 9,1 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(142 908)	(155 936)	13 028	8,4%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(28 672)	(12 706)	(15 966)	(125,7%)
Autres créances passées en pertes	(113 764)	(144 002)	30 238	21,0%
Reprises de provisions pour créances douteuses	64 430	126 128	(61 698)	(48,9%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 583)	(26 481)	17 898	67,6%
Reprises sur provisions diverses	27 248	2 696	24 552	910,7%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	110 631	132 653	(22 022)	(16,6%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	2 430	2 078	352	16,9%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	(38)	(246)	208	84,6%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	35	55	(20)	(36,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	6 507	-	6 507	-
Total	(82 684)	(75 761)	(6 923)	(9,1%)

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé 30.218 mDT en 2018 contre une somme nette positive de 93.381 mDT en 2017. Il se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(15 068)	(2 010)	(13 058)	(649,7%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-	(5 013)	5 013	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	4 096	948	3 148	332,1%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-	2 004	(2 004)	(100,0%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	2 059	1 539	520	33,8%
Plus-value de cession portefeuille d'investissement	39 131	95 907	(56 776)	(59,2%)
Gains (perte) sur titres consolidés	-	6	(6)	(100,0%)
Total	30 218	93 381	(63 163)	(67,6%)

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 211.575 mDT en 2018 contre 193.360 mDT en 2017, soit une régression de 9,4%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Salaires	(143 653)	(133 514)	(10 139)	(7,6%)
Charges sociales et fiscales	(43 678)	(39 974)	(3 704)	(9,3%)
Autres charges du personnel	(14 152)	(10 660)	(3 492)	(32,8%)
Charges sur assurance IDR	(8 126)	(6 735)	(1 391)	(20,7%)
Charges sur assurance Epargne collective	(1 844)	(2 354)	510	21,7%
Variation des congés à payer	(122)	(123)	1	0,8%
Total	(211 575)	(193 360)	(18 215)	(9,4%)

7.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 11.947 mDT en 2018 contre 765 mDT en 2017. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(5 926)	(704)	(5 222)	(741,8%)
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	(49)	58	(107)	(184,5%)
Déficits de caisse	(14)	(12)	(2)	(16,7%)
Redressement fiscal	(13 229)	(107)	(13 122)	(12263,6%)
Produits non imposables	7 271	-	7 271	-
Total	(11 947)	(765)	(11 182)	(1461,7%)

7.10- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2018 la charge nette s'élève à 31.168 mDT contre 29 110 mDT en 2017. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(36 042)	(32 576)	(3 466)	(10,6%)
Résultat net d'impôt différé	4 874	3 466	1 408	40,6%
Total	(31 168)	(29 110)	(2 058)	(7,1%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 243.850 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 469.361 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 612.688 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 188.917 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 231.962 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 42.917 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018 un flux de trésorerie net négatif de 50.290 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 79.882 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 101.987 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 28.185 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net positif de 44.176 mDT provenant essentiellement de :

- L'émission d'emprunt pour le montant de 83.634 mDT ;
- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 15.133 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 6.105 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 11.157 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 1.207.845 mDT au 31/12/2018 contre aussi un solde négatif de 957.275 mDT au 31/12/2017. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2018:

	solde au 31/12/2018	solde au 31/12/2017	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	105 191	110 163	(4 972)	(4,5%)
- Avoirs en caisse en dinars	45 606	42 501	3 105	7,3%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	6 204	6 499	(295)	(4,5%)
- Avoirs en CCP	203	554	(351)	(63,4%)
- Mouvements IBS	10 739	10 730	9	0,1%
- Correspondants débiteurs en dinars	55 413	59 432	(4 019)	(6,8%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(12 974)	(9 553)	(3 421)	(35,8%)
Liquidités en devises :	251 359	118 465	132 894	112,2%
- Caisse en devises	12 950	8 942	4 008	44,8%
- Avoirs à la BCT en devises	211 533	68 323	143 210	209,6%
- Correspondants débiteurs en devises	26 876	41 200	(14 324)	(34,8%)
Emprunts en dinars	(1 451 306)	(894 305)	(557 001)	(62,3%)
Emprunts en devises	(114 829)	(293 978)	179 149	60,9%
Placements inférieurs à 3 mois	1 740	2 380	(640)	(26,9%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2018	(1 207 845)	(957 275)	(250 570)	(26,2%)

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 06/03/2019 a décidé l'augmentation du capital social de la BNA, société mère, d'un montant de 144.000 mDT par l'émission de 28.160.000 actions nouvelles et l'attribution simultanée de 640.000 actions gratuites consécutivement à une incorporation de réserves. Cette augmentation portera le capital social de la banque de 176.000 mDT à 320.000 mDT.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2018 pour un montant global de 100 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2018-1 » émis avec recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 100 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et /ou TMM + 2%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	8,50% et /ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- 1.2- Les montants souscrits par les entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2018 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2018-1	Intérêts 2018
TUNIS-RE	2 000	79
ASSURANCES MUTUELLES ITTIHAD "AMI"	5 000	177
Total	7 000	255

- 1.3- La caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné BNA 2018-1. Le montant souscrit s'élève à 4.000 mDT et les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2018, sont de l'ordre de 167 mDT

2- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017 se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	Total
Encours au 31/12/2018	666	4 000	3 200	7 866
Intérêts 2018	45	331	270	646

3- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2018, par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant 123.400 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2018
Assurance "AMI"	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	56 000
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	32 400
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	35 000
Total			123 400

4- L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2018, un montant de 19.200 mille dinars réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Souscription	d'échéance	Encours	Taux
CTAMA	Compte à Terme	30/12/2016	29/12/2021	10 000	7,23%
CTAMA	Compte de Placement	11/01/2017	05/01/2019	250	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	12/05/2017	30/04/2019	8 000	8,05%
CTAMA	Compte de Placement	23/01/2017	12/01/2019	200	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	25/01/2017	19/01/2019	500	7,56%
CTAMA	Compte de Placement	04/04/2017	30/03/2019	250	7,59%
Total				19 200	

5- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'Etat conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.443mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

6- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2018 à 228.614mDT contre 203.977 mDT au 31 décembre 2017.

7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

8- La BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier sera rétabli.

9- Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce en vertu de :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.

- L'article 25 de la même loi : Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts

- L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge par l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 dinars par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353.642 mDT. Au 31 décembre 2018, l'encours desdites créances s'élève à 81.072mDT.

10- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2018 s'élève à 3.744 mille dinars.

11- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2018 s'élève à 3.289 mille dinars.

12- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2018	Provisions	Encours net au 31/12/2018
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	675	450	450	900
FDS DEV IRADA Elkef	2010	675	450	450	900
Total		1 350	900	1 350	1 800

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2018 s'élèvent à 9.517 dinars hors taxes.

13- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016 et 2017, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31 décembre 2018 comme suit :

Société	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts
TUNIS-RE	4 000	2 000	3 000	400	581
AMI	4 000	400	4 800	400	962
TOTAL	8 000	2 400	7 800	800	1 543

14- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:

14.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
TUNIS-RE	6 000	6 026
ASSURANCE "AMI"	8 000	8 034
Total	14 000	14 060

14.2 La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2018
CTAMA	2 000	2 009
Total	2 000	2 009

15- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2018, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2018		Intérêts de l'exercice 2018	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
TUNIS-RE	-	283	-	35
AMI	-	1 323	-	29
GENERALE DES VENTES	-	7	0	-

16- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2018, aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2018
Jetons de présence (CA)	164
CPAI	38
Comité Exécutif des Crédits	4
Comité interne des Marchés	24
Comité des Risques	55
TOTAL	285

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2018

(Unité : en 1 000 DT)

**Jusqu'au
31/12/2018**

Financier Immobilier Autres

Produits d'exploitation bancaire

PR1 - Intérêts et revenus assimilés	841 007	841 007	-	-
PR2 - Commissions (en produits)	111 163	111 163	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	52 159	51 911	187	61
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	85 029	83 554	1 472	3
Total produits d'exploitation bancaire	1 089 358	1 087 635	1 659	64

Charges d'exploitation bancaire

CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(520 471)	(519 221)	(867)	(383)
CH2 - Commissions encourues	(1 635)	(1 625)	(7)	(3)
Total charges d'exploitation bancaire	(522 106)	(520 846)	(874)	(386)

Produit Net Bancaire	567 252	566 789	785	(322)
-----------------------------	----------------	----------------	------------	--------------

PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(82 684)	(82 669)	8	(23)
--	----------	----------	---	------

PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	30 218	28 770	1 447	1
---	--------	--------	-------	---

PR7 - Autres produits d'exploitation	25 892	2 067	19 097	4 728
--------------------------------------	--------	-------	--------	-------

CH6 - Frais de personnel	(211 575)	(202 588)	(5 784)	(3 203)
--------------------------	-----------	-----------	---------	---------

CH7 - Charges générales d'exploitation	(88 047)	(66 324)	(19 395)	(2 328)
--	----------	----------	----------	---------

CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(10 086)	(9 561)	(363)	(162)
--	----------	---------	-------	-------

Résultat d'exploitation	230 970	236 484	(4 205)	(1 309)
--------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(4 799)	(4 651)	-	(148)
--	---------	---------	---	-------

PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(11 947)	(10 828)	(1 026)	(93)
--	----------	----------	---------	------

Résultat avant impôt	214 224	221 005	(5 231)	(1 550)
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

CH11 - Impôt sur les bénéfices	(31 168)	(35 384)	3 327	889
--------------------------------	----------	----------	-------	-----

PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 033)	(4 033)	-	-
--	---------	---------	---	---

Résultat net de l'exercice	179 023	181 588	(1 904)	(661)
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

Intérêts minoritaires	(13 023)	(14 345)	1 037	285
-----------------------	----------	----------	-------	-----

Résultat net de l'exercice, Part du groupe	165 999	167 243	(867)	(377)
---	----------------	----------------	--------------	--------------

Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
--	---	---	---	---

Résultat après modification comptable, part du groupe	165 999	167 243	(867)	(377)
--	----------------	----------------	--------------	--------------

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2017

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2017	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	617 909	617 909	-	-
PR2 - Commissions (en produits)	88 325	88 325	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	35 371	35 181	109	81
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	72 228	72 243	59	(74)
Total produits d'exploitation bancaire	813 833	813 658	168	7
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(362 142)	(360 705)	(1 076)	(361)
CH2 - Commissions encourues	(4 457)	(4 408)	(47)	(2)
Total charges d'exploitation bancaire	(366 599)	(365 113)	(1 123)	(363)
Produit Net Bancaire	447 234	448 545	(955)	(356)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(75 761)	(74 455)	(1 115)	(191)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	93 381	93 311	70	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	64 738	1 782	58 551	4 405
CH6 - Frais de personnel	(193 360)	(184 832)	(5 435)	(3 093)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(65 934)	(14 824)	(47 986)	(3 125)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(7 590)	(6 925)	(500)	(165)
Résultat d'exploitation	262 708	262 602	2 630	(2 525)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	(19 925)	(19 627)	-	(298)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(765)	(486)	(39)	(240)
Résultat avant impôt	242 018	242 489	2 591	(3 063)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(29 110)	(26 395)	(2 805)	90
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(4 432)	(4 432)	-	-
Résultat net de l'exercice	208 476	211 662	(214)	(2 973)
Intérêts minoritaires	(13 436)	(14 639)	(219)	1 421
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	195 040	197 023	(433)	(1 552)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	195 040	197 023	(433)	(1 552)

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2018

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2018	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 089 358	1 087 635	1 659	64
a- Intérêts	841 007	841 007	-	-
b- Commissions en produits	111 163	111 163	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	52 159	51 911	187	61
d- Revenus du portefeuille d'investissement	85 029	83 554	1 472	3
2- Charges d'exploitation bancaire	(522 106)	(520 846)	(874)	(386)
a- Intérêts encourus	(520 471)	(519 221)	(867)	(383)
b- Commissions encourues	(1 635)	(1 625)	(7)	(3)
3- Produit net bancaire	567 252	566 789	785	(322)
4- Autres produits d'exploitation	25 892	2 067	19 097	4 728
5- Charges opératoires, dont :	(309 708)	(278 473)	(25 543)	(5 692)
a- Frais du personnel	(211 575)	(202 588)	(5 784)	(3 203)
b- Charges Générales d'exploitation	(88 047)	(66 324)	(19 395)	(2 328)
c- Dotations aux amortissements	(10 086)	(9 561)	(364)	(161)
6- Structure du portefeuille	1 652 779	1 641 793	10 665	321
a- Portefeuille titres-commercial	270 554	270 132	109	313
b- Portefeuille d'investissement	1 382 225	1 371 661	10 556	8
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	9 083 401	9 083 401	-	-
8- Encours des dépôts, dont :	7 733 842	7 734 277	(435)	-
a- Dépôts à vue	2 177 128	2 177 563	(435)	-
b- Dépôts d'épargne	2 673 161	2 673 161	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	614 490	598 319	11 805	4 366
10- Capitaux Propres	1 021 478	1 021 478		

INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2017

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2017	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	813 833	813 658	168	7
a- Intérêts	617 909	617 909	-	-
b- Commissions en produits	88 325	88 325	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	35 371	35 181	109	81
d- Revenus du portefeuille d'investissement	72 228	72 243	59	(74)
2- Charges d'exploitation bancaire	(366 599)	(365 113)	(1 123)	(363)
a- Intérêts encourus	(362 142)	(360 705)	(1 076)	(361)
b- Commissions encourues	(4 457)	(4 408)	(47)	(2)
3- Produit net bancaire	447 234	448 545	(955)	(356)
4- Autres produits d'exploitation	64 738	1 781	58 551	4 406
5- Charges opératoires, dont :	(266 885)	(206 581)	(53 921)	(6 383)
a- Frais du personnel	(193 360)	(184 832)	(5 435)	(3 093)
b- Charges Générales d'exploitation	(65 935)	(14 824)	(47 986)	(3 125)
c- Dotations aux amortissements	(7 590)	(6 925)	(500)	(165)
6- Structure du portefeuille	1 561 389	1 548 410	12 752	227
a- Portefeuille titres-commercial	282 636	280 410	2 005	221
b- Portefeuille d'investissement	1 278 753	1 268 000	10 747	6
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	8 589 017	8 589 017	-	-
8- Encours des dépôts, dont :	7 561 193	7 561 193	-	-
a- Dépôts à vue	2 041 383	2 041 383	-	-
b- Dépôts d'épargne	2 470 797	2 470 797	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	506 437	501 430	1 000	4 007
10- Capitaux Propres	810 753	810 753		

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque Nationale Agricole-BNA-*

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **Groupe de la Banque Nationale Agricole « BNA »** qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de **1 187 477 KDT** y compris le résultat bénéficiaire consolidé net de l'exercice s'élevant à **165 999 KDT**

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Groupe de la Banque Nationale Agricole** au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1-Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les intérêts et revenus assimilés et les commissions portées au niveau du résultat, totalisent 952 170 KDT (soit 87,40% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers 3.2.3 « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers

3-2-Classification des créances et estimation des provisions

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 11 073 217 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 442 782 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 547 034 KDT.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.2 « *La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes soient remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi poursuivi la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3-3-Comptabilisation du portefeuille-titres d'investissement

Point clé d'audit :

Le portefeuille-titres d'investissement totalise 1 382 225 KDT au 31/12/2018 et représente un poste important du bilan (12% du total des actifs).

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.3.2 « *Portefeuille- titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable des titres à leur juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur de ces titres requiert l'exercice d'un jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon la nature des titres concernés, éléments qui diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances y rattachées et les provisions pour dépréciation constituent un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction soit fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciations requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4- Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

4-1. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable de 81 072 KDT au 31 décembre 2018.

La moins-value subie par la BNA et correspondant à la différence entre le solde comptable de ces créances et le montant actualisé au taux d'intérêt prévalant sur le marché des encaissements futurs au titre de ces créances conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la norme comptable tunisienne n°3 relative aux revenus et le paragraphe AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, n'a pas été constatée pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018. (Se référer à la Note 5.3.5 des états financiers)

4-2. Parmi les fonds propres de la BNA figure une dotation de l'État d'un montant de 133 000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provision dégagée par son activité à la fin de l'année 2003.

En application des alinéas 2 et 3 de l'article 28 de la loi 2018-56 portant loi de finances de 2019, une partie des deux conventions qui s'élève à 170 872 KDT (90 277 KDT relatif à la convention de 133 000 KDT et 80 595 KDT relatif à la convention de 160 000 KDT) est rendue exigible sans délais en vue de permettre à l'Etat de libérer par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu, toute souscription à une augmentation de capital de la BNA

A la date du présent rapport, l'équilibre financier de la BNA, dont les conditions sont définies dans les conventions établies entre l'Etat tunisien et la banque, n'est pas encore atteint. En conséquence, l'éventualité de restitution du reliquat de ces montants ne pourrait pas être retenue au 31 décembre 2018.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration et la direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, et en se basant sur les rapports des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du Groupe, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018

Tunis, le 10/04/2019

Les Co-commissaires aux comptes

P/ CSL
SAMIR LABIDI

P/ ICCA
ANIS SMAOUI

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2018 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

La présente résolution mise au vote est.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit :

A- Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

I. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2018

Le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres I.1.1 et I.1.2), le 15 novembre 2016 (titre I.1.3), le 30 mars 2017 (titres I.1.4 et I.1.6) et le 21 juin 2017 (titre I.1.5) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent ainsi :

I.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

I.1.1 La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions SICAV, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	11 KDT
Alyssa SICAV	0,1% Actif net TTC	0,595% Actif net TTC	663 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	21 KDT
Salambo SICAV	0,1% Actif net TTC	0,665% Actif net TTC	295 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	30 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	65 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 085 KDT en 2018.

I.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2018, à 35 KDT.

I.1.3 Le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1er décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients.

Le montant relatif à 2018 s'élève à 77 KDT.

I.1.4 L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017. Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2018 s'élève à 45 KDT.

I.1.5 Le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

La charge relative à 2018 s'élève à 82 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 48 KDT.

I.1.6 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2018 s'élève à 36 KDT.

I.1.7 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

La charge relative à 2018 s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

I.2 Opérations et convention conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2018, au titre de ce contrat, s'élèvent à 906 KDT.

II. Convention conclue en 2018

L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI BOURSE en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle élargit le périmètre d'assistance à l'ensemble des structures de support, détaille l'assistance en matière de conformité et garantit la protection des données personnelles des clients de l'UBCI BOURSE communiquées à l'UBCI dans le cadre de cette assistance.

Cette convention ayant été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

B- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

I. Conventions liées aux services informatiques et de télécommunication

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du Conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2018, sont présentées dans ce qui suit.

I.1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis les contrats d'application signés après cette date) et qui se présentent comme suit :

1.1.1 Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS2-V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 1 662 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 375 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 287 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 521 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 431 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 90 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 347 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 287 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 60 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2018 s'élève à 46 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 38 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 8 KDT.

1.1.2 Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

Cette application a fait l'objet d'une décommission, le contrat et l'avenant sont échus depuis le 1^{er} mars 2018

Aucune charge à ce titre n'est enregistrée en 2018.

1.1.3 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à

partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients CONNEXIS CASH et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 686 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 1 395 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 291 KDT.

1.1.4 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2018, s'élève à 274 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 227 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 47 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2018, s'élève à 145 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 120 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 25 KDT.

1.1.5 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 463 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 383 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 80 KDT.

1.1.6 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 618 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 511 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 107 KDT.

1.1.7 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 96 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 79 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 17 KDT.

1.1.8 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2018, s'élève à 153 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 127 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 26 KDT.

1.1.9 Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 471 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 390 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 81 KDT.

1.1.10 Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 30 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 25 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 5 KDT.

1.1.11 Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2018, s'élève à 122 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 101 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 21 KDT.

1.1.12 Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5

ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.1.13 Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2018 s'élève à 227 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 188 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 39 KDT.

Les frais de maintenance évolutive de l'application facturés en 2018, s'élève à 115 KDT.

1.1.14 Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 57 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 47 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 10 KDT.

1.1.15 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 189 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 156 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 33 KDT.

1.1.16 Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 19 novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en

fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 27 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 22 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 5 KDT.

1.1.17 Contrat d'application QUICK WIN

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 88 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 73 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 15 KDT.

1.1.18 Contrat d'application NetReveal

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à posteriori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 502 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 415 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2018 s'élève à 87 KDT.

1.2 Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

1.2.1 Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2018 le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 171 KDT ;
- Licence COBOL et Microfocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 128 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM pour un montant de 57 KDT
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 115 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2018 s'élève à 471 KDT.

1.2.2 Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

2.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le montant total facturé en 2018, au titre des prestations de maintenance de

matériel et de logiciel, s'élève à 70 KDT.

2.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boîtiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2018, s'élève à 16 KDT.

2.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Le montant facturé à ce titre, en 2018, s'élève à 117 KDT.

1.2.3 Redevances de télécommunication

En 2018, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 838 KDT.

1.3 Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de PROCUREMENT TECH

En 2018, BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 537 KDT au titre de licences MICROSOFT.

1.4 Contrats de prestation de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1^{er} janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance...etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1^{er} janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;
- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique. Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement...etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2018, totalisent 2 011 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 921 KDT ;
- Frais de développement informatique : 1 090 KDT.

1.5 Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1^{er} juin 2016, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par le Conseil d'administration réuni le 3 Mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

La charge relative à 2018 s'élève à 211 KDT.

I.6 Contrat conclu avec BNP PARIBAS Group Service Center – GSC SA

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP Paribas GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel Rat@net. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec entrée en vigueur à la date de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de maintenance.

Le montant de la facture émise à ce titre en 2018 s'élève à 10 KDT.

I.7 Contrat d'application Taléo conclu avec PROCUREMENT TECH

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Selon les termes du contrat, il est prévu une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé à ce titre en 2018, s'élève à 27 KDT.

I.8 Contrat de maintenance de logiciels conclu avec CETELEM CR

L'UBCI a conclu, en date du 28 juillet 2003, un contrat avec CETELEM CR portant sur la maintenance des logiciels CETELEM et TLM_TUN.

La maintenance inclut les modifications, n'exigeant pas de changements substantiels des algorithmes et des structures de données, qui résultent des connaissances acquises lors de l'exploitation ou des défauts constatés après l'expiration du délai de garantie. CETELEM CR prêtera également son assistance à l'UBCI pour le dépannage au moyen d'un accès à distance ponctuel au système.

Selon les termes du contrat, il est prévu une rémunération de 575 Euros par mois payables trimestriellement.

La charge relative à 2018 s'élève à 30 KDT.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019.

I.9 Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents :

Le Conseil d'administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que les charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2018.

I.10 Différence de change latente au titre du solde créditeur BNP PARIBAS libellé en devises

A la clôture de l'exercice 2018, la banque a constaté des pertes de change latentes au titre de l'actualisation du solde créditeur « fournisseur BNP Paribas » libellé en devises pour un montant de 964 KDT.

Ce montant a été pris en compte pour la détermination du seuil de 2,5% du PNB de l'exercice précédent, tel que défini dans la convention d'amendement conclue en date du 30 décembre 2014 (citée au niveau du titre I.9 ci-avant).

I.11 Conventions autorisées par le Conseil d'administration et non encore signées

I.11.1 Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016

Le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016 a autorisé le contrat « Sonar » qui prévoit la mise en place d'un Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail en vue de l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Le budget alloué à ladite mise en place se détaille comme suit :

- Un coût de déploiement qui s'élève à 10.806 Euros ;
- Une redevance annuelle qui s'élève à 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34 640 Euros sera facturée durant les cinq premières années seulement.

I.11.2 Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016

En date du 15 novembre 2016, le Conseil d'administration a autorisé :

- Un nouveau contrat cadre MSA pour les applications et prestations de services informatiques en remplacement au contrat cadre signé en octobre 2013 (titre B.I.1 ci-avant) et qui avait servi de référence à tous les contrats d'applications autorisés par le conseil depuis cette date ;
- Une lettre de mission Efficacité UBCI avec BNP PARIBAS : vise l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la simplification des processus de décision et de fonctionnement ainsi que l'optimisation du dispositif commercial.

I.11.3 Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017

En date du 08 novembre 2017 le Conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNPP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention ne prévoit pas de coûts supplémentaires.

Les contrats et conventions autorisés mentionnés dans le présent titre n'ont pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

II. Conventions non liées aux services informatiques et de télécommunication

II.1 Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du Conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2018.

II.2 Garanties pour la couverture des engagements

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du groupe POULINA et des sociétés l'Office des Céréales, l'E.T.A.P, OOREDOO, la STEG, la STIR et TOTAL Tunisie. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2018, à 200 millions de dinars.

Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2018, s'élèvent à 446 KDT.

II.3 Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP Paribas.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP Paribas en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'ensemble de la période couverte jusqu'au 31 Décembre 2018 s'élève à 3 118 KDT.

II.4 Convention de prise en charge partielle de la rémunération du responsable de la Direction conformité

Le Conseil d'administration du 29 août 2018 a autorisé la convention conclue avec BNP Paribas portant sur la prise en charge partielle de la rémunération du nouveau responsable de la Direction conformité, détaché de BNP Paribas en vertu du contrat conclu entre ce dernier et l'UBCI pour la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021. Selon les termes de ladite convention, BNP Paribas prendra en charge :

- 70% de la rémunération fixe, soit 92 KDT par trimestre ;
- La totalité de la partie variable telle que déterminée par le Comité de Nomination et de Rémunération de l'UBCI sur proposition du Responsable Conformité IRB PNP Paribas.

C- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2018, comme suit :

- Le Conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Fethi MESTIRI en qualité de Président du Conseil d'administration.

La rémunération brute du Président du Conseil d'administration se rattachant à l'exercice 2018 telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018 s'élève à 267 KDT.

Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication.

Le montant total des avantages accordés au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 s'élève à 271 KDT.

- Le Conseil d'administration réuni le 03 Juin 2016 a nommé M. Pierre BEREGOVY en qualité de Directeur Général.

La rémunération de M. Pierre BEREGOVY Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le Comité de Nomination et Rémunération a fixé sa rémunération brute hors variable à 593 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 26 mars 2019 a fixé son bonus au titre de 2018 à un montant brut de 202 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'Administration réuni la même date.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La charge totale relative à l'exercice 2018 s'élève à 1 461 KDT dont 418 KDT de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 777 KDT suite à la prise en charge par BNP Paribas d'un montant de 684 KDT conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du M. Pierre BEREGOVY autorisée par le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016.

- Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint.

Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 02 avril 2015, le Conseil d'administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

En 2018, et sur proposition du Comité de Nomination et Rémunération du 26 mars 2019, le Conseil d'administration réuni la même date a porté ladite rémunération variable à un montant brut de 70 KDT.

Au titre de l'exercice 2018, sa rémunération brute, s'élève à un montant de 223 KDT en tenant compte des augmentations légales des salaires.

La charge totale supportée par la banque s'élève à 296 KDT, dont 63 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'AGO tenue le 26 Avril 2018 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 à 622 KDT. Le montant comptabilisé en charges de 2018 a été limité à 375 KDT suite à la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 qui a validé la recommandation de BNP Paribas de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP Paribas conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1^{er} janvier 2018.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'administration	
	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018	Charge 2018	Passifs au 31.12.2018
Avantages à court terme	271	-	777	202	296	70	375	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	271	-	777	202	296	70	375	-

Les présentes conventions mises au vote sont

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 10 047 577.039 Dinars à prélever sur les réserves « à régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est.

Quatrième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 qui s'élève à 47 750 236,036 Dinars au compte « Réserves facultatives ».

La présente résolution mise au vote est.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes, d'un montant de 24 001 834,800 Dinars à prélever sur les réserves facultatives dont une partie constituée antérieurement au 31 décembre 2013.

Ainsi, le dividende par action fixé à ___ dinar sera versé comme suit :

- ✓ ___dinar en franchise de retenue à la source à prélever sur les réserves facultatives constituées antérieurement au 31 décembre 2013 ;
- ✓ ___dinar soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques tunisiennes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur les réserves facultatives constituées après 2013.

Le dividende sera mis en paiement à partir du -----

La présente résolution mise au vote est.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2019, à un montant global de 455 000,000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est.

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les mandats d'Administrateurs de Mme Sonya BOURICHA et Monsieur Fathi MESTIRI sont échus, décide de renouveler le(s) mandat(s) de _____ pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021.

La présente résolution mise au vote est.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte et accepte la démission de son mandat d'Administrateur de M. Stéphane MOUY.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer _____ en qualité d'Administrateur(s) de l'UBCI pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

_____, présent(s), remercie(nt) les actionnaires de l'honneur et de la confiance qu'ils lui (leur) ont accordé(s) et déclare(nt) accepter les fonctions qui viennent de lui(leur) être confiées.

La présente résolution mise au vote est.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Messieurs les administrateurs dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est ...

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est.